

ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT

Année 2003



LA MORT DE L'ANIMAL DE COMPAGNIE

THESE

Pour le

DOCTORAT VÉTÉRINAIRE

Présentée et soutenue publiquement devant

LA FACULTE DE MEDECINE DE CRETEIL

le.....

par

Laure LE BAIL

Née le 30/03/1979 à Boulogne Billancourt (Hauts de Seine)

JURY

Président : M.

Professeur à la Faculté de Médecine de CRETEIL

Membres

Directeur : M. Michaux

Maître de conférences à l'ENVA

Assesseur : M. Deputte

Professeur à l'ENVA

Remerciements

Je tiens tout d'abord à témoigner de ma reconnaissance à **Monsieur le Professeur** de la Faculté de Médecine de Créteil, qui m'a fait l'honneur d'accepter la présidence de mon jury de thèse.

Je tiens également à remercier sincèrement **Monsieur Michaux**, de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort qui a supervisé tout mon travail. Il a su m'orienter vers ce qui était important, tout en me laissant une certaine liberté.

De même, j'adresse mes profonds remerciements à **Monsieur Deputte**, de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort qui m'a fait l'honneur de consentir à être mon assesseur et de participer à mon jury de thèse. Ses conseils m'ont beaucoup aidée à finaliser ce travail.

Je n'oublierai pas non plus **Madame Herbs** et **Madame Richard** qui ont pris le temps de me renseigner sur les services d'incinération et d'équarrissage de leur département respectif.

De même, je souhaite remercier **Monsieur Bayart**, ainsi que tous les interlocuteurs que j'ai pu côtoyer, pour leur gentillesse et les précieuses informations qu'ils m'ont fournies.

Merci également à tous les vétérinaires et propriétaires d'animaux qui ont répondu à mes questions. Ils m'ont ainsi permis de faire une enquête plus approfondie sur les attentes des maîtres et d'illustrer mon propos par des chiffres concrets.

A ma mère, qui aurait sans aucun doute aimé être présente aujourd'hui et à qui je dédie cette thèse et mon titre de vétérinaire. Je ne serais pas celle je suis si elle n'avait pas été là. Qu'elle sache qu'elle me manque.

A mon père, pour son soutien durant toutes ces années d'étude et son aide de tous les jours. Je sais qu'il est toujours là si j'en ai besoin.

A ma sœur, pour ses conseils, ses relectures et tout le contraignant travail que je lui ai imposé. Un grand merci pour son aide et tout le temps qu'elle m'a consacré.

A Christelle qui a partagé avec moi toutes ces années d'école.

La mort de l'animal de compagnie

INTRODUCTION :	5
1 ASPECT MATERIEL :	7
1.1 COUT DES DERNIERES ANNEES D'UN ANIMAL :	7
1.2 «CHOIX» DE LA MORT :	8
1.2.1 : Diverses possibilités.....	8
1.2.2 : La dernière consultation.....	9
1.3 GESTION DES CADAVRES :	9
1.3.1 : Réglementation sur les cadavres d'animaux.....	9
1.3.2 : Différentes possibilités offertes.....	12
a) <i>Equarrissage</i> :	12
b) <i>Inhumation</i> :	12
c) <i>Incinération</i> :	15
d) <i>Taxidermie - Naturalisation</i> :	17
1.3.3 : Options les plus couramment choisies.....	18
a) <i>Equarrissage</i> :	18
b) <i>Inhumation</i> :	18
c) <i>Incinération</i> :	18
d) <i>Taxidermie</i> :	18
2 ASPECT PSYCHOLOGIQUE :	19
2.1 CIRCONSTANCES DE LA MORT :	19
2.1.1 : Mort naturelle.....	19
2.1.2 : Euthanasie : 5 causes principales.....	20
a) <i>La maladie au stade terminal</i> :	20
b) <i>Les vieux animaux</i> :	21
c) <i>Les problèmes comportementaux</i> :	22
d) <i>Le traumatisme</i> :	22
e) <i>L'euthanasie de convenance</i> :	22
2.1.3 : Concept de mort subie – mort voulue.....	23
2.2 LE DEUIL ET SES CONSEQUENCES :	24
2.2.1 : Existence ou absence de deuil.....	24
2.2.2 : Déroulement du deuil normal.....	25
a) <i>Processus général</i> :	25
b) <i>Facteurs de complication</i> :	27
2.2.3 : Deuils pathologiques.....	32
a) <i>Deuil du mélancolique</i> :	33
b) <i>Deuil des carences affectives</i> :	33
c) <i>Deuils compliqués</i> :	33
d) <i>Deuil du chien jaloux</i> :	34
e) <i>Chien de remplacement</i> :	34
2.2.4 : Options préférées pour le devenir du corps.....	35
a) <i>Equarrissage</i> :	35
b) <i>Inhumation</i> :	36
c) <i>Incinération</i> :	40
d) <i>Taxidermie</i> :	40
e) <i>«Monuments aux morts» sur Internet</i> :	40
2.2.5 : Reprise d'un autre animal.....	41
a) <i>Présence d'une reprise</i> :	41
b) <i>Absence de reprise</i> :	43

3	ROLE DU VETERINAIRE LORS DE LA MORT DE L'ANIMAL :	45
3.1	IMPORTANCE DU VETERINAIRE DANS LES CIRCONSTANCES DE LA MORT :	45
3.1.1	: Le vétérinaire face à l'animal malade ou vieillissant.	45
a)	<i>Expliquer la situation :</i>	46
b)	<i>Aider à la décision et conseiller :</i>	46
c)	<i>Laisser le temps et proposer de consulter toute la famille :</i>	47
d)	<i>Conforter le client dans son choix quand une décision est prise :</i>	48
3.1.2	: Rôle du vétérinaire lors de l'euthanasie.	48
a)	<i>Avant l'acte :</i>	48
b)	<i>Pendant l'acte :</i>	51
c)	<i>Juste après l'acte :</i>	52
d)	<i>Accepter ou refuser une euthanasie :</i>	54
3.1.3	: Rôle du vétérinaire lors d'un décès à son cabinet autre que par euthanasie.	55
a)	<i>Mort de l'animal durant une opération :</i>	55
b)	<i>Mort pendant une hospitalisation :</i>	56
3.2	IMPORTANCE DU VETERINAIRE DANS LES CONSEQUENCES DE LA MORT :	56
3.2.1	: Rôle du vétérinaire dans la prise en charge des corps.	57
a)	<i>Obligations réglementaires :</i>	57
b)	<i>Conséquences particulières :</i>	57
3.2.2	: Rôle du vétérinaire dans l'accompagnement du deuil.	60
a)	<i>Aide pour accomplir un deuil normal :</i>	60
b)	<i>Assistance pour éviter un deuil pathologique :</i>	64
c)	<i>Pourquoi aider les clients, une fois l'animal décédé ?</i>	66
4	ENQUETE SUR LA MORT DE L'ANIMAL DE COMPAGNIE REALISEE AUPRES DES PROPRIETAIRES :	67
4.1	PROTOCOLE :	67
4.1.1	: Principe.	67
4.1.2	: Biais.	67
4.2	DEVENIR DU CORPS :	69
4.2.1	: Cas général.	69
a)	<i>Résultats :</i>	69
b)	<i>Interprétation :</i>	69
4.2.2	: Influence de l'espèce du défunt.	71
a)	<i>Résultats :</i>	71
b)	<i>Interprétation :</i>	73
4.2.3	: Influence de la domiciliation des propriétaires.	73
a)	<i>Résultats :</i>	73
b)	<i>Interprétation :</i>	73
4.2.4	: Influence de la perception du décès par les maîtres.	75
a)	<i>Résultats :</i>	75
b)	<i>Interprétation :</i>	75
4.3	REPRISE D'UN ANIMAL :	77
4.3.1	: Cas général.	77
a)	<i>Résultats :</i>	77
b)	<i>Interprétation :</i>	77
4.3.2	: Raisons données par les maîtres pour expliquer le temps d'attente.	78
4.3.3	: Influence de l'espèce du défunt.	81
a)	<i>Résultats :</i>	81
b)	<i>Interprétation :</i>	81
4.3.4	: Influence du contexte du décès.	81
a)	<i>Circonstances de la mort :</i>	81
b)	<i>Perception du décès par les propriétaires :</i>	85
4.3.5	: Influence de la présence d'un second animal lors du décès.	87
a)	<i>Résultats :</i>	87
b)	<i>Interprétation :</i>	87
4.3.6	: Influence de l'âge des propriétaires.	89
a)	<i>Résultats :</i>	89
b)	<i>Interprétation :</i>	91

4.3.7	: Influence de la situation familiale des propriétaires.....	91
a)	Résultats :.....	91
b)	Interprétation :.....	91
4.3.8	: Influence de la domiciliation des propriétaires.	93
a)	Résultats :.....	93
b)	Interprétation :.....	93
4.4	TYPE D'ANIMAL REPRIS :.....	95
4.4.1	: Cas général.....	95
a)	Résultats :.....	95
b)	Interprétation :.....	95
4.4.2	: Influence de l'espèce du défunt.....	95
a)	Résultats :.....	95
b)	Interprétation :.....	97
4.4.3	: Influence de l'âge des propriétaires.....	97
a)	Résultats :.....	97
b)	Interprétation :.....	97
4.4.4	: Influence de la situation familiale des propriétaires.....	99
a)	Familles ou personnes seules :.....	99
b)	Célibataires hommes ou femmes :.....	99
c)	Choix personnel, familial ou opportunité :.....	101
4.5	QU'ATTENDENT LES PROPRIETAIRES DU VETERINAIRE AU MOMENT DU DECES DE LEUR ANIMAL ?	101
4.5.1	: Aide et soutien moral.	102
4.5.2	: Explications de la situation.	102
4.5.3	: Euthanasie respectueuse de l'animal.	103
4.5.4	: Prise en charge correcte du cadavre.	103
4.5.5	: Informations complémentaires.....	103
4.5.6	: Compétences particulières du vétérinaire.....	103
	CONCLUSION :	105
	BIBLIOGRAPHIE :	107
	ANNEXES :	109

INTRODUCTION :

« Si la mort n'est rien, le «mourir» est difficile ». Françoise Chandernagor.

La question de la mort de l'animal devient, dans notre société, particulièrement présente pour les possesseurs d'animaux de compagnie. Deux raisons sont à l'origine de cette situation. D'une part, la crainte de la mort s'accroît de plus en plus dans notre monde. D'autre part, une grande proximité entre l'homme et l'animal conduit ce dernier à devenir un membre à part entière de la famille. Ainsi, d'après une enquête de la société centrale canine en 2001, 76% des français considèrent les chiens de cette façon. [4] « Le chien est devenu un lien de structuration de notre société ». En effet, l'évolution démographique et l'éclatement des familles fait que le chien compense un manque affectif. (Mme Pinçon-Charlot : sociologue au CNRS). De plus, il semble actuellement plus facile d'aimer un chien qu'un être humain et cette solution de commodité augmente l'importance des animaux de compagnie. Mme Pinçon-Charlot conclut qu'«il n'y a plus de rupture entre l'homme et l'animal mais une continuité ».

Aussi, la problématique de la mort de l'animal de compagnie est complexe et le vétérinaire praticien, qui y est confronté régulièrement, se doit d'avoir une approche réfléchie sur ce sujet. Aujourd'hui, la notion de service évoluant, il est nécessaire que le clinicien ne se limite pas à apporter des soins, mais accomplisse une prestation beaucoup plus complète prenant en compte tous les aspects connexes des soins. Assurément la conduite qu'aura le vétérinaire en la matière sera déterminante par rapport à ses clients.

L'objectif de cette thèse est de faire une synthèse sur ce problème en abordant tout d'abord les différents aspects matériels et psychologiques, puis le rôle du vétérinaire dans ce contexte de mort de l'animal. Nous finirons en illustrant certains points importants à l'aide des résultats d'un questionnaire destiné aux propriétaires d'animaux de compagnie.

1

Aspect matériel :

Dans un premier temps, nous allons nous intéresser à l'aspect matériel. Souvent tabou, cet abord technique et pécuniaire de la mort est pourtant indispensable. Il ne faut pas le négliger.

Il s'agira tout d'abord d'évaluer le coût des dernières années de vie de l'animal. Par la suite, nous tenterons de distinguer les divers types de décès possibles. Finalement, nous détaillerons ce qu'il est possible de faire du corps.

1.1 Coût des dernières années d'un animal :

Avant de gérer la mort de l'animal et la dernière consultation, il est important de s'intéresser aux dernières années de vie. Tentons de comparer le coût de ces dernières années aux précédentes.

D'après les 15 vétérinaires interrogés en France (par appel téléphonique), une année normale de soin pour un animal de compagnie compte :

- ✓ 1 consultation vaccinale
- ✓ 1 consultation avec 1 acte (Prise de sang ou radiographie)
- ✓ des médicaments.

Cela fait une moyenne de 140 à 160 euros par an.

La ou les dernières années, l'animal est souvent moins bien portant et parfois même son état est très dégradé et nécessite une hospitalisation. Fréquemment, il faut donc :

- ✓ 1 consultation vaccinale
- ✓ 1 consultation d'urgence
- ✓ des médicaments
- ✓ 1 consultation avec 3 actes
- ✓ 1 journée d'hospitalisation avec 1 pose de cathéter et 1 perfusion
- ✓ de nouveaux médicaments.

Il faut alors compter en moyenne 350 à 390 euros par an. Ce qui fait environ 2,5 fois plus qu'une année normale. Ceci n'est naturellement qu'une moyenne puisque certains animaux nécessitent des soins supplémentaires alors que d'autres meurent sans avoir besoin de consultation spéciale.

S'ajoute à cela l'euthanasie pour certains animaux. Il faut alors compter de 31 euros à 70 selon les cliniques, puisque certaines incluent automatiquement l'anesthésie générale dans la facture de l'euthanasie.

Parfois des coûts supplémentaires dus à de graves maladies s'additionnent également à cela. Une chimiothérapie peut aller en effet de 50 à 80 euros environ. Pour certains animaux, des chirurgies complexes sont aussi nécessaires : il faut alors compter en moyenne 300 à 400 euros.

Ainsi, il apparaît que les dernières années de vie, les soins aux animaux soient beaucoup plus coûteux qu'auparavant (en moyenne 2,5 fois plus). Ces dépenses ne sont pas à négliger. La fin de la vie de l'animal est, par conséquent, financièrement contraignante pour les propriétaires. Certains maîtres ne peuvent d'ailleurs pas subvenir à ces frais. Ils n'ont alors pas d'autres alternatives que de mettre fin à la vie de leur compagnon.

1.2 «Choix» de la mort :

Il est vrai que, contrairement au décès d'un humain qui ne peut en France être réalisé par euthanasie, la mort de l'animal peut être provoquée médicalement. Il s'ensuit des aspects très variés de ce décès animal et de sa gestion par les maîtres.

1.2.1 : Diverses possibilités.

Le décès de l'animal de compagnie peut être naturel ou décidé. Dans tous les cas, des considérations matérielles importantes incombent aux maîtres. Eventuellement, la décision de la mort de l'animal peut même leur revenir.

Selon les caractéristiques de la mort, les choix des maîtres sont très variables. Nous allons tenter de les préciser ici.

Lors de mort subite, le propriétaire n'a pas la possibilité d'intervenir. Rien ne peut être fait ou choisi.

Dans les cas de mort naturelle, lente, le maître peut agir de la même façon et ne pas s'immiscer dans ce processus. Cependant, certains préfèrent apporter l'animal mourant chez le vétérinaire pour que le décès se passe à la clinique plutôt que chez eux ou parce qu'ils espèrent que des soins pourront lui être administrés.

La troisième possibilité reste ensuite l'euthanasie. Les propriétaires peuvent adopter cette solution. [9] Une étude britannique de 1997 donne 5 raisons principales d'euthanasie de chiens et chats :

1. Maladie au stade terminal : qui représente 59,6 % des chiens euthanasiés et 50,9 % des chats.
2. Sénilité des animaux : 27,4 % des chiens euthanasiés et 36,6 % des chats.
3. Problèmes comportementaux des animaux : 5,9 % des chiens et 1,0 % des chats.
4. Traumatismes liés à un accident : 4,8 % des chiens euthanasiés et 0,1 % des chats.
5. Raisons sociales et euthanasie de convenance : 2,3 % des chiens et 1,3 des chats.

Malheureusement, aucune étude similaire en France n'a permis de comparer ces chiffres. Les maîtres peuvent choisir que l'euthanasie se passe en leur présence ou non ; chez le vétérinaire ou chez eux ...[16] Certains préfèrent en effet que l'animal meure dans un environnement familial, non stressant.

Il faut également noter que les propriétaires d'animaux optent parfois pour des méthodes plus radicales et personnelles : comme le fusil, la noyade,... Ces techniques « barbares » sont interdites par la loi de nos jours mais sont malheureusement toujours pratiquées dans la clandestinité.

Ces divers décès possibles seront d'avantage développées dans la partie 2.1 « Circonstances de la mort ».

1.2.2 : La dernière consultation.

Ce paragraphe sera traité avec la partie concernant le rôle du vétérinaire lors de l'euthanasie. Nous y verrons quelques points matériels que le vétérinaire se doit de ne pas négliger afin que cette ultime consultation se déroule au mieux.

Une fois l'animal décédé, quelle que soit la manière dont il est mort, il est nécessaire de s'occuper de son cadavre.

1.3 Gestion des cadavres :

[15] Le nombre élevé de chiens et de chats présents en France fait que celui des décès est conséquent chaque année. Il y a en fait de 1 600 000 à 2 000 000 cadavres par an. Se pose alors la question du devenir de ces corps.

Si avant, l'absence de gestion était possible, le volume actuel des cadavres ne le permet plus. La gestion des corps a donc beaucoup évoluée depuis ces derniers siècles. De nos jours, il est impossible de faire n'importe quoi pour se débarrasser de ces dépouilles. La loi est très stricte. Toute infraction peut entraîner des poursuites.

1.3.1 : Réglementation sur les cadavres d'animaux.

Avant le 20^{ème} siècle, les cadavres d'animaux étaient mis dans les ordures ménagères puis dans les champs. A Paris, les corps étaient souvent jetés dans la Seine, dans les fossés ou enterrés dans les caves. De gros problèmes d'insalubrité se posaient alors.

Au cours du 20^{ème} siècle, les obligations se sont modifiées. L'équarrissage a permis ainsi la transformation des corps en farines animales. Cependant, en 1996, la crise de la vache folle a transformé les mentalités et les réglementations.

Aujourd'hui, les lois relatives aux dépouilles animales sont strictes. Le non-respect de celles-ci peuvent entraîner des poursuites judiciaires (amende, prison...).

Article 98 du règlement sanitaire départemental : « Il est interdit de déposer les cadavres d'animaux sur la voie publique ou dans les ordures ménagères(...) ou de les enfouir (...) à moins de 35 m des habitations.(...) »

➤ En ce qui concerne l'équarrissage :

- Loi du 2 février 1942 : Elle fixe les caractéristiques légales et hygiéniques des locaux de tout établissement d'équarrissage. (Texte intégral en annexe)
- Loi du 31 mars 1955 : Elle modifie quelque peu la loi précédente.
- Article 264 et 266 du Code rural : [19] « Les propriétaires ou détenteurs d'un ou plusieurs animaux morts pesant au total plus de 40kg sont tenus d'avertir dans les

plus brefs délais l'équarrisseur autorisé d'avoir à procéder à l'enlèvement du ou des cadavres » et il leur est interdit de les enfouir, de les jeter en quelque lieu que ce soit ou de les incinérer.

- Loi n°75-1336 du 31 décembre 1975 : Elle fixe le poids maximal ci dessus cité à 40 kg contre 75 avant. L'enlèvement et la destruction des cadavres constituent un service d'utilité publique.
- Loi n°76-663 du 19 juillet 1976 : relative à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Circulaire du 29 juin 1977 : Les entreprises d'équarrissage sont : « des établissements destinés à détruire ou assainir et revaloriser, par un traitement approprié, les cadavres d'animaux, les denrées d'origine animales déclarées impropres à être utilisées pour l'alimentation humaine par les services d'inspection vétérinaire (...). »

L'équarrissage permet la destruction et le recyclage des cadavres d'animaux. C'est un service d'intérêt public.

- En ce qui concerne l'inhumation des cadavres : [15-20]
 - Article 244, 264 et suivants du Code Rural : (déjà cité plus haut).
 - Loi n°96-1139 du 26 décembre 1996 : (Texte intégral en annexe).
 - Décret n°96-1229 du 27 décembre 1996.

L'inhumation d'un cadavre animal est donc autorisée dans un jardin ou un champ pour des animaux de moins de 40 kg, à plus de 35 m d'une habitation, d'un puits, d'une source ou d'une installation de captage ou d'adduction d'eau, à plus d'1 m de profondeur, si le corps est recouvert de chaux vive.

Si ces conditions ne peuvent être remplies, le cadavre devra être confié à un équarrisseur ou incinéré.

- En ce qui concerne l'incinération des cadavres :
 - Décret 71-636 du 21 juillet 1971 :
 - Loi n°76-663 du 19 juillet 1976 : Elle règle les conditions des centres d'incinération classés. Elle a pour but d'obtenir des crémations sans danger, des produits finis non nocifs et peu de nuisances pour l'environnement. Elle oblige des contrôles réguliers des services vétérinaires.
 - Arrêté du 4 mai 1992 : relatif aux centres d'incinération des cadavres d'animaux de compagnie. Il impose une identification des cadavres et une traçabilité sans faille.
 - Arrêté du 7 juin 1992 : (Texte en annexe).

[15] Les centres d'incinération sont des installations classées au titre de protection de l'environnement et ont des normes strictes. Avant toute ouverture d'un centre, il faut un arrêté préfectoral d'autorisation et un contrôle de l'inspecteur des installations classées qui vérifie la conformité.

➤ En ce qui concerne les inhumations dans un cimetière :

- Loi Félix de 1959 : Elle interdit l'inhumation d'un animal de compagnie avec son maître dans un cimetière humain.

Mais l'inhumation dans un cimetière animalier est autorisée :

- Loi relative aux installations classées – Code communal : La réglementation des cimetières animaliers est la même que celle relative aux cimetières pour humain. [10] Ces établissements sont soumis à la même surveillance du point de vue de la santé publique et de la protection de l'environnement que ces derniers.

[5] Tout ceci rappelle que les animaux de compagnie ne sont tout de même pas des hommes, malgré leur statut privilégié à notre époque et le fait qu'ils bénéficient d'une déclaration.

Pourtant :

[14] Déclaration des droits de l'animal du 15 octobre 1978 : Article 3-alinéa3 : L'animal mort doit être traité avec respect.

[18] « Tout animal étant un être sensible, doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs de son espèce. » 1976

Ainsi, de nombreuses personnes veulent imposer le droit à l'inhumation de l'animal avec ses maîtres mais cela est encore interdit. [18] En 1840 déjà, Schopenhauer affirmait : « En Europe, ce serait une abomination, un crime d'enterrer le chien fidèle auprès du lieu où repose son maître, et pourtant c'est sur cette tombe parfois que, plus fidèle et plus dévoué que ne fut jamais un homme, il est allé attendre la mort » et s'opposait ainsi aux idées communément répandues d'un animal sans importance après sa mort.

[14] Dans la voix des bêtes (janvier-février 1988), certains maîtres (célèbres ou non) affirment qu'ils veulent « un lieu de repos éternel qui abrite paisiblement le souvenir de ceux qui les ont aidés à vivre ».

Ces règlements précis ne laissent ainsi aux maîtres que peu d'alternatives légales pour leur animal décédé. Nous allons décrire plus précisément celles qui leur sont proposées.

1.3.2 : Différentes possibilités offertes.

Pour chaque alternative, nous développerons au moins un exemple précis accompagné de ses tarifs. Nous pourrons ainsi comparer les différentes techniques et leurs coûts.

a) Equarrissage :

A Paris, l'équarrissage est maintenant interdit.

Dans le reste de la France, des sociétés privées se chargent du recueil des carcasses et de leur transformation. Elles effectuent alors des missions de services publics.

Les cadavres de plus de 40 kg sont récoltés dans un délai de 24h sur simple appel d'une mairie, d'une fourrière, d'une ferme pédagogique...

Les cadavres entiers non dépouillés subissent l'étuvage puis le broyage. Les graisses obtenues servent à chauffer les chaudières de l'usine. Le reste est transformé en farines. Celles-ci constituent des matières à haut risque. [15] Ainsi, depuis 1996, ces farines sont ensuite incinérées ou utilisées comme combustibles dans les cimenteries.

[10] L'équarrissage a donc un rôle hygiénique (en effet, il élimine les agents infectieux) et économique (puisque'il y a récupération et revalorisation de toutes ces denrées).

A titre d'exemple, dans l'Essonne, 2 sociétés de collecte se partagent le département. Ces entreprises sont rémunérées par l'état pour effectuer ce travail. Pour fixer les tarifs, ce dernier fait un appel d'offres. Dernièrement aucun accord n'a pu être réalisé dans ce département. Aussi, les entreprises sont réquisitionnées pour collecter et transformer les carcasses. Les tarifs de l'Essonne sont, de ce fait, définis par le préfet.

De manière générale, les prix dépendent des particularités de la zone concernée. Ainsi, ils sont conditionnés par le nombre d'élevages, de fourrières et de laboratoires d'expérimentation animale. Le coût moyen de transformation est d'environ 75 euros par tonne.

b) Inhumation :

Deux possibilités sont alors proposées :

- dans un jardin : pour les animaux de moins de 40 kg. [24] L'enterrement n'a pas besoin d'être déclaré officiellement sauf s'il s'agit de chiens de chasse ou de chiens inscrits au L.O.F.
- dans un cimetière animalier : il existe des cimetières associatifs ou à but lucratif. L'enterrement se fait alors comme pour les humains. Il y a mise du corps dans un cercueil puis enfouissement, avec caveau et plaques mortuaires. Cependant, les concessions ne sont pas perpétuelles contrairement à la majorité des cimetières humains. Ce processus se développe de plus en plus, mais l'activité n'est pas toujours rentable.

[18] Prenons l'exemple du **cimetière d'Asnières** : C'est le plus ancien des cimetières (ouverture en 1899). Sa création est due à l'initiative d'un avocat : Georges Harmois et d'une féministe : Marguerite Durand. Il est vrai qu'à la fin du XIX^{ème} siècle, la surpopulation de Paris commence à poser des problèmes d'hygiène et des risques d'épidémie. Personne ne sait quoi faire des animaux, de plus en plus nombreux, une fois décédés. G. Harmois soumet son idée d'un cimetière à la SPA qui la rejette. S'ensuit alors un entretien avec M. Durand, directrice du journal La Fronde et tout commence.

Le 25 mars 1899, G. Harmois décrit son projet de cimetière sur l'île des ravageurs d'Asnières dans l' «Ami des chiens». Le 15 juin 1899, l'acte de vente est signé et, malgré les protestations du conseil d'hygiène, le préfet autorise la construction.

Initialement, le cimetière est divisé en 4 : un quartier pour les chiens, un pour les chats, un pour les oiseaux et un pour le reste. Le prix des concessions varie selon l'emplacement et la durée de ces dernières. Le premier monument remonte à juin 1900 : pour Barry, un St-Bernard. En 1905, l'île devient «l'île aux chiens».

Menacé un temps de disparition, le site est classé le 29 juin 1987 «compte tenu de l'intérêt à la fois pittoresque, artistique, historique et légendaire du cimetière». Cela apporte donc aux propriétaires la certitude qu'il ne sera jamais fermé.

Il compte actuellement plus de 3 000 tombes. On peut trouver ainsi des monuments pour des chiens anonymes, pour des animaux sauveteurs ou policiers, des chiens connus : Rintintin...Nous voyons également des tombes pour les compagnons de gens célèbres comme : Sacha Guitry, la reine Elizabeth...Chiens, chats et autres animaux se retrouvent alors côte à côte pour toujours.

Sylvie Nielles, actuelle responsable du cimetière affirme qu'« il n'est jamais triste ; il est fleuri d'un bout de l'année à l'autre. Il est rempli d'amour et d'émotion. »

Un règlement précis régit l'enterrement :

- pas de cérémonies (...) pastichant l'inhumation humaine.
- pas de noms de personnages.
- vérification des caisses.
- renouvellement des concessions possible.
- changement d'emplacement autorisé.

Tableau 1: Tarifs 2003 des prestations du cimetière d'Asnières.

Prix des concessions (en euros)					
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	20 ans
0.50 m ²	116	258	404	979	1958
0.75 m ²	174	388	606	1463	2926
1 m ²	232	517	807	1951	3902

Des concessions de 30, 40 et 50 ans peuvent être accordées. Le tarif des concessions de 10 ans sera alors appliqué à chaque tranche de 10 ans supplémentaire.

Prix du travail de fossoyage (en euros)			
	1ère inhumation	2èm inhumation	3èm inhumation
0.50 m ²	103	178	230
0.75 m ²	155	266	345
1 m ²	206	355	460

Taxe d'inhumation (en euros)	59 pour chaque animal
-------------------------------------	-----------------------

Taxe d'exhumation (en euros)	98 pour chaque animal
-------------------------------------	-----------------------

Le prix des concessions dépend de la taille et de la durée désirée pour le caveau. Les tarifs sont inscrits dans le tableau 1. A l'achat de la concession, s'ajoute pour chaque animal enterré, le travail de fossoyage et une taxe. Il est possible de mettre plusieurs animaux dans une même tombe en réalisant 2 ou 3 niveaux de profondeur.

c) Incinération :

Là encore, les maîtres ont 2 choix : incinération collective ou individuelle.

- [15] L'incinération collective est le système classique avec mélange des cadavres et crémation collective. Les cendres sont stockées puis éliminées par épandage sur des terres agricoles, par dispersion en mer ou mises dans des décharges autorisées.
- Lors d'incinération individuelle, les propriétaires peuvent récupérer les cendres de leur animal entreposées dans une urne. En général, ils n'assistent pas à la crémation mais peuvent être dans une salle à côté.

Plusieurs sortes de sociétés d'incinérations existent. Toutes sont en fait privées (CREMADOG, SIAF...). Cependant, une particularité est à noter concernant la Compagnie d'Incinération des Animaux Familiers (la CIAF) qui dépend du syndicat vétérinaire. 100% des actionnaires sont donc des vétérinaires. Elle ne traite alors qu'avec les cabinets et incinère 90% des animaux collectivement. Contrairement à elles, les autres entreprises proposent surtout un service de pompe funèbre animalier. La plus part de leurs clients choisit alors plutôt l'incinération individuelle.

Nous avons étudié plus précisément le fonctionnement du SIAF et de CREMADOG.

SIAF : Service d'incinération des animaux familiers : (Siège à Nogent sur Marne) créé en 1983, il couvre toute l'Île de France (jusqu'à Dijon, Lyon...) et propose :

- ✓ une incinération collective : les cendres seront déposées au Jardin du Souvenir au Cimetière animalier de Villepinte (93)
- ✓ une incinération individuelle : les cendres sont récupérables par les propriétaires. Cette technique se fait sur rendez-vous. Les maîtres peuvent assister à l'acte. Les cendres leur sont alors rendues dans des urnes ou boîtes. Les propriétaires peuvent ensuite les conserver ou les enterrer. Si les maîtres ne sont pas là, les urnes sont envoyées par la poste ou par les soins du SIAF jusqu'à leur domicile. Il propose un grand choix de boîtes funéraires selon la taille de l'animal et les goûts des maîtres.

Tableau 2 : Tarifs 2003 des prestations du SIAF.

		SIAF
Incinération collective	Oiseaux et rongeurs	16
	Chat	45
	Chien < 10 kg	60
	Chien 10 à 19 kg	75
	Chien 20 à 29 kg	77
	Chien 30 à 40 kg	90
Incinération individuelle	Oiseaux et rongeurs	45
	Chat	89
	Chien < 10 kg	105
	Chien 10 à 19 kg	120
	Chien 20 à 29 kg	140
	Chien 30 à 40 kg	170
Prise en charge		45
Retour des cendres	Colissimo	16
Boîtes simples	Petite	10
	Moyenne	13
	Grande	16
Plaque commémorative		26

Prix en euros

Tableau 3 : Tarifs 2003 des prestations de CREMADOG.

		CREMADOG
Incinération collective	Oiseaux et rongeurs	/
	Chat	39
	Chien < 10 kg	47
	Chien 10 à 19 kg	63
	Chien 20 à 29 kg	71
	Chien 30 à 40 kg	78
Incinération individuelle	Oiseaux et rongeurs	24 à 48
	Chat	93
	Chien < 10 kg	109
	Chien 10 à 19 kg	127
	Chien 20 à 29 kg	148
	Chien 30 à 40 kg	164
Prise en charge		8,69 euros + 0,4/km

Prix en euros

Les prix sont augmentés de 50 à 100% les soirs et nuits.

L'enlèvement peut se faire à domicile ou par l'intermédiaire de la clinique vétérinaire. Les camionnettes sont équipées comme celles de la fourrière.

Un certificat d'incinération est alors fourni pour assurer l'authenticité de l'acte.

Les prix sont inscrits dans le tableau 2.

CREMADOG : (Siège à Guyancourt 78 : ZA du moulin à vent.) créée en 1987, elle propose également :

- ✓ une incinération collective : les cendres sont dispersées en mer gratuitement, une fois par semestre.
- ✓ une incinération individuelle : dans ce cas, la présence du propriétaire est souhaitée mais non obligatoire. Les professionnels sont alors là pour écouter et aider les maîtres dans ce moment difficile. Les urnes proposées sont personnalisées et «artisanales». Cependant, les maîtres peuvent apporter leurs propres boîtes.

CREMADOG possède deux incinérateurs spécifiques aux animaux. La crémation dure, selon la taille de l'animal, de 30 minutes à 1h45. Les restes (morceaux d'os...) finissent dans un broyeur.

Le transport, l'expédition et la certification se font de la même façon que pour le SIAF.

Les prix figurent dans le tableau 3.

d) Taxidermie - Naturalisation :

[20-21] La conservation du mort est permise grâce à une préparation spéciale de la peau et du squelette. L'animal garde alors l'attitude, la forme et l'aspect qu'il avait de son vivant. Cependant, le corps reste très fragile et peut s'abîmer. Le délai de réalisation est assez long : entre 3 et 6 mois selon la taille. Une autre contrainte est la nécessité d'apporter le corps au plus tard 48h après le décès.

C'est un processus très coûteux. Un exemple : chez M. BAYART (Nord - Pas de Calais), la naturalisation d'un animal varie entre 450 euros et 1100 selon la taille, en 2003.

Soulignons pour conclure deux aspects non négligeables :

➤ [19] Il est interdit de mettre un animal dans le caveau d'un cimetière humain avant son propriétaire. Cependant, il est possible d'enterrer l'animal mort dans un jardin en attendant le décès du maître ou de garder les cendres et d'ensevelir les 2 en même temps.

➤ De plus, le transport des cadavres d'animaux est réglementé. [10] Ils doivent être acheminés par des méthodes qui limitent tout risque de contamination de l'environnement. Les véhicules spécialisés dans l'évacuation en nombre des corps sont donc spécifiquement étudiés pour cela et contrôlés par les autorités de la santé publique vétérinaire. Ce transport implique ainsi des camionnettes spécialement aménagées.

Après avoir vu les différentes possibilités offertes, nous allons maintenant mettre en évidence les méthodes les plus utilisées.

1.3.3 : Options les plus couramment choisies.

a) Equarrissage :

Cette méthode est de moins en m

2 Aspect psychologique :

Plus important d'un point de vue humain que l'abord matériel, cet aspect psychologique est à prendre en compte dans notre analyse. Nous l'avons placé après les points techniques car de la gestion des aspects matériels découle souvent celle des aspects psychologiques.

Vu la place importante de l'animal dans notre société et l'attachement qu'il suscite, il semble compréhensible que la mort, quelles qu'en soient les circonstances, génère une véritable souffrance psychologique. [12] Un véritable deuil peut suivre le décès d'un animal de compagnie.

Il est vrai que ce dernier a une charge affective considérable. Celle-ci paraît évidente lorsque l'on réfléchit au fait que tous les chiens et les chats ont un nom, contrairement à beaucoup d'autres animaux. Ce lien particulier est encore plus clair lorsque nous nous intéressons aux bêtes arborant un nom humain : [14] plus de 1/3 des chiens et 1/6 des chats portent un prénom d'homme comme le souligne B. Fogle : «avant on donnait aux chiens des noms de chien maintenant des noms humains. Ils sont considérés comme des hommes, ou du moins plus que de simples animaux». Il est donc normal d'éprouver du chagrin quand il y a disparition d'une bête à qui l'homme a donné un nom et une place au sein de son foyer.

Quant à la forme de ce chagrin ; lors de la mort du chien ou du chat, l'homme réagit machinalement et souffre. Il est vrai que la relation homme - animal est complexe mais toujours spontanée, naturelle, presque instinctive.

S'ajoute à cela l'anthropomorphisme de la mort et la projection sur l'animal d'autres décès. [13] La mort de l'animal est donc une charge émotionnelle importante pour le maître.

Les réactions face au décès de leur animal sont pourtant très variables selon les propriétaires et le contexte de la mort. Chaque être réagit à sa manière. Nous tenterons donc de synthétiser et d'expliquer autant que possible les comportements plausibles des maîtres.

2.1 Circonstances de la mort :

Le décès peut être naturel ou provoqué. Les raisons de cette décision sont très diverses. Une dualité entre mort subie et mort souhaitée peut alors être mise en évidence.

2.1.1 : Mort naturelle.

Elle peut survenir après une longue maladie, après un accident ou être due à la vieillesse. Ces décès sont imprévus et non voulus.

[21] La première cause de disparition est la vieillesse (32.2%). Viennent ensuite la maladie (30.8%) et les accidents (11.6%).

Certains propriétaires, même face à une longue maladie, ne veulent pas euthanasier leur animal. Ils ont en effet la volonté de s'investir pour le sauver. Mais pourquoi ?

Différentes «causes» se dégagent. Nous pouvons penser qu'ils ont peur de la mort. Peut-être ne sont-ils pas prêts à faire face à cette absence ? Préfèrent-ils alors un acharnement thérapeutique afin de prolonger de quelques mois la vie de leur animal et ainsi de s'habituer à l'idée de sa perte ? Il est également possible que les maîtres, par anthropomorphisme, s'obstinent sur un traitement pour que l'animal vive quelques semaines de plus ; comme eux aimeraient pouvoir en profiter au moment de leur décès. Cependant aucune étude plus approfondie n'a été réalisée.

Lors de mort naturelle au domicile, les maîtres ont souvent le réflexe de téléphoner au vétérinaire pour demander des explications sur le décès de leur animal. Ils ont besoin de comprendre pour accepter la réalité de la mort.

Parfois, certains maîtres emmènent le cadavre afin que l'équipe le soigne. Ils ne veulent pas admettre le décès de leur cher compagnon. Ils tentent donc tout pour retarder le moment où ils devront faire face à la mort de celui-ci. Il faut que ce soit le vétérinaire qui constate le trépas.

Un décès pendant une opération ou pendant une hospitalisation peut également survenir. Cette mort non-désirée peut surprendre les propriétaires de telle sorte que leur acceptation du décès pourra être encore plus difficile.

2.1.2 : Euthanasie : 5 causes principales.

Certains maîtres préfèrent pourtant euthanasier leur animal plutôt que de le laisser mourir naturellement. Il serait intéressant de savoir ce qui les conduit à agir de la sorte. Aucune véritable recherche n'a été réalisée sur ce sujet en France.

[9] Une étude anglaise de 1998 tente tout de même de comprendre les raisons principales de cet acte et d'en donner les pourcentages. Cependant, il nous est impossible de savoir si ces chiffres sont comparables à ce que nous obtiendrions si une telle étude était conduite en France.

a) La maladie au stade terminal :

59,6 % des chiens euthanasiés et 50,9 % des chats sont au stade terminal d'une maladie. Il s'agit donc de la cause principale d'euthanasie.

Pourquoi une euthanasie ?

Diverses hypothèses sont possibles :

* Les propriétaires considèrent que la qualité de vie de leur animal est devenue inacceptable pour celui-ci.

* Les maîtres estiment que les capacités de l'animal sont devenues insupportables pour eux : il est difficile de s'occuper d'un animal qui ne contrôle plus toutes ses fonctions vitales.

* Le chien commence à souffrir et les maîtres ne supportent pas cela.

* Les propriétaires ne désirent pas dépenser du temps et de l'argent pour soigner une maladie dont l'issue est quasi - fatale.

Processus de décision.

L'animal souffre. Il faut le soigner et souvent de nombreuses contraintes apparaissent : malpropreté, changement d'humeur de l'animal, etc... Cela engendre une gêne psychologique et des contraintes physiques pour les maîtres. Les propriétaires s'épuisent et se rendent compte de l'inutilité du traitement.

D'autre part, notons que l'euthanasie dans ce type de cas est souvent perçue comme une mort presque naturelle. En effet, il s'agit uniquement d'abrèger les souffrances et d'éviter un acharnement thérapeutique. Les maîtres veulent limiter les tourments de leur fidèle compagnon. Selon les propriétaires, une de ces deux motivations domine.

b) Les vieux animaux :

La vieillesse de l'animal est la seconde cause d'euthanasie avec 27,4 % des décès de chiens et 36,6% de chats.

Les animaux sont jugés comme arrivant en fin de vie.

Pourquoi une euthanasie ?

Les hypothèses sont presque les mêmes que précédemment :

- * Une existence devenue inacceptable pour l'animal.
- * Une qualité de vie dégradée pour le propriétaire (puisque'un animal vieillissant ne contrôle pas toujours ses fonctions vitales)
- * Une souffrance croissante de l'animal.

S'ajoute à cela :

- * Des propriétaires considérant leur animal trop vieux et en voulant un nouveau : c'est alors comme un objet !

Processus de décision.

Deux attitudes différentes des ma

c) Les problèmes comportementaux :

C'est la troisième raison d'euthanasie pour les chiens et cela ne cesse de croître. (5,9 % pour les chiens et 1% pour les chats).

De quels problèmes s'agit-il ?

Nous pouvons considérer que les causes principales sont : agressivité envers les hommes ou les autres chiens ; malpropreté, destructions et vocalises liées à de l'anxiété de séparation ou à de la dominance ; fugue.

Pourquoi une euthanasie ?

Diverses hypothèses sont possibles :

- * Problèmes incurables mettant la vie d'hommes ou d'animaux en danger.
- * Problèmes nécessitant de grandes modifications des habitudes des propriétaires ou des efforts qu'ils ne sont pas prêts à réaliser.
- * Problèmes lassant les propriétaires qui n'en peuvent plus.
- * Problèmes obligeant une thérapie coûteuse qui décourage les propriétaires.

Processus de décision.

De nombreux essais thérapeutiques lourds et plusieurs consultations de comportement ont épuisé les maîtres. Les lourdes conséquences des efforts à réaliser les découragent également. De plus, une forte pression de l'entourage les force à envisager l'euthanasie face au peu d'amélioration des traitements.

d) Le traumatisme :

C'est la cause de 4,8 % des euthanasies pour les chiens et 10,1 pour les chats. Après un accident, lorsque le pronostic est sombre et que l'animal est jugé intraitable, l'euthanasie est souvent la seule issue possible. En effet, il ne reste parfois à l'animal aucun espoir de conserver une vie acceptable.

e) L'euthanasie de convenance :

Elle touche des animaux en bonne santé et concerne 2,3 % des euthanasies pour les chiens et 1,3% pour les chats.

De quelles raisons s'agit-il ?

- Raisons sociales : divorce, arrivé d'un enfant...
- Raisons médicales : allergie...
- Raisons de convenance : déménagement, manque de temps, chiots ou chatons nouveaux - nés non désirés, propriétaire ne voulant plus d'animaux...

Pourquoi ?

- * Les maîtres ne veulent plus s'occuper d'un animal.
- * Les propriétaires ne peuvent plus s'occuper de leur compagnon.

- * Les maîtres considèrent qu'ils n'ont plus la place qu'ils jugent nécessaires à un animal.
- * Les propriétaires jugent que leurs changements sociaux, géographiques ou autres impliquent trop de contraintes.

Notons que le proverbe français : «qui veut tuer son chien l'accuse de la rage» montre qu'il s'agit d'une problématique de longue date !

Processus de décision.

Celui-ci est plus rapide que pour les autres. Il est vrai que l'attachement à l'animal est en général inférieur à celui des autres propriétaires pour leur compagnon. C'est le confort personnel des maîtres qui prédomine. De plus, là encore, la famille influence souvent la décision.

Beaucoup d'animaux semblent ainsi sacrifiés.

[20] Il est vrai que le droit à la vie n'est pas reconnu dans les textes pour l'animal de compagnie. Celui-ci reste donc, de ce point de vue, considéré comme un objet. Sa vie dépend ainsi de ses maîtres qui effectivement ont le droit de décider de l'euthanasier.

Il en découle que les enjeux de l'euthanasie sont très importants. Comme nous pouvons le comprendre, elle peut être bien ou mal vécue, selon la raison de cet acte.

2.1.3 : Concept de mort subie – mort voulue.

Une opposition nette entre 2 concepts apparaît clairement : celui de la mort souhaitée et celui de la mort subie. Selon la situation, une des deux dimensions l'emporte sur l'autre. Mais il semble que, quel que soit le contexte, les 2 soient présentes à des degrés différents.

Mort souhaitée : Nous sommes face à une réaction peu sentimentale. Cela a pour corollaire la sensation de délivrance. Le propriétaire désire se débarrasser de son animal (pour diverses causes mentionnées plus haut). Cependant, il n'est pourtant pas toujours conscient de ce sentiment.

Dans le cas d'une longue maladie, le propriétaire peut refuser l'acharnement thérapeutique qui prolonge la douleur de son animal. Il choisit alors l'euthanasie. La mort «souhaitée» est alors en fait plutôt subie.

Mort subie : Il s'agit des cas d'accidents, de maladies sans soins possibles, de morts naturelles... Cette notion est liée à l'attachement du maître pour son animal. Elle est d'autant plus forte que l'affection du maître est grande. Le résultat de cette perception est le deuil.

Les conséquences de la mort semblent alors directement liées à cette dualité entre mort subie et mort voulue. La mort souhaitée semble en effet plus facile à supporter que la mort subie. Mais tous ces sentiments étant intimement imbriqués, la mise en place du deuil est plus complexe que cela pourrait paraître. Tout dépend du degré que prend chacune des 2 parties de ce concept.

Plus la mort est subie, plus elle est difficile à supporter. En effet, lors d'accident, le propriétaire est moins bien préparé à cette perte que lors d'une mort plus lente ou lors d'une euthanasie.

2.2 Le deuil et ses conséquences :

Il est important tout d'abord de définir ce qu'est le deuil. [23] Le mot deuil dérive du latin « dolere » qui signifie souffrir. Ainsi, il désigne un état psychologique particulier dans lequel se retrouve toute personne ayant perdu un être cher. [6] Le deuil n'a lieu que lors d'existence d'un lien affectif.

Ainsi, selon les maîtres et selon leur perception de la mort, le deuil peut ne pas avoir lieu ou se produire avec une intensité variable.

[12] Dans notre civilisation moderne, les chiens et les chats ont pris une place à part dans le cercle des animaux domestiques et comme, [13] souvent, le décès de l'animal est la première expérience avec la mort, les conséquences de ce décès peuvent être extrêmes. Il est vrai, qu'actuellement, la mort de l'homme est aseptisée. [12] D'après Ariès, nous vivons dans une société de «mort inversée». Presque personne ne meurt chez soi. Tout est fait pour éviter de voir la mort en face.

Aussi, peu habitués à une telle situation, les maîtres peuvent avoir des réactions excessives lors du décès de leur compagnon, parfois même disproportionnées par rapport à l'objet du deuil. Il arrive alors que les deuils soient anormaux et qu'ils engendrent alors de nombreux troubles.

Sachant cela, il semble évident que ces deuils très divers ont des conséquences variables autant dans le choix du devenir du corps que dans celui de la reprise d'un second animal.

2.2.1 : Existence ou absence de deuil.

Comme nous l'avons vu plus haut, la mort de l'animal peut être diversement vécue par les maîtres. Elle peut être subie ou désirée.

Selon l'aspect qui l'emporte sur l'autre, le propriétaire ressent une douleur variable. Aussi, entre-t-il ou non dans un processus de deuil. [20] Par exemple, les hommes prenant un chien comme accessoire complémentaire de leur personnalité, comme objet ou outil, ne souffriront guère. La mort de leur animal est l'occasion d'en changer pour en prendre un plus jeune, plus à la mode... Aucun deuil ne se mettra en place. Certains sont même soulagés.

Au contraire, tout propriétaire confronté à la mort subie (même partiellement) commencera un processus de deuil, plus ou moins intense.

2.2.2 : Déroulement du deuil normal.

Ainsi, le décès de l'animal de compagnie, lorsqu'il est considéré comme subi, peut engendrer une douleur intense, parfois même plus grande que celle liée à la perte d'un être humain. Aussi, le deuil de l'animal est-il comparable au schéma observé dans la société humaine. [6] Freud le définissait comme « la réaction régulière à la perte d'une personne aimée ». Nous perdons en un instant un lien profond qui s'est développé pendant de longues années. Il a contribué à notre équilibre physique, psychique, affectif, émotionnel et social. Aussi, la mort de l'animal de compagnie modifie-t-elle toute la stabilité du maître. De plus, ce n'est pas forcément l'objet lui-même de l'amour qui est perdu mais aussi les liens tissés dans leur ensemble qui manquent. L'objet perdu n'est pas seulement l'animal lui-même mais la réciprocité de l'attachement.

Nous verrons donc le processus général de déroulement de ce travail de deuil ainsi que les facteurs le compliquant.

a) Processus général :

i Diverses étapes du deuil

Le deuil est une souffrance psychologique. Quel qu'en soit l'objet (animal ou humain), c'est un processus assez constant, couramment décrit. On peut le diviser en 5 phases successives d'après le docteur Elizabeth Kubler-Ross (psychiatre) : [11-12]

1^{ère} phase : - **La négation.** *Non, pas moi ! Ce n'est pas possible ! Etes-vous sûr qu'il est mort ? Je ne réalise pas.* Le maître refuse la mort. Il est choqué, incrédule, abasourdi et son abattement est souvent intense. Il refoule la réalité dans son inconscient car celle-ci est trop dure. Ce déni permet de retarder les réponses affectives pénibles et donne le temps de faire face à la douleur. Dans certains cas, le déni prend des formes un peu excessives : ceci est clairement détectable lorsque le propriétaire apporte le cadavre pour qu'on le soigne. Notons que ce refus peut commencer avant la mort lorsque le maître apprend que son animal est condamné. *Pas tout de suite !* [6] En effet, la médecine actuelle rallonge la vie et prolonge l'existence des malades. Aussi, le deuil débute-t-il de plus en plus à la dégradation de l'être aimé qu'à la mort elle-même.

2^{ème} phase : - **La colère.** *Pourquoi lui ?* Après le choc, le maître cherche un responsable. Il se retourne souvent contre l'équipe vétérinaire même si elle n'y est pour rien. Il s'en prend ainsi à ceux qu'il considère comme responsable : le vétérinaire n'a pas su soigner et sauver son animal. *Il fallait tenter autre chose ! Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?* (Parfois eux-mêmes ont choisi de ne pas s'acharner mais s'en prennent ensuite au vétérinaire qui n'en a pas fait assez). Le maître peut en vouloir au monde entier : aux personnes qui possèdent des animaux en bonne santé, à ses amis qui ne le comprennent pas et même à son animal qui l'a abandonné... Lors de mort par accident, il se retourne naturellement contre les coupables. Cela diminue sa douleur. En effet, le chagrin est en fait trop grand pour rester en lui. Comme il n'ose pas pleurer ouvertement, il se déchaîne. La colère peut devenir rage voire ressentiment.

Cette colère peut également se retourner contre lui-même et provoquer un sentiment de culpabilité.

3^{ème} phase : - **La culpabilité.** *Si je me comporte bien, puis-je continuer à vivre ?* Le maître a admis la mort de son animal mais s'en veut. Il peut craindre d'avoir été négligent ou de ne pas avoir soigné son animal comme il aurait du. Ce sentiment est d'autant plus fort qu'il a choisi l'euthanasie. [1] Il est vrai que 50% des clients se considèrent coupables de cette décision et 16% se perçoivent comme des meurtriers. [16] Ce sentiment est d'autant plus important que la résolution a été prise à la place d'un traitement coûteux. Cependant parfois l'inverse est possible : les maîtres ont tenté une médication longue qui n'a pas été efficace. Ils regrettent alors d'avoir tardé et fait souffrir leur compagnon pendant un certain temps.

Une discussion interne commence alors : *Ai-je frappé à la bonne porte ? N'aurais-je pas du essayer un autre traitement ? N'aurais-je pas pu m'apercevoir plus tôt de ses symptômes ? Aurais-je du demander un second avis ?* La douleur devient intense et peut conduire à une dépression.

4^{ème} phase : - **Le chagrin et la dépression** possible. Celle-ci peut survenir lorsque le soutien social a cessé et que les proches n'offrent plus leur aide et leur réconfort. Il y a alors un sentiment de solitude extrême. Le propriétaire pleure et souffre. Cette phase peut durer des mois et entraîne parfois des suicides. [24] Aussi, personne n'est vraiment épargné par cette phase : J. Mills a même affirmé : « A la mort de mes précédents chiens, j'ai failli y passer ! Si je n'avais mon teckel actuel, Romée, je mourrais. » ; et J. Laurent de l'Académie française : « Cette disparition m'a laissé brisé par le chagrin. » Pierre Loti avoue même : « Il me semblait que sa mort (celle de son chat) était le commencement de la fin des habitants de la maison. »

[6] Freud expliquait que le surinvestissement psychique de l'objet perdu se traduit par la perte d'intérêt pour tout ce qui ne concerne pas cet objet, idéalisé depuis qu'il est mort.

[16] En 1987, une étude sur 54 appels des Hot Lines de l'université de Californie souligne une douleur sévère chez 76% des maîtres venant de perdre un chien. 22% des appels mettent même en évidence une souffrance extrême chez des maîtres ne voulant plus vivre.

5^{ème} phase : - **L'acceptation.** Le propriétaire finit par accepter le fait que la mort fasse partie du cycle de vie. [12] Levinson souligne que certains rituels (enterrement, recueil des objets de l'animal, planté d'un arbre à sa mémoire) ainsi que la compréhension de l'entourage aident à atteindre cette phase. Le maître admet qu'il a fait tout ce qu'il fallait. Il peut parler de son animal sans souffrir et penser à lui avec plaisir. Il revient sur les événements heureux de leur existence commune. La vie reprend le dessus. La présence d'un animal auprès de lui commence à lui manquer. Progressivement il apprend à aimer un autre individu sans culpabiliser.

Un deuil normal ne se solde en aucun cas par l'oubli.

La durée et l'intensité de chacune de ces étapes sont variables d'un individu à l'autre et de nombreux facteurs extérieurs influencent ce déroulement. Certaines personnes peuvent même rester bloquées dans une de ces phases.

Les thanatologues estiment que ces stades ne se produisent pas dans un ordre préétabli et qu'ils peuvent être mêlés de sentiments d'espoir, d'angoisse et de peur.

Les manifestations psychologiques et psychiques associées au deuil sont, il est vrai, nombreuses et très variables selon les individus, quelle que soit la phase concernée.

ii Manifestations psychologiques et physiologiques associées au deuil

Divers symptômes sont en effet observés lors du deuil. Ainsi [23] :

- Manifestations émotionnelles : Ce sont elles qui définissent les différentes phases. Nous nous contenterons ici de les résumer : tristesse, colère, dépression, chagrin, culpabilité, solitude, sentiment d'abandon, vulnérabilité. A cela s'ajoute parfois un sentiment de soulagement.
- Manifestations intellectuelles : Celles-ci varient selon les phases. Elles ont déjà été un peu décrites : refus, incrédulité, confusion, incapacité à se concentrer, difficulté au travail, hallucinations, agitation.
- Manifestations physiques : pleurs, sanglots, soupirs, difficultés à dormir, dysorexie. Ces forts symptômes sont surtout visibles pendant la phase de chagrin et dépression. Il est fréquent de pleurer plus pour un animal que pour une personne qui nous était proche. C'est normal. En fait, le deuil d'un être cher cristallise la douleur. Cette mort crée un tel choc (souvent bien supérieur à la perte d'un animal) qu'il est impossible de réagir. Après la mort d'un animal de compagnie, le chagrin peut être plus fort mais sera normalement toujours plus bref.
[11] Toutes les fonctions étant touchées, il est normal que le maître se sente malade physiquement. Dans ces cas extrêmes, il peut avoir l'impression de devenir fou.
- Manifestations sociales : stress, anxiété, isolement, irritabilité, jalousie, égarement. Le maître peut se désintéresser de tout ce qui ne concerne pas son chien.
- Manifestations spirituelles : abandon de ses croyances ou au contraire raffermissement de celles-ci ; marchandage avec dieu...

[6] Freud parlait pour résumer ces souffrances : «d'état de manque et de privation affective douloureuse».

Il est ainsi habituel de présenter ces symptômes. [8] En fait, pour cesser de souffrir d'une mort, il faut accepter d'en souffrir. Mais ce n'est pas toujours facile.

Certains facteurs multiples compliquent ces troubles et peuvent transformer un deuil normal en deuil pathologique.

b) Facteurs de complication :

De nombreux éléments peuvent en effet entraver le deuil. [17] Des facteurs propres à chaque individu ainsi que des facteurs extérieurs entrent en jeu et peuvent rendre encore plus difficile la mort de l'animal. Il en est ainsi de l'attachement, le «profil» ou la position sociale du maître, les circonstances de la mort... par exemple.

i Relation entre le maître et son animal

Le rôle que le propriétaire fait jouer à son animal et le nombre d'années qu'ils ont partagées influent beaucoup sur ce processus de deuil.

Intéressons-nous tout d'abord à la place de l'animal dans la vie de ses maîtres. Plus celle-ci est importante, plus la perte du compagnon est vécue difficilement. [12-13] Ainsi, la mort peut être considérée de diverses manières :

- perte d'un membre de la famille : [23] Un sondage de Katcher au Etats-Unis souligne que 93% des propriétaires d'animaux les considèrent comme des membres de la famille. [14] Yonnet pense que l'animal ne prend pas encore la place d'un enfant mais qu'il n'en est pas loin. [23] Il est vrai que certaines personnes sont excessives et vénèrent leur animal comme un véritable bébé (référence aux noms d'humains donnés, comme mentionné plus haut). Pour les personnes considérant leur bête de cette façon, il est difficile d'accepter de survivre à un de ses enfants : c'est contre nature ! Il est insupportable d'admettre la mort de quelqu'un plus jeune. Pour ces personnes, l'animal, même âgé, n'est qu'un bébé puisqu'il dépend en tout de ses maîtres et qu'il procure cette affection toute simple que seuls les jeunes enfants apportent. Sa mort est donc extrêmement douloureuse.
- perte d'un animal avec des qualités particulières : Certaines personnes idéalisent leur chien et ne voient en lui que des qualités. La perte de cet être utopique est d'autant plus difficile.
- perte d'un être comprenant et partageant l'affection de son maître : Certains propriétaires partagent une intimité spéciale avec leur bête. Avec la mort de leur animal, ils perdent une relation intense qui comblait leur vie. (Plus de 80 % des personnes pensent en effet être compris par leur animal.)
- perte d'un être donnant le sentiment à son maître d'être utile : Durant toute sa vie, l'animal donnait au maître le sentiment qu'il était indispensable. Le propriétaire l'aimait parce qu'il avait besoin de lui. Avec sa mort, il se sent inutile. Il perd une partie importante de sa personnalité.

La durée de vie commune entre le propriétaire et son compagnon joue également un rôle important dans la réaction face à la mort. Bien évidemment, plus celle-ci est longue, plus le décès semble être douloureux pour le maître. Cela est essentiellement dû à leur histoire commune qui s'arrête.

La puissance de l'attachement du maître pour son animal est donc un des facteurs principaux influençant sa réaction face à la mort de ce dernier. Plus ce lien est extrême, plus il risque de compliquer le deuil. Cependant, cet attachement dépend beaucoup de l'individu lui-même.

ii Facteurs propres à l'individu

De nombreux facteurs propres au maître, liés à son profil ou son histoire, influencent sa réaction face à la mort de son animal.

Ainsi, le deuil peut être fortement compliqué lorsque le maître n'a que peu de résistance personnelle. Nous entendons par là, la capacité de chaque individu à tolérer la douleur, mais aussi à se faire des amis et à dépendre des autres sans devenir dépendant. Le niveau de cette résistance au stress varie selon les personnes et dépend de divers éléments. Les personnes peu résistantes s'appuient entièrement sur leur animal et donc lors de sa mort, se retrouvent désemparées et très fragiles.

Pareillement, les individus ayant eu des problèmes récents comme une longue maladie, un divorce ou autre, vont être affaiblis lors de la mort de leur compagnon. Durant tout ce temps, ils se sont raccrochés à leur animal. Le décès de celui-ci supprime la béquille émotionnelle que représentait leur compagnon. Ce malheur supplémentaire peut être terrible psychologiquement et avoir des conséquences désastreuses.

De même, l'existence d'autres pertes multiples fragilisent le maître. Le décès de l'animal correspond alors à un processus de «re – deuil» des morts précédentes. Ce décès entraîne une seconde mort des êtres aimés. Les maîtres achèvent de les perdre à la mort de leur animal. Cette dernière réveille ainsi d'autres angoisses anciennes. Cela ne fera que prolonger la souffrance de ces propriétaires due à la perte de leur compagnon.

Notons que parallèlement à ces individus confrontés à des décès antérieurs, un maître n'ayant jamais été en contact avec la mort va être également très troublé lors de la perte de son animal. Il risque aussi de développer un deuil anormal.

Pour finir, il semble que l'âge et le sexe du maître influencent la mise en place du deuil.

Ainsi, les personnes âgées sont souvent veuves. Le chien et le chat sont généralement les ultimes compagnons. Donc, comme nous venons de le voir, la perte de leur animal leur fait revivre la mort de leur époux ou épouse. L'animal était le dernier témoin de leur vie commune et sa mort correspond un peu à une deuxième mort du mari ou de la femme. Ce décès correspond à la perte d'une grande partie des souvenirs. Mais en plus de cela, la mort de leur animal les prépare à leur propre fin. Il leur est alors impossible de nier l'existence de la mort et le processus de deuil est très douloureux. L'évidence de la disparition inexorable de tout être les plonge souvent dans une détresse profonde.

[12] Les personnes âgées semblent ainsi plus souffrir de la perte de leur animal que les autres.

[13] Les enfants, eux, ont, selon leur âge, une attitude face à la mort qui varie.

✓ De 3 à 5 ans, il y a absence de réaction. C'est normal. Pour eux, la mort est comme la vie. C'est un état transitoire réversible. Elle n'est pas perçue comme permanente : « *pan, tu es mort !* » Pour eux, le chien n'est qu'un compagnon de jeu.

✓ De 5 à 9 ans, la différence entre la vie et la mort est connue mais le décès n'est pas inexorable.

✓ A partir de 10 ans, les enfants comprennent que la vie mène toujours à la mort qui est définitive. Ils en prennent conscience en étant privés d'une présence physique rassurante. Ce manque suscite des questions et des inquiétudes auxquels les parents doivent répondre.

✓ Pour l'adolescent, l'animal ne critique jamais : ce qui fait de lui un compagnon très important. Sa perte peut engendrer de graves conséquences. Ce sont couramment les plus touchés. Parfois l'adolescent exprime une forte douleur à la perte de l'animal qui laisse sous-entendre un problème plus profond.

Souvent l'animal qui meurt représente la fin de l'enfance et le passage à l'âge adulte.

Notons que les enfants et les adolescents ne pleurent pas forcément : ce n'est pas pour cela qu'ils n'ont pas de chagrin. Il le gère à leur manière : dessin, bricolage, poème... Pourtant, souvent, ils acceptent mieux la mort que les adultes : pour eux les choses sont claires et ils peuvent ritualiser leur chagrin. C'est pourquoi, il faut expliquer la mort aux enfants, quel que soit leur âge. Ils sont capables de comprendre. Il ne faut pas mentir. On doit leur laisser le temps de cicatriser. Il est nécessaire, pour rendre moins difficiles les autres pertes qu'ils auront à subir dans leur vie, de leur donner des explications claires et de leur permettre d'exprimer leurs sentiments et volontés. L'aspect éducatif que l'on peut en tirer est alors très positif. Cet enseignement représente pour l'enfant et l'adolescent une base importante. La mort de l'animal est effectivement angoissante mais constitue également un des éléments les plus dynamiques dans la construction des adultes qu'ils seront. Cette perte les aidera en effet à mieux supporter les épreuves futures.

Quant au sexe, d'après une étude américaine réalisée par Mary Bloom, les femmes semblent souffrir plus que les hommes de la mort de leur animal. 50% des femmes contre 15% des hommes reconnaissent avoir eu des problèmes de santé dans les semaines après le décès. Mais là encore, aucune étude statistique n'a été réalisée en France.

iii Circonstances de la mort

Un des principaux facteurs de complication du deuil reste les circonstances de la mort de l'animal, comme nous l'avons mentionné.

En effet, plus la mort est soudaine, plus elle semble faire souffrir les maîtres. Un accident rend ainsi plus difficile l'acceptation de la mort. La phase de déni est beaucoup plus longue quand le propriétaire n'est pas prêt.

Pourtant, au contraire, certains maîtres supportent très mal la mort après une longue maladie. Ils sont épuisés physiquement et moralement par un traitement de longue durée. Ils se sont investis complètement pendant toute cette période et ne supporte alors pas le décès.

La mort d'un jeune animal peut également perturber le deuil du maître. Il est vrai que celui-ci considère que son compagnon n'a pas assez vécu.

Ne pas être présent lors de la mort ou de l'euthanasie de son animal peut également fortement troubler le propriétaire. Il risque de se poser des questions quant à la manière dont cela s'est passé et va s'imaginer le pire. De même, s'il ne voit pas le cadavre, il va douter de la réalité du décès de son animal. Le deuil ne pourra alors être normal.

A l'inverse, le propriétaire peut être témoin d'une mort douloureuse et traumatique. Alors, cette vision le hantera et, là encore, le deuil sera difficile.

iv Absence de soutien

L'absence d'un entourage compréhensif et d'une famille proche complique également fortement le deuil du maître.

[12-13] Il est à noter que, souvent, lors de la mort d'un animal, le propriétaire se retrouve face à l'indifférence de son entourage et l'absence de sympathie. Beaucoup de gens, en effet, ne comprennent pas que l'on puisse avoir de la peine lors de la mort d'un animal. Il est alors encore plus difficile pour le maître de supporter ce décès : il se sent seul et culpabilise d'avoir dans ces circonstances des sentiments comparables à ceux éprouvés lors de la mort d'êtres humains. Il masque ses impressions réelles. Cela ne fait alors que retarder le processus normal du deuil et entraîne des larmes plus longtemps que nécessaire. Sa vulnérabilité ne cesse donc de croître face à l'indifférence de son entourage.

[7] Outre cela, la majorité des personnes n'aiment pas voir quelqu'un malheureux, qui souffre, que ce soit par la mort d'un homme ou d'un animal. Les maîtres sont alors d'autant plus isolés qu'ils sont tristes.

L'absence de structure familiale est également un facteur de risque.

Pour les membres de familles décomposées ou endeuillées, l'animal est un témoin du passé. C'est le dernier vestige de l'union familiale détruite par un divorce ou un décès. Il représente les moments heureux terminés. C'est toute une part du passé des maîtres qui s'en va irrémédiablement avec l'animal. De plus, ce dernier pouvait être un lien entre les générations. La mort de ce compagnon fragilise encore l'équilibre de la structure familiale.

En ce qui concerne les personnes seules, l'animal est celui sur lequel on reporte toute son affection et son besoin de contact physique. Il renvoie une image valorisante et participe au bien-être de son possesseur. La mort de leur animal correspond à la perte d'un repère structurant dans la vie quotidienne qui permet une bonne estime de soi-même. De plus, cette mort enlève un partenaire social qui permettait le dialogue avec les gens. Les maîtres se sentent encore plus seuls, malheureux et inutiles. Il ne reste plus le sentiment de devoir survivre sans cette présence affective. Ils se sont investis plus que de raison dans cette relation. A sa disparition, tout s'écroule. C'est une partie d'eux-mêmes qui s'en va.

[23] Ces propriétaires se retrouvent chez eux où tout leur rappelle leur animal. Et ainsi tout les fait souffrir.

v Facteur social

Une autre complication du deuil est liée à un élément social. [6] En effet, il est impossible de porter le deuil de l'animal car ceci est un rituel culturel soumis au regard social. Le deuil se déroule dans l'intimité d'un processus affectif. Le propriétaire peut «faire son deuil» mais il lui est interdit de «porter le deuil» comme il pourrait le faire pour un humain. Aussi, rien d'extérieur n'indique clairement sa douleur. Rien ne permet alors d'éviter les questions ou remarques douloureuses de l'entourage qui sont difficiles à vivre.

vi Influence du rachat d'un animal

Le dernier point à souligner est que le remplacement de l'animal ne peut se faire qu'à la dernière étape. Sinon le deuil n'est pas achevé, il peut alors se compliquer et les conséquences du rachat d'un animal être terribles. Toute reprise d'une bête avant cette phase d'acceptation entrave ainsi le deuil.

Une attention toute particulière doit être portée aux personnes présentant un ou plusieurs de ces éléments car leur deuil risque d'être long. En effet, ces nombreux critères accroissent la souffrance des maîtres et peuvent de ce fait engendrer des deuils pathologiques.

2.2.3 : Deuils pathologiques.

[20] Dans la plupart des cas, la douleur diminue en quelques mois voire semaines et les propriétaires reprennent une vie quasi normale. Cependant, comme nous l'avons vu, de nombreux facteurs compliquent le deuil. Il arrive ainsi que celui-ci soit anormal : **c'est le deuil pathologique.**

[11] Si la phase de dépression persiste plus de 3 semaines après la mort de l'animal et perturbe énormément la vie de son maître, il est conseillé de demander une aide médicale. [7] De même, lorsque le stress mental engendre des désordres somatiques, une assistance psychique est souhaitable. La souffrance peut devenir pathologique.

Une enquête de P. Pageat estime à 3% les deuils pathologiques. Cela correspond, sur une moyenne de 150 décès rencontrés par an par un vétérinaire, à un décès pathologique tous les deux mois.

[7-8] Une autre étude réalisée par Kenneth et Keddie (psychiatres britanniques) en 1976 soulignent les caractères souvent communs des personnes présentant des deuils pathologiques. Il s'agit surtout de femmes, ayant gardé leur animal plus de 12 ans. Les petits chiens sont les plus concernés. Ils étaient l'objet d'un transfert après la perte (par décès ou autre) ou l'absence d'un mari ou d'un enfant. Ces personnes n'avaient jamais eu de troubles mentaux avant. Les symptômes ont lieu immédiatement après la mort et régressent après traitement pour ne jamais revenir.

Ces deuils sont directement liés aux fortes carences psychoaffectives de notre société moderne. [6] La perte de l'animal révèle une pathologie affective, auparavant compensée par la présence de l'animal. [8-23] Aussi, certains maîtres sont incapables de subir une perte, dans le besoin trop intense qu'ils ont d'animaux domestiques. Les deuils peuvent alors être exagérés ou prolongés.

Les deuils pathologiques présentent diverses formes développées ci-après.
[2-8]

a) Deuil du mélancolique :

Il s'agit de personnes «n'existant pas en tant que tel». Elles vivent pour les autres : aidant les plus faibles, recueillant les animaux... Leur bonheur personnel ne compte pas. L'animal masque une inexistence de l'humain. [6] Il est une véritable éponge affective. Il répond à son maître qui commence à se sentir déçu par ses sacrifices pour les autres sans retour. L'animal de compagnie dissimule une dépression profonde. Un lien affectif très intense se tisse entre les deux. Lors de la mort de celui-ci, tout semble vide. « Un seul être vous manque et tout est dépeuplé ». Le maître souffre beaucoup mais n'ose pas l'avouer. Il est victime en fait de la faille révélée en lui par la mort de son compagnon. [23] La perte de cet animal peut engendrer la mélancolie : souffrance humaine considérée comme une des plus terribles.

b) Deuil des carences affectives :

Ce deuil anormal peut survenir chez les individus ayant été, enfants, victimes de carences affectives. Ils ont un tel sentiment de dévalorisation qu'ils craignent toute relation avec autrui. Même adulte, ils n'envisagent aucune interaction avec des humains sans soumission ni crainte. Ils se soumettent à l'autre pour le séduire. Ils ne s'améliorent alors que par l'animal. Il est vrai qu'ils peuvent obtenir une forte affection de ce dernier sans avoir à se laisser dominer. Un lien très fort se crée entre eux et leur compagnon. La mort de leur animal accroît la carence affective et réveille le sentiment d'abandon dont ils n'avaient plus conscience. L'homme est très imprégné par son animal. Après sa mort, de fréquentes hallucinations de deuil sont observées. Le maître carencé l'entend aboyer, sent sa présence...

c) Deuils compliqués :

La cause de ce deuil pathologique est souvent une mort prématurée, inattendue avec un sentiment d'injustice. Mais ce processus peut avoir lieu même lors du décès d'un animal âgé et malade. En effet, souvent les maîtres ne voient pas leur animal vieillir.

Trois deuils compliqués sont distinguables :

i Deuil différé

Il y a allongement de la période de déni. Le maître a alors des comportements anormaux : il continue à préparer les repas de son compagnon, il croit qu'il va arriver, qu'il l'entend... Il y a refus de la mort : il lui parle comme s'il était toujours là.

ii Deuil inhibé

Le propriétaire ne nie pas la perte mais refuse toute expression de douleur ou d'émotion. Ce deuil peut alors resurgir plus tard lors d'autres pertes.

iii Deuil chronique

La durée du deuil est prolongée voire illimitée. [8] Donnons comme exemple la perte du chien qui valorise son maître, faible et timide. Il n'y a pas de réparation du deuil. Le propriétaire ne parvient pas à s'investir ailleurs. M. Guydat (psychologue) parle de deuil qui ne se fait pas.

d) Deuil du chien jaloux :

[6-8] Cette liaison est basée sur le désir de possession qui habite certains êtres, incapables d'aimer et d'être aimés de quelqu'un de qui ils ne peuvent tout avoir. Le chien accepte l'amour total, contrairement aux humains. Le maître fusionne donc affectivement avec son animal. Son amour est totalitaire et sa relation avec son animal est quasiment jalouse. «Mon chien n'aime que moi. J'ose demander l'affection de mon chien. Il est à moi. Je l'aime. Je n'ai pas de pudeur. »

Quelques jours après la perte, le maître se sent persécuté car son animal ne le protège plus. Le chien représentait l'homme idéal. Il y a donc refus total de la perte.

e) Chien de remplacement :

[3-6-22]

Le syndrome du «chien de remplacement» est la rencontre entre un chien en plein développement trop rapidement pris et des propriétaires en deuil pathologique. L'une des causes de ce syndrome réside dans le fait que, finalement, les maîtres ont l'impression de ne pas être autorisés à exprimer leur souffrance, leur chagrin et leur deuil après la mort de leur chien. Ils se disent que si le nouvel animal parvient à remplacer l'ancien, ils feront l'économie d'un travail de deuil. Mais pour ne pas souffrir, ils ont besoin d'éprouver toujours de l'attachement pour le «vrai» chien (l'ancien), et donc de disqualifier le «faux» (le nouveau) dans la réalité perçue.

En effet, le vide laissé par la mort de l'animal est parfois si effrayant que le propriétaire veuille à tout prix le combler. Son désir d'avoir un chien à aimer s'associe à sa peur de souffrir. Il reprend un autre animal sans attendre la fin du deuil.

Aussi, s'il y a reprise pendant la phase de refus, de négation, le propriétaire n'a pas encore cicatrisé. Il est encore trop plein de douleur et n'offre pas pleinement sa chance au nouvel animal. Ce dernier sera aimé pour celui qu'il n'est pas. Le maître attend de lui qu'il soit la copie conforme du décédé. Il a pour mission de nier la mort du premier chien. Or le défunt est idéalisé. En effet, l'animal réel décédé est reconstruit mentalement et il y a disparition complète de tous ses défauts. Il prend alors la place de l'animal fantasmatique dont l'inconscient du propriétaire alimente l'image. Cette représentation devient ainsi parfaite : d'autant plus parfaite que le compagnon a existé. Le nouvel animal se retrouve investi de la fonction fantasmatique de remplacer le chien idéal. Il ne peut donc pas répondre à de tels critères. En effet, il ne peut égaler et encore moins rivaliser avec l'ancien. Il y a alors, sans arrêt, confrontation des animaux et mise en évidence des différences.

Ces sentiments comparatifs dévalorisent le chien présent et valorisent le disparu. Des attitudes ambivalentes se mettent en place. Les maîtres ne cessent de reprocher au nouveau de n'être pas aussi bien que l'ancien. Le message est alors incohérent pour ce chien. Les propriétaires ne

cessent d'altérer le monde sensoriel du chien. Ce dernier ne peut donc répondre comme il devrait et aucun rituel comportemental correct ne peut s'établir entre les deux. Le chien troublé manifeste donc des comportements anormaux. Les maîtres pensent alors d'autant plus que l'ancien animal était mieux. C'est un cercle vicieux. Le nouveau est disqualifié dans tout ce qu'il fait. Cela engendre alors des anomalies de développement chez ce chiot (que nous détaillerons plus tard).

Le traitement de ce problème est long, mais ne concerne pas le chien. La thérapie est en fait familiale. Le but est d'aider les maîtres à accepter un changement. En général, il faut :

- dédramatiser la situation afin que le processus de deuil commence.
- ne surtout pas faire l'éloge du nouveau chien car alors les propriétaires vont souligner uniquement ses défauts.
- accentuer, au contraire, les problèmes engendrés et, ainsi, les maîtres vont le défendre.

Il suffit en fait qu'ils aient une autre vision de leur animal. Le chien, quant à lui, guérit de ses troubles variés uniquement lorsque le propriétaire accepte de «voir son animal autrement».

Vu la fonction affective croissante de l'animal, le problème des chiens de remplacement est en constante aggravation. D'autant plus que notre société empêche tout rituel de deuil.

Ces deuils pathologiques surviennent assez fréquemment pour nous interpellier. Il ne faut pas les négliger et il est important que le vétérinaire tente de les limiter.

2.2.4 : Options préférées pour le devenir du corps.

De la façon dont est vécue la mort de l'animal dépend également le devenir du corps. Effectivement, toutes les options possibles pour le cadavre n'ont pas la même fonction psychologique et le même effet sur les maîtres. Selon leur réaction face au décès et selon la réalisation de leur deuil, ces derniers préféreront l'une ou l'autre de ces possibilités. Il est vrai que pour certains, le désir est de prolonger le souvenir, de nier la mort de l'animal tant aimé, avec parfois même l'espoir de le retrouver dans une autre vie. [14] Ils choisissent alors plutôt l'inhumation dans un cimetière ou la conservation des cendres sur la cheminée. Pour d'autres, au contraire, le devenir du corps n'a plus d'importance.

Le choix du devenir du corps peut en fait être considéré comme une méthode pour mieux supporter le deuil ou, dans d'autres cas, comme un symptôme de deuil pathologique.

Cependant, il y a une différence entre ce qui est préféré et ce qui est réellement effectué. Nous avons ainsi vu plus haut les options les plus couramment choisies par les maîtres mais sont-elles les préférées ? Il serait intéressant de savoir quelles techniques seraient réellement choisies si les conditions de mise en œuvre étaient comparables pour toutes.

a) Equarissage :

[5] Pour les propriétaires, cette méthode est de moins en moins acceptée. Elle est perçue comme trop dégradante pour l'animal.

b) Inhumation :

[15] Une enquête réalisée en 1990 à la demande d'une société fabricante de cercueils animaliers a tenté de chiffrer les attentes des propriétaires quant au devenir du corps de leur animal. (Il faut savoir que 77% des personnes interrogées avaient déjà perdu un animal). Elle montre que cette technique est préférée dans 14% des cas. (Nous nous baserons sur cette enquête pour les autres méthodes également).

[25] D'après une étude de 60 Millions de Consommateurs, les maîtres «estiment que leur animal a le droit d'être enterré comme un être humain dans le respect et la dignité». Nous comprenons ainsi l'importance et la nécessité de la création des cimetières animaliers.

[14] L'enterrement apporte une dimension affective et donne aux animaux une histoire propre. Il permet aux maîtres de matérialiser leur sentiment notamment via les épitaphes. Celles-ci parlent d'elles-mêmes. C'est pourquoi nous en citerons quelques-unes une à titre d'illustration.

- Ces épitaphes sont rédigées en différentes langues :

TIMOHY. « Died 24 December 1926
Age 13
Mrs Fordyce Baker. »

ce qui souligne les nombreuses origines.

- On trouve de longues épitaphes poétiques qui illustrent la douleur et l'attachement des maîtres :

GRIBOUILLE. « A mon doux et beau cheval blanc
Mort au cimetière des chiens. (...)
Il fut à mon service 25 ans.
Je le pleure comme on doit pleurer
Un bon serviteur, un ami. »

de Marguerite Durand, qui fonda le cimetière pour chien et autres animaux domestiques en 1899.

« 1915-1929
Ici repose DICK des tranchées.
Compagnon fidèle qui toujours fut mon seul ami.
Sa vie se citerait pour donner un modèle
et sa disparition me plonge dans l'ennui.
Son souvenir me hante.
Me manquent ses caresses.
Le remord m'envahit, je me trouve brutal de l'avoir corrigé alors que sa faiblesse aurait
du m'arrêter et cela m'a fait mal.
Ainsi je suis tout seul, ne croyant plus à rien.
La vie m'a tant meurtri,
pourtant une pensée demeure en ma détresse,
il fût aimé par sa maîtresse et cela seul me fait du bien.

L.V. »

BEBE « 1985-2000.
Toi notre chien, plus humain qu'humain,
Le plus beau, le meilleur des chiens,
Compagnon fidèle des bons et des mauvais jours
Dans nos cœur pour toujours. »

« Nous n'irons plus au bois
où tu connais joyeux
Je te dépose là mon ami merveilleux. »

➤ Certaines de ces longues dédicaces se font sur des plaques :

« Compagnon d'une vie, compagnon merveilleux.
Tu nous as tout donné, ta force et ta tendresse
Jusqu'à ton Paradis, où le Ciel est radieux
Que ton éternité reçoive une caresse. »

SULTAN GALANT VOM HATZFELD. 81-96

➤ Certaines tombes d'animaux appartenant à des gens célèbres précisent très clairement le nom des personnalités comme pour associer le défunt à cette célébrité :

DRAC. « 1941-1953
Ami précieux dans l'exil. »

La reine Elisabeth, princesse de Roumanie.

SULLY. « Chien du comte Alexandre Dumas. »

➤ Pourtant, la plupart des épitaphes se composent uniquement du nom de l'animal et des dates de sa naissance et/ou de son décès :

« Ici repose AGATHE 1985-1992. » ; « ROSA. 12/04/80 au 14/10/93. » ; « ONYX
ROLLET. 78-94. » ; « HOKI. 1971. UKI. 1983. » ; « ZOUZOU. 70-84. » ;
« RAMSES. 68-84. » ; « Ici repose URANE. » ; « CESARE. 85-96. RAMSES.
85-98. »

en ajoutant souvent à cela une marque de possession ou de tendresse.

« A notre NIXI. 69-83. » ; « Notre PEGGY. 66-81. » ; « A mon CHOUCHOU. »
« A notre petite TOUTY. 1919-29. »

➤ D'autres inscriptions soulignent l'attachement que portent les maîtres à leur animal défunt par des mots tendres du répertoire de l'amour et du sentiment :

« YOKO. 21 mai 1997 18 ans d'amour.
DAISY. 17 août 1985 11 ans de tendresse. » ;
« PACHA chéri. 66-81. » ; « IGOR. Notre amour 73-90. » ; « A ma chère
BRUNETTE. 67-83. » ;
« BOBBY. 58-72. Mon petit Biquet, tu seras toujours dans notre cœur. » ;

« Tu demeure dans nos cœurs pour toujours. » ;
« TRECK SIBE. 81-93
12 années partagées avec un compagnon fidèle et merveilleux dont le souvenir merveilleux restera gravé dans notre cœur à tout jamais. » ;
Beaucoup de « (A) ma (notre) petite ...X. » ; « A notre petite ...X.. chérie ou adorée. » ;
« Avec tout notre amour. » ; « 18 ans de bonheur. » ;
« TITUS, notre petit empereur chéri. » ; « POUPOUNET chéri 15 ans. » ;
« A ma petite CHIFFON chérie. 8 ans d'amour. » ; « MAYA mon amour. 12 ans. » ;
« ISABELLE ma chérie. 12 ans. » ; « A notre petit Loup adoré. 15 ans d'amour. » ;
« 10 ans d'amour partagé, Adorable CHARLOTTE, mon tendre bonheur.
MOUSKA, mon éternel coco d'amour. » ;
« A mon BIBI, pour 15 ans d'infinie tendresse. » ; « THAO bien aimé. 1983. » ;
« A notre Amour PENELOPPE. » ; « Elle fut tout notre amour. » ;
« A nos petites chiennes que nous avons tant aimées. »

➤ Certaines inscriptions accentuent l'importance du compagnon décédé en dénigrant les hommes :

« Déçue par les humains, jamais par mon chien.
LIANG. 5/12/62 – 21/9/77
Cœur fidèle. » ;
« A nos meilleurs amis et fidèles compagnons. » ;
« A notre petit MARQUIS, si fidèle, mort le 24 juillet 1923, à l'âge de 9 ans.
Notre seul ami. »

➤ De nombreux maîtres montrent leur nostalgie pour l'animal perdu et affirment qu'ils ne l'oublieront jamais :

« A l'ami fidèle ... Regrets. » ; « A notre regretté fidèle compagnon. » ;
« A notre regretté. 70-84. » ; « Ici se cachent nos tendres années. » ;
« A mon cher petit GOSS qui fut mon seul soutien dans mes longues années de captivité et d'alitement. » ;
« A ma petite NENETTE, ma jolie poupée. Hélas ! trop vite emportée. Regrets. » ;
« Tendre souvenir. mes adorés. » ; « Dans nos cœur, à jamais tu demeures. » ;
« Mon petit chien chéri, tu resteras dans mon cœur, à jamais pour la vie. » ;
« Nous ne t'oublierons jamais. » ; « A toi que j'ai toujours bien aimé et que j'aimerai toujours. » ; « Tu seras toujours dans mon cœur Mon BIBI chéri. » ;
« Le temps passe, le souvenir reste. » ; « OPHELIE. Notre Amour pour l'éternité. »
« A mon petit DARLING à qui je pense toujours. 27-29. » ;
« Inoubliable compagne. »

➤ Certaines épitaphes révèlent également que le défunt manque à ses maîtres :

« NIDO chéri.
Nous ne t'oublierons jamais. »
« MINOUCHE. Tu nous manques. » ; « AZOUKY. Tu étais notre beau et gentil compagnon. Nous ne t'oublierons jamais. » ; « A ton souvenir seul, je verserai des larmes. » ;

« RAMSES (...) Que ton absence est
Cruelle et dure à supporter.
Que Dieu nous aide.
Si ta tombe est abandonnée
je serai alors près de toi,
pour toujours dans mon Cœur.
Ta Maman.
Quel vide tu laisses. » ;
« JORDANNE. 94-99. Tu nous manques. »

➤ Parfois regrets et absence sont exprimés :
« A ma COCOTTE affectionnée qui vécue 16 ans.
Fidèle compagne inséparable regrettée de ta maîtresse restée inconsolable.
A toi j'étais attachée. Tu ne sers jamais oubliée.
Regrets. 1906-1922. »

➤ Certaines tombes illustrent bien le fait que certains maîtres considèrent leur animal
comme leur enfant :
« L'amour de ma vie.
Ta maman. » ;
« SOPHIE mon bébé, nous avons eu 17 ans d'amour toi et tes petites sœurs.
Vous avez remplacé l'enfant que je n'ai pas eu.
Je t'aime à jamais.
Ta petite Mère. » ;
« Peter à PITOU, notre petit garçon. Bisous. » ; « A CYBELLE. Notre bébé. » ;
« RAMSES. REGLISSE. OMALAY. FANNY. BIZOU.
2 sont morts, 3 sont encore vivants.
Vous êtes partis trop tôt mes tendres petits amis.
Votre présence m'a aidé à vivre.
Votre Maman. »

➤ Parfois seules les qualités de l'animal perdu sont précisées :
« MATELOT. Saint Bernard, Fier et fidèle. » ;
« VOLTAIRE BERRAHON. 84-94. A mon Meilleur Ami
A mon Meilleur Parti. » ;
« Que ton repos soit doux, comme ton cœur fut bon. »

➤ Notons que plusieurs animaux peuvent occuper la même tombe :
« MIQUETTE. MICKEY. MINETTE. PUPUCE. BEBELLE. NOIRO. GRISETTE.
GRISOU. 1976-96. »

De nombreuses photos également sont visibles sur les anciennes comme sur les nouvelles tombes.

Des tombes de toute taille avec photographies, sculptures ou épitaphes rappellent les animaux décédés (chiens, chats mais aussi oiseaux et chevaux). Ces représentations plus ou moins fidèles des bêtes sont, pour les maîtres, un moyen d'immortaliser leurs chers compagnons.

Ces épitaphes nous permettent d'illustrer les liens unissant les maîtres et leurs animaux, de voir la difficulté de mise en place du deuil. Ainsi, les verbes au présent, les marques d'amour passionné et les mots réservés normalement aux enfants soulignent bien les différents critères cités plus haut dans les divers processus de deuil. Il semblerait alors qu'un bon nombre de personnes préférant l'inhumation dans un cimetière soit à la limite du deuil pathologique.

c) Incinération :

[15] D'après l'enquête citée plus haut (1990, à la demande d'une société de cercueils animaliers), ce choix se porte à 36%. Notons que pour les propriétaires de plus de 40 ans, ce pourcentage se monte à 42%.

L'incinération répond aux attentes des maîtres et vétérinaires comme alternative à l'équarrissage. Elle permet de souligner la profondeur du lien affectif qui les unit à leur compagnon et semble cohérente avec les soins attentifs donnés tout au long de leur vie puisqu'elle respecte l'animal.

53,3% des personnes préférant l'euthanasie souhaitent opter pour la garde des cendres de leur animal.

d) Taxidermie :

Aucun chiffre n'a pu être mis en évidence. Pourtant, M. BAYART raconte que certains maîtres enferment tous leurs animaux naturalisés dans une armoire qui leur sert de cimetière. D'autres n'acceptent pas la mort et considèrent la bête empaillée comme un animal vivant, comme leur compagnon ressuscité. Il arrive parfois que les propriétaires aient une véritable crise de nerf en revenant chercher leur bête. D'après M. BAYART, il est impossible de comprendre pourquoi les maîtres font naturaliser leurs animaux.

e) «Monuments aux morts» sur Internet :

Récemment, une autre possibilité s'est «offerte» pour permettre aux maîtres de conserver la mémoire de leur animal et de partager leurs sentiments. Il s'agit de sites internet présentant photos, anecdotes, poèmes sur les animaux décédés. Chaque maître peut envoyer ses souvenirs, ses écrits et s'associer à d'autres propriétaires éplorés. Cette solution a beaucoup de succès. Les maîtres semblent aimer cette possibilité d'immortaliser leur animal.

Ces chiffres apportent déjà une petite idée des préférences actuelles des propriétaires, mais grâce à notre enquête, nous tenterons de les valider et de voir s'ils sont conformes aux choix réellement effectués.

Toutefois, d'après tout ce qui a été vu, il semble évident que l'acquisition d'un nouvel animal dépend beaucoup de la façon dont le maître gère la mort du précédent et son deuil.

2.2.5 : Reprise d'un autre animal.

C'est principalement l'histoire personnelle de chacun, sa relation particulière avec son animal et sa situation familiale qui pèsent sur la décision de reprendre un animal ou non. Cependant, aucune étude n'a été réalisée afin de savoir les statistiques de rachat selon ces critères. Notre questionnaire, encore une fois, essaiera d'illustrer ce point.

Dans la présente partie, nous allons mettre l'accent sur la présence ou l'absence de rachat selon le type de deuil et le contexte de la mort.

a) Présence d'une reprise :

La reprise d'un animal et les conséquences de ce rachat varient selon le déroulement du deuil et le concept de mort subie et mort voulue.

i Deuil absent

Comme nous l'avons déjà vu, cette absence de deuil n'a lieu que lorsque le décès ne fait pas souffrir. La mort n'est pas subie même si elle n'est pas toujours voulue. Lors d'absence de deuil, l'animal est souvent uniquement un objet : utile ou à la mode. Alors le rachat peut être immédiat comme on change une chose importante cassée.

ii Deuil normal

Le rachat est fréquent lors d'un deuil normal. Le temps entre le décès et le rachat est variable et aucune étude ne l'a encore chiffré. Quel est le temps moyen pour la reprise d'un animal ? Ce temps varie-t-il selon les personnes ? Selon leurs situations familiales ? Et selon les circonstances de la mort ? Il serait intéressant de le savoir. L'enquête menée auprès des propriétaires tentera d'y répondre.

L'idéal semble être de reprendre un animal une fois le deuil du précédent fini. En effet, une fois la phase d'acceptation débutée, le maître est prêt à aimer correctement le nouvel arrivant. A ce moment du deuil, le propriétaire se souvient du mort avec tendresse, nostalgie. Il lui est possible d'évoquer ses nombreux souvenirs et il se sent prêt pour une nouvelle aventure, différente de l'ancienne. Ne pas oublier qu'il faut choisir le nouvel animal avec les enfants et bien leur expliquer qu'il s'agit d'une autre bête et qu'il ne faut pas comparer les deux.

[8] Autrement, il peut être conseillé de prendre un second animal avant la mort du précédent pour faire un transfert ante-mortem et moins souffrir du décès de l'ancien. Le chagrin

est le même mais le nouveau est là et comme il a connu son prédécesseur les maîtres s'attachent plus facilement à lui. Le nouveau est un lien entre le passé et le présent. Naturellement cette deuxième solution n'est possible que lors d'une mort non inattendue : c'est à dire pour un chien vieillissant ou gravement malade. Il est vrai pourtant que de nombreuses personnes refusent cette solution. Ils pensent faire de la peine au vieux compagnon et être cruel en introduisant un remplaçant dans le cercle familial avant la mort de l'ancien. Mais il suffit de laisser ses avantages au vieil animal et d'agir doucement pour que tout se mette en place correctement. Il arrive même souvent que cela redonne un coup de jeune au chien âgé. Mais cette présence animale lors du décès de l'autre aide-t-elle vraiment les maîtres à passer cette épreuve ? Nous en reparlerons lors de notre enquête.

[8] Notons qu'il semblerait qu'une mort brutale engendre en général un remplacement plus rapide qu'une longue et douloureuse maladie. Les délais les plus courts entre décès et rachat semblent correspondre à la reprise d'un animal identique d'après de récentes études. Cela signe sans doute un deuil pathologique. Le vétérinaire doit alors en avertir les concernés et les prévenir des risques encourus.

iii Deuil pathologique

Comme nous l'avons vu lorsque les propriétaires ont des troubles importants après le décès de leur animal, il leur arrive souvent de reprendre un compagnon rapidement (de quelques heures à quelques jours). Ils retrouvent un sosie (même race, même sexe, même couleur) du précédent et l'appellent de la même façon ou avec le même nom et un numéro : il arrive ainsi couramment de trouver des Mickey II ou des Minouche IV. L'idéal pour eux est de prendre le frère ou la sœur du décédé. [22] Il lui ressemble énormément : parfois même identique au détail près, et souvent a été acheté dans le même élevage. Ce chien est acquis pour nier la mort du précédent. C'est le **chien de remplacement**. Nous l'avons introduit plus haut.

Le jeune chien se retrouve face à des maîtres qui le rejettent en permanence. « Les signaux à double sens » empêchent ainsi tout rituel. [3] Or, les signaux normaux permettent une communication sans stress entre les deux interlocuteurs. S'ils sont émis de façon contradictoire, ceci est alors générateur d'angoisse pour le chien. Le nouveau chiot présente alors de nombreux troubles associés à cette inquiétude :

- organiques :
 - affection de peau : dermatite rebelle, pyodermite juvénile, prurit...
 - affection digestive : gastrite chronique...
 - affection de l'appareil urinaire : mictions émotionnelles...
 - signes de stress : tachycardie, tachypnée et tremblements...
- comportementales : l'animal est calme mais présente des signes d'anxiété :
 - chien pétrifié par tout contact physique et présentant de nombreux tremblements.
 - chien avec des postures d'expectative ou craintives.
 - chien ne tenant pas en place.
 - chien ayant de nombreuses activités auto - centrées : léchage de pattes...

Après quelques mois ce chien se comporte en dominé - craintif. Il a peur de tout, est hyperactif, et ne peut se passer de son maître. En fait, les troubles de la communication entre le propriétaire et

son chien empêchent le bon développement et l'équilibre de ce dernier. Celui-ci ne peut se structurer comme tous les autres chiens.

Le traitement de ces chiens de remplacement peut reposer sur des antidépresseurs. Cependant leur action n'est que temporelle et parfois le chien peut devenir agressif. La solution réelle, comme nous l'avons vu plus haut, est en fait l'éducation des maîtres. Les médicaments aident uniquement quelques fois à soulager les propriétaires qui voient alors leur chien autrement.

Une autre conséquence d'un rachat lors d'un deuil pathologique peut être un amour abusif pour le nouveau venu. Les maîtres souffrant et manquant d'affection vont se rattacher à cette nouvelle petite bête et vont l'étouffer de caresses, câlins et mots doux. La relation ne sera plus alors celle d'un homme et d'un animal et tout sera à nouveau déséquilibré. Cela conduit souvent à un animal dominant.

Le rachat d'un animal dans les deuils pathologiques est donc souvent problématique et à déconseiller aux propriétaires.

En résumé, le rachat d'un animal devrait se faire uniquement lorsque le deuil du précédent est fini. Sans l'acceptation de la mort, le renouvellement n'est pas possible. Si le rachat est trop précipité, la nouvelle relation sera faussée. Il serait conseillé d'acquérir un second compagnon avant le décès du premier et/ou de prendre un animal totalement différent afin d'éviter les comparaisons : autre race, sexe différent... Certes, si on aime une race, on peut la reprendre mais il faut garder à l'esprit que tout animal est différent et il ne faut pas tenter de ressusciter l'autre.

Aucune étude ne nous permet actuellement de connaître le temps moyen entre un décès et un rachat et les variations selon divers caractères mais notre questionnaire nous en apportera une idée.

Intéressons-nous maintenant aux maîtres qui ne reprennent pas d'animal.

b) Absence de reprise :

[8] Le plus souvent, la réaction immédiate des propriétaires est de prétendre qu'ils n'auront plus d'animaux chez eux. Mais est-ce vraiment vérifié par la suite ?

Là encore, le concept de mort subie - mort voulue influe beaucoup.

i Mort voulue

Lorsque les propriétaires ont souhaité la mort du précédent pour des raisons de convenance et qu'ils ne désirent plus d'animal, il est évident qu'il n'y a pas de rachat.

ii Mort subie

Il arrive que les propriétaires n'aient pas le courage de se réinvestir dans une histoire avec un autre animal. [4] Une étude de la Société Centrale Canine de 2001 montre que le premier frein à la possession d'un chien est la crainte du chagrin à la mort : 69%. L'expérience de la mort

vécue ou imaginée est la raison la plus dissuasive. [13] Une autre enquête confirme que 15% des clients ne reprennent pas d'animaux à cause des moments difficiles et de la douleur ressentie au décès de leur animal.

D'autres personnes ne veulent pas d'un second animal vivant là où était le précédent, occupant les mêmes espaces, jouant avec des objets identiques. Seul le mort avait tous les droits. Ils peuvent aussi penser qu'aucun autre animal n'égalera l'ancien. Ces personnes, en général, ont vécu un deuil pathologique.

Certaines personnes âgées, conscientes de leur situation précaire, ne préfèrent pas reprendre un animal afin de ne pas le laisser seul lorsqu'elles-mêmes mourront. Elles craignent de ne trouver personne pour s'en occuper après. De plus, les contraintes physiques les dissuadent un peu. Il est difficile après un certain âge de sortir son chien plusieurs fois par jour. En 1989, [21] une étude a montré que 60% des gens de plus de 75 ans renonçaient à racheter un animal.

De plus, lorsqu'un autre animal est présent lors de la mort, il est fréquent que les propriétaires se contentent de celui-ci et ne reprennent pas un deuxième compagnon, même s'ils sont habitués à en avoir plusieurs.

Pour finir, certains propriétaires «profitent» de la mort de leur compagnon pour ne pas le remplacer. En effet, même s'ils ont des regrets, des contraintes matérielles peuvent rendre incompatible la vie avec un animal.

Le vétérinaire se doit donc de conseiller les clients avant la reprise d'un animal : par exemple, éviter de prendre la même race, le même sexe, la même couleur... Parfois, il doit suggérer de ne pas reprendre un animal ou pas tout de suite. [16] De toute façon, il est préférable de ne pas proposer le jour du décès le rachat d'un animal : cela paraîtrait irrespectueux aux propriétaires. Le vétérinaire est donc là pour conseiller ses clients après le décès de leur animal mais son rôle ne se résume évidemment pas qu'à cela. Un véritable travail lui échoit tout au long du deuil et même avant la mort elle-même.

3 Rôle du vétérinaire lors de la mort de l'animal :

Comme nous l'avons compris, le maître est souvent fortement touché par la mort de son animal. Il semble alors évident que le vétérinaire a un rôle essentiel à jouer dans ce contexte si difficile. Etant en contact régulier avec l'animal et le maître, il est forcément impliqué par le décès. De nombreuses obligations lui incombent tant d'un point de vue matériel que psychologique, avant, pendant et après la mort.

Tout d'abord, il lui revient d'informer les maîtres sur l'état de leur animal et ainsi de les conseiller sur le choix de la mort. Il doit ensuite gérer la dernière consultation le mieux possible afin que ce moment soit moins pénible. S'ajoute à cela, un rôle non négligeable dans la gestion des cadavres et dans l'accompagnement psychologique des maîtres.

La tâche du vétérinaire est donc capitale. Aussi, ne doit-elle pas être méprisée par les praticiens.

3.1 Importance du vétérinaire dans les circonstances de la mort :

Quand l'animal meurt brutalement, le vétérinaire n'a pas de rôle à jouer dans les circonstances de ce décès. Il est alors là uniquement pour constater la mort, gérer les corps et accompagner le maître dans son deuil. C'est ce que nous verrons plus tard.

C'est lorsque l'animal vieillit ou tombe malade, et qu'il souffre, que le vétérinaire entre en jeu. Il doit expliquer la situation, décrire les espoirs possibles et les traitements envisageables. Ainsi, il est là pour aider les maîtres à prendre une décision en accord avec l'état de l'animal.

Lorsque l'euthanasie est choisie, il est important qu'il soutienne ses clients avant, pendant et après l'acte.

De même, lorsqu'un animal confié au cabinet vétérinaire meurt pendant une opération ou une hospitalisation, une certaine démarche à suivre aide les maîtres à accepter le décès.

3.1.1 : Le vétérinaire face à l'animal malade ou vieillissant.

[13]

Lorsque l'état de l'animal se dégrade à cause d'une maladie ou de la vieillesse, les maîtres attendent du vétérinaire qu'il les aide à prendre une décision. Ils aimeraient souvent savoir s'ils doivent laisser mourir l'animal, tenter un acharnement thérapeutique ou abrégé ses souffrances par une euthanasie.

Le clinicien ne peut pas choisir à leur place. Cependant, il est en mesure de leur décrire précisément l'état de leur animal et l'évolution probable afin de les aider à prendre la bonne décision. Pour cela, il doit leur laisser le temps de réfléchir calmement et de se concerter. En effet, ce n'est pas sans conséquence.

a) Expliquer la situation :

Il est important que le vétérinaire puisse décrire clairement et précisément la situation de l'animal. Il est capital en effet que les maîtres comprennent bien l'état de leur compagnon. Il faut donc être sincère et les mots choisis doivent être simples et justes.

Lorsque la bête est malade, une description nette de l'affection, de ses causes possibles et de ses conséquences envisageables, est nécessaire. Le maître a besoin de le savoir. Il est important de redécrire tous les traitements entrepris avec leur efficacité. Puis, le vétérinaire peut détailler les suites envisageables avec ou sans traitements, les chances possibles, les coûts des thérapeutiques utilisables et «l'humanité» des choix.

Lorsque l'animal vieillit mais sans maladie, les maîtres attendent du clinicien qu'il détaille les divers signes possibles du vieillissement et qu'il souligne alors ceux que le chien possède. Alors, selon la vitesse d'apparition de ces troubles et selon l'évolution, il leur est possible de se faire une idée plus claire de l'état de leur animal.

b) Aider à la décision et conseiller :

Après avoir décrit la situation, le vétérinaire se doit d'expliquer les différents choix possibles quant au devenir de l'animal. Le propriétaire peut le laisser continuer sa vie tranquillement et mourir de vieillesse. En cas de maladie, il peut également choisir d'essayer un ou plusieurs traitements pour guérir ou soulager son compagnon. Il a enfin la possibilité de décider de l'euthanasier.

Le vétérinaire, par ses explications de la situation, des traitements possibles..., oriente le choix des maîtres. Mais ce n'est pas lui qui décide. Il aide uniquement ses clients. Il doit, de toute façon, être à l'écoute des demandes des maîtres. Son but est de rendre moins douloureuse cette prise de décision. Il est vrai que celle-ci est très perturbante. Quand la situation laisse peu d'espoirs ou que l'animal souffre trop, le clinicien peut suggérer l'euthanasie. Je suis, il est vrai, convaincue que le vétérinaire doit déconseiller aux maîtres l'acharnement thérapeutique. En effet, l'un des avantages de l'animal de compagnie par rapport aux autres êtres est d'avoir le droit à ce qu'on mette fin à ses souffrances quand celles-ci sont trop importantes et les chances faibles.

[23] 6 critères principaux sont à observer pour orienter le propriétaire dans sa prise de décision. [8] Le vétérinaire comme les clients peuvent regarder si l'animal :

- ✓ souffre et ne peut être soulagé
- ✓ n'est plus capable de marcher, manger, boire sans difficulté
- ✓ est atteint d'une tumeur inopérable et douloureuse
- ✓ ne respire plus normalement
- ✓ devient incontinent.

S'ajoute à cela la capacité du client à assurer sur le plan émotionnel, physique et pécuniaire des soins prolongés.

[8] Le vétérinaire a alors un rôle de facilitant en identifiant les barrières de décision et en tentant de clarifier l'esprit des maîtres perturbés par ce choix à faire. Il me paraît important qu'il souligne, quand l'animal n'a plus de conditions de vie correctes, qu'il ne faut pas s'acharner.

L'important est d'éviter de le faire souffrir. Notons que les clients attendent souvent que le vétérinaire parle en premier de l'euthanasie. Ils culpabilisent moins s'ils ne l'évoquent pas d'abord et [16] pour eux, la décision est plus simple quand ils ont conscience que l'animal souffre. Le vétérinaire doit donc confirmer la douleur quand celle-ci est présente.

Les propriétaires demandent souvent au vétérinaire : «Que feriez-vous à ma place ? ». En effet, angoissés, ils tentent de faire endosser l'euthanasie au vétérinaire. Mais ce dernier peut difficilement répondre à cette question. Le maître pourrait lui reprocher plus tard son jugement. De plus, prendre la décision est nécessaire au processus de deuil du propriétaire. C'est à lui d'assumer ses responsabilités.

c) Laisser le temps et proposer de consulter toute la famille :

Comme nous venons de le voir, cette prise de décision est très difficile pour les maîtres. Il est important qu'il ne la prenne pas dans l'urgence. Le vétérinaire n'est pas là pour les brusquer. Il est ainsi conseillé de leur laisser le temps de réfléchir et d'en discuter.

[23] Il est vrai que 42% des personnes ayant répondues à l'étude de M. Protin ont préféré consulter leur famille avant de trancher et 60% ont eu besoin de temps pour prendre la décision d'euthanasier leur animal.

[23] Il est donc important que les propriétaires discutent entre eux des choix possibles. Consulter la famille et les personnes proches de l'animal est, il est vrai, une marque de respect et de loyauté envers tous ceux qui ont aimé et aiment encore ce compagnon. Toute la famille doit intervenir dans cette décision. Ainsi, il est essentiel également d'expliquer la situation aux enfants et de ne pas agir dans leur dos. Il faut les consulter et ne pas les mettre devant le fait accompli. Ils ne doivent pas être exclus du processus. Même s'ils ne sont pas là : il est essentiel de les avertir et les consulter. Il faut leur permettre de participer aux prises de décision en temps réel pour éviter les futurs reproches. Lorsque l'euthanasie est à envisager, s'ils ne sont pas prévenus, les enfants risquent d'en vouloir à leur famille : «Vous l'avez tué...» Si les parents n'osent pas, le vétérinaire est là pour parler à ces jeunes clients : «Le chien ne va pas bien. Il risque d'être triste et d'avoir mal si on le laisse comme cela. Il est impossible de le guérir. Il faut le soulager...» Consulter sa famille permet également au propriétaire de se décharger sur d'autres personnes. Il se sentira ainsi moins coupable.

Laisser aux maîtres le temps de prendre la décision est également indispensable. Lorsque le vétérinaire est persuadé que l'euthanasie est la seule solution et que les clients semblent ne pas trop réaliser, il peut proposer un «traitement de la dernière chance». On se laisse quelques jours (ou plus si l'animal peut supporter) pour voir comment il répond. Cela offre en fait surtout une possibilité aux maîtres de se préparer à l'idée d'euthanasie à laquelle ils n'avaient jamais pensé. Le délai devra alors être bien choisi. Il faut qu'il soit suffisamment long pour laisser le temps aux clients de réfléchir mais pas trop pour ne pas tomber dans l'acharnement thérapeutique et ne pas laisser l'animal souffrir.

Notons que parfois, même lorsque la décision est prise, les propriétaires veulent attendre un peu avant de la mettre en pratique. [12] Ainsi, beaucoup de maîtres, après avoir parlé d'euthanasie avec le vétérinaire souhaitent passer une dernière nuit ou un dernier week-end avec leur animal. Il faut leur laisser le temps de lui dire adieu. Le travail de deuil commence alors. Il

ne faut pas brusquer les propriétaires ; mais lorsque l'animal souffre, il ne faut pas que ce délai soit trop long.

d) Conforter le client dans son choix quand une décision est prise :

Il est très important pour le propriétaire qui souffre que le vétérinaire soutienne son choix, quel qu'il soit. Il doit être sûr d'avoir fait ce qu'il fallait. Il ne faut alors pas le contredire. La décision lui revient entièrement.

Selon la décision prise face à l'animal en fin de vie, l'importance du vétérinaire et son rôle sont très variables. En effet, lorsque les maîtres veulent laisser tranquille leur compagnon et choisissent de lui faire finir sa vie sans traitement, le clinicien n'a plus un grand rôle à jouer (jusqu'à la mort de l'animal). Quand les propriétaires souhaitent tester un traitement, le vétérinaire reprend sa place de médecin. Il s'agit alors d'un autre sujet et cela n'entre pas dans la mort de l'animal. Nous ne le traiterons donc pas ici. Seul le rôle du vétérinaire lors de l'euthanasie va donc nous intéresser.

3.1.2 : Rôle du vétérinaire lors de l'euthanasie.

L'euthanasie peut avoir un aspect traumatique. C'est étymologiquement une **effraction**. C'est à dire quelque chose d'inattendu qui vient enfreindre nos mécanismes de défense. Pour éviter de trop gros troubles liés à cela, il est important que le vétérinaire soit très présent à toutes les étapes de l'acte et suive une procédure très précise. Alors, en connaissant parfaitement certains points techniques et en les gérant comme il faut, il peut se concentrer sur l'aspect psychologique et soutenir ses clients.

Nous allons rappeler ici les conseils que tout vétérinaire se doit d'appliquer pour faciliter cet acte et la façon dont il peut aider les maîtres à supporter cette épreuve.

Précisons que, parfois, les propriétaires préfèrent euthanasier leur animal dans une clinique autre que l'habituelle. En effet, ils apprécient leur vétérinaire et ont tissé des liens particuliers avec lui. Or, revenir dans la clinique où a eu lieu le décès de leur chien leur paraît trop douloureux. En allant ailleurs, ils pourront revenir chez leur vétérinaire pour leur prochain animal sans souffrir.

a) Avant l'acte :

[8-11-16]

i Ne pas faire attendre

Le jour de l'euthanasie est très difficile psychologiquement pour les propriétaires. Ils s'y préparent depuis plusieurs jours en général et tentent de faire face. Il est préférable (quand cela est possible) de leur donner rendez-vous à un moment calme de la journée afin qu'ils n'attendent pas et qu'ils ne rencontrent que peu de propriétaires avec leur chien en vie. Il serait terrible pour

eux de passer de longs moments dans la salle d'attente en contact avec ces animaux. Il est donc conseillé de les faire rentrer tout de suite dans la salle de consultation. Mais, là encore, ils ne doivent pas patienter longtemps en tête-à-tête avec leur animal. Leur sentiment de culpabilité ne cesserait de croître.

ii Régler certains problèmes techniques avant d'agir

- Aménager un endroit approprié pour une euthanasie.

Il serait bon d'avoir une salle calme, sans téléphone, sans passage ; avec une chaise et des mouchoirs. L'idéal est une pièce différente des salles de consultations habituelles qui créent une barrière professionnelle entre le vétérinaire et le client. De plus, ainsi, ce dernier n'associe pas ces salles de consultations normales avec le décès de leur animal, ce qui évite un blocage lors des soins en cas de rachat d'un animal plus tard. Notons qu'il est conseillé d'avoir une porte de sortie autre que la normale mais cela est assez difficile.

On peut également proposer de la faire à domicile. Cependant, l'acte est alors plus contraignant pour le vétérinaire qui n'a pas forcément une table disponible, son matériel nécessaire à sa place habituelle, etc...

- Décider du devenir du corps.

Il est souhaitable que le vétérinaire discute du devenir du corps avec les maîtres avant l'euthanasie car après, face au corps, la décision ne sera pas objective. Le clinicien doit donc expliquer précisément toutes les solutions possibles pour l'animal. [23] Notons cependant que certains propriétaires peuvent être offusqués de parler de cela tant que leur compagnon est encore en vie. Ils risquent de penser que le vétérinaire considère déjà leur bête comme un cadavre.

- Remplir les documents nécessaires.

Tout d'abord, le vétérinaire doit s'assurer qu'il a l'accord de la ou des personnes responsables avant d'euthanasier l'animal. En effet, il ne faut pas commettre d'impairs. Il est vrai que les cas de malveillance même rares peuvent toujours exister. Il est important pour cela de comparer les gens présents aux propriétaires légaux inscrits sur le carnet médical et carte de tatouage.

Il est important, ensuite, que le vétérinaire remplisse tous les certificats nécessaires avant l'acte, afin de se concentrer ensuite sur l'animal et les clients. De plus, il est à noter que ces derniers ne sont souvent plus en état de signer des papiers après cet acte (Demande d'euthanasie + certificat de non-morsure ni griffure ces 15 derniers jours + feuille de devenir des cadavres).

Précisons ici que, contrairement aux autres papiers, la facture ne doit pas être présentée le jour de l'euthanasie. Ainsi, il est possible de l'envoyer après ou d'en discuter avant. Il est vrai que l'euthanasie doit être perçue comme un acte «humain» que la facture risque de dénaturer. [23] Cette idée est confirmée par l'enquête de M. Protin : 23% des personnes interrogées pensent qu'il est préférable de payer juste avant l'euthanasie, 33% juste après et 44% que la facture doit être envoyée. De plus, sa formulation doit être soignée : éviter les termes tels que : «euthanasie,

incinération...» et préférer : «services rendus, derniers soins effectués, services spéciaux...». Toutefois, elle doit être clairement justifiée.

- Proposer au maître d'assister ou non à l'acte.

Il faut laisser le choix aux propriétaires : désirent-ils assister ou non à l'acte ? [23] Une étude montre que 52% des maîtres veulent être présents lors de l'euthanasie. Ils ont envie de rester pour accompagner leur animal jusqu'au bout. Certains souhaitent s'assurer du décès de leur compagnon, d'autres vérifier qu'il n'est pas maltraité et qu'il ne souffre pas pendant son euthanasie.

Le choix leur appartient mais il me semble que le vétérinaire, si on lui demande, doit conseiller la présence des maîtres. Il est vrai qu'ainsi ils traduisent leur volonté de ne pas abandonner leur animal. Mais ce n'est pas seulement pour rassurer ou assister l'animal. En effet, pour effectuer son deuil correctement, le maître doit s'assurer de la mort de son animal. Tout le travail du deuil commence par la vision de cette scène. Etre présent lors du décès évite de s'imaginer divers scénarios et de croire au pire. De plus, le cœur s'arrêtant doucement par une injection intraveineuse, l'image que les maîtres garderont ne sera pas choquante. Il est très important pour le travail de deuil que les propriétaires voient le corps après le décès. Lorsqu'ils refusent d'assister, le vétérinaire doit trouver les mots pour les convaincre de regarder leur animal après. Le processus de deuil est rendu plus difficile sans cela. [22] En effet, s'il ne le voit pas, la phase de déni est en général rallongée car le maître n'a pas pu s'assurer de la mort de son animal. Il peut continuellement se dire qu'il est toujours vivant. Cependant, certains ne veulent pas voir le cadavre et ne souhaitent garder que le meilleur souvenir de leur compagnon.

[22] Notons pourtant que certains spécialistes comme le comportementaliste P. Pageat pense qu'il est stressant pour l'animal que les maîtres assistent à l'acte : «Du point de vue du chien, (je parle en tant qu'éthologiste) il est évident que la présence des propriétaires est un élément de perturbation et de complication». Les animaux semblent ressentir l'inquiétude de leurs maîtres.

[16] Lorsque les enfants veulent être présent pendant l'acte, le vétérinaire doit bien leur expliquer toute la situation, décrire l'acte et ses conséquences.

Précisons tout de même qu'il est courant que les propriétaires changent d'avis. Ils sont perturbés émotionnellement et ne réfléchissent que difficilement.

iii Confirmer le souhait des maîtres

[8] Il est conseillé au vétérinaire de s'assurer avant de réaliser l'euthanasie que la volonté est réelle et que les propriétaires n'ont pas changé d'avis.

iv Expliquer l'euthanasie

Il faut expliquer précisément le déroulement de l'euthanasie. Le client a besoin d'instructions claires mais sans détails morbides. [23] La façon dont les vétérinaires pratiquent

l'euthanasie est le plus souvent méconnue des clients. D'après l'étude de M. Protin, 90% des maîtres ont eu besoin de savoir si leur animal allait souffrir et 75% comment le vétérinaire allait procéder. Ce dernier doit donc décrire, point par point, ce qu'il va faire et quelles seront les conséquences sur l'animal. Il doit expliquer les réactions possibles de leur compagnon. Les derniers signes de vie peuvent ainsi être précisés : il arrive que l'animal défèque, urine, vomisse. De plus, il gardera les yeux ouverts : c'est normal !

Mais surtout, il faut rassurer les propriétaires : leur compagnon va s'endormir doucement et ne va pas souffrir. La mort sera ensuite soudaine, calme et sans douleur. Les maîtres très attachés à leur bête espèrent qu'il va vivre ses derniers instants sans peine et ainsi partir heureux.

Il faut bien demander aux maîtres avant l'acte s'il y a des questions. Beaucoup n'osent pas les poser. Cette explication avant l'acte doit continuer tout au long de l'euthanasie.

b) Pendant l'acte :

i Décrire toutes les étapes au fur et à mesure

En effet, cette description de l'euthanasie avant l'acte doit se poursuivre pendant. Le vétérinaire doit expliquer tous ses actes au fur et à mesure. Il est vrai que ces moments sont pénibles émotionnellement pour les maîtres et que, fragiles psychologiquement, ils ne comprennent pas tout du premier coup. Il n'est donc pas gênant, bien au contraire, de répéter pour que les explications s'impriment bien dans leur esprit. [23] 60% des personnes interrogées par M. Protin ont affirmé avoir besoin de cela.

Il faut bien réexpliquer, lorsque l'animal a des réactions (vomissement, urine, contractions musculaires), qu'elles sont normales et qu'il s'agit des derniers signes de vie.

Les gestes et les paroles doivent être claires. Il faut le moins de flou possible. Cette scène reviendra souvent à l'esprit du maître et elle doit lui offrir un support émotionnel important.

De plus, le fait de parler permet «d'occuper» le propriétaire, de donner une contenance. Cela évite ainsi un silence trop pesant.

ii Traiter avec respect maîtres et animaux

➤ Le vétérinaire doit être compréhensif avec ses clients. Il doit être attentionné et leur montrer son soutien. Il est important de laisser les propriétaires exprimer leurs sentiments, de les écouter même pendant l'acte et de leur montrer qu'ils sont compris.

Les propriétaires sont à l'affût d'un geste, d'une parole de réconfort. [8] Le vétérinaire doit être attentif à ses techniques de communication afin de mettre à l'aise et d'appuyer ses clients.

Les techniques verbales sont les premières à envisager. Il faut que le vétérinaire trouve des mots directs qui soulagent. Mais il existe aussi des méthodes non verbales. Le clinicien doit regarder le client bien en face et garder un contact direct avec les yeux afin de l'encourager à s'épancher. Il montre ainsi une attitude d'écoute active (attitude la plus importante) et un intérêt sincère. Il peut également acquiescer de la tête ou du regard pour affirmer qu'il écoute bien les maîtres. [7] Ce

sont des postures ouvertes. De même, le son de sa voix doit être sûr et l'élocution plus lente que normale afin que les maîtres comprennent bien tout. De plus, la salle doit permettre les interactions entre le propriétaire et le vétérinaire. Par exemple, aucune barrière ne doit s'élever entre les 2 : table, bureau...

[8] Ces techniques sont d'autant plus importantes qu'il faut que propriétaires et vétérinaires soient le plus à l'aise possible lors de cette consultation. En effet, pour les maîtres, il est évident que cela les aide à se concentrer sur leur animal. Pour le vétérinaire, cela lui permet de ne pas appréhender les silences si fréquents ce jour là. Il est vrai que les propriétaires ont du mal à trouver leurs mots tant ils sont émus. Et le vétérinaire ne doit pas les presser. Il faut qu'il supporte les pauses verbales sans problèmes afin de soutenir au mieux ses clients.

[23] Il arrive que le client se mette à hurler, à crier pendant l'euthanasie. Le vétérinaire prend alors conscience de son rôle dans la famille dont il brise l'harmonie en condamnant un des membres. Il faut donc qu'il accepte sa tâche et qu'il assiste les maîtres même dans ces moments extrêmes sans les juger. Cependant, il est impossible de donner des conseils ici : chaque vétérinaire doit réagir comme il l'entend.

➤ Le clinicien doit également être délicat avec l'animal, encore plus que lors d'une consultation normale puisque les maîtres y sont très sensibles. [23] 75% des personnes ayant répondues à l'étude de M. Protin ont eu besoin que le vétérinaire soit doux et attentionné envers leur compagnon, pendant l'euthanasie. Les propriétaires sont tout sens aiguisé. Il ne faut pas être froid et indifférent.

[4] Il est conseillé d'endormir au préalable les animaux nerveux afin de ne pas stresser d'avantages les propriétaires et de les déculpabiliser : pour eux, un animal endormi ne sent rien. Il peut en effet s'agir d'euthanasie simple (le Doléthal® (Pentobarbital) est le produit le plus utilisé) ou d'un endormissement suivi d'une euthanasie (par exemple : Domitor® puis Doléthal®). Il est vrai que l'anesthésie apporte un meilleur confort à l'animal, aux clients et au vétérinaire.

[16] Notons que dans ce cas, certains maîtres désirent rester quelques instant avec leur compagnon endormi (après l'anesthésie générale) avant l'injection mortelle.

c) Juste après l'acte :

Une fois l'euthanasie réalisée, il est important de ne pas laisser les maîtres désemparés, coupés de tout, se sentant seuls et perdus dans cette salle. Il faut leur parler et essayer de les confronter à la réalité.

Pour cela, il faut tout d'abord confirmer le décès et s'ils le souhaitent les laisser avec leur animal pour qu'ils prennent bien conscience de la mort. Ensuite, il est utile de les rassurer et les soutenir.

i Reconnaître la mort

Les propriétaires doutent parfois mais n'osent demander. Or, il est important pour commencer le deuil d'être certain de la mort. Le vétérinaire doit réaffirmer que l'animal est mort par des gestes et des mots. Pour cela, il ne doit pas utiliser d'euphémisme. Il doit donc être très clair sur ce sujet et expliquer pourquoi il en est certain. [16] Si les maîtres doutent encore, il est conseillé de leur faire écouter le stéthoscope.

ii Laisser le propriétaire quelques instants seul avec le corps

Il est important, lorsque les maîtres le désirent, de les laisser faire un dernier adieu à leur compagnon, seul avec le corps. [23] 66% des maîtres interrogés par M. Protin ont ainsi demandé à rester seul avec leur compagnon avant de partir.

De plus, il est vrai qu'après l'euthanasie, le maître est dépossédé de son animal. C'est le vétérinaire qui en devient propriétaire. Il est important que les maîtres admettent cette rupture temporelle et physique. L'adieu au corps permet cette acceptation.

iii Assurer que le bon choix a été fait

[16] Le vétérinaire doit rassurer les clients en affirmant qu'ils ont fait ce qu'il fallait (du moins lorsque c'est ce qu'il pense). Il peut leur rappeler que tout a été tenté.

[23] 71% des maîtres souhaitent que le vétérinaire confirme que leur décision était la bonne (enquête de M. Protin).

iv Soutenir le maître

Les moments qui suivent une euthanasie sont très difficiles pour les propriétaires. En un instant leur compagnon de longue date qui les regardaient, bougeaient et respiraient, n'est plus qu'un corps inanimé.

[23] 57% des propriétaires ont exprimé ainsi le désir d'être réconfortés après l'acte.

Le vétérinaire ne doit pas hésiter à soutenir les maîtres et à montrer sa compréhension. Il peut mettre sa main sur l'épaule de son client, lui prendre le bras ou autres... Ces gestes déplacés pour une consultation normale ne le sont plus ce jour là. Aucune personne qui souffre ne s'offusque d'un petit soutien s'il est sincère. Au contraire, beaucoup attendent une aide puisqu'en général ils ne la trouveront pas hors du cabinet. Faire un geste permet de plus de briser la barrière professionnelle. Un simple sourire aide souvent également. Ils sentent ainsi qu'ils ne sont pas seuls. [20] Si les maîtres s'excusent de pleurer, de réagir violemment, il faut les rassurer et leur expliquer que c'est normal. Leur proposer une boîte de mouchoirs les confortent dans l'idée que les larmes ne choquent pas le clinicien.

[12] Toute l'équipe doit être disponible. Souvent le client souhaite discuter juste après le décès avec des gens ayant bien connu leur animal. Le vétérinaire et ses ASV ont alors un rôle très important.

[20] Le vétérinaire peut aussi rappeler à ses clients que l'euthanasie est le dernier témoignage d'affection pour l'animal.

[12] Répétons ici que le vétérinaire doit également aider les enfants à passer cette difficile épreuve. Il faut que leur première rencontre avec la mort leur permette de supporter d'autres pertes futures.

v S'assurer que le maître n'est pas seul pour le reste de la journée

Il faut vérifier que le retour du client chez lui se passera bien : le raccompagner à sa voiture ; demander qu'il vienne avec un ami qui pourra le reconduire ou appeler un taxi...En effet, souvent, en raison de sa tristesse, il n'est plus en état de conduire après l'euthanasie de son compagnon. Il est donc déconseillé de laisser un client éploré partir seul.

De même, le propriétaire ne doit pas être isolé le soir de l'euthanasie. Il doit trouver de l'affection. L'équipe vétérinaire est là pour s'assurer de son entourage. Si le client avoue qu'il sera seul, il me semble bon de lui proposer de rester avec un ami ou de se changer les idées.

d) Accepter ou refuser une euthanasie :

Le vétérinaire doit choisir d'euthanasier ou non un animal. C'est pour un praticien normal une question difficile et la réponse ne peut être systématique. Elle doit prendre en compte les différents paramètres :

- D'éthique : par rapport à la vie de l'animal.
- De pratique : par rapport à la vie du propriétaire.
- De responsabilité : par rapport au danger que peut représenter l'animal (chien agressif).

Cette question soulève encore aujourd'hui de grands débats. Certaines personnes affirment que le vétérinaire est là pour répondre aux désirs des clients. Aussi, si les maîtres souhaitent mettre fin à la vie de leur animal, le clinicien doit les suivre. D'autres vétérinaires refusent de tuer les animaux pour des raisons de convenance. Un animal qui ne souffre pas, dont la vie n'est pas en danger, et qui ne menace pas celle d'autrui ne mérite pas d'être euthanasié. Tout vétérinaire a le droit de refuser une euthanasie. Parfois, opposer un refus moral, éthique fait du bien et restructure. Il est important pour le clinicien d'en tenir compte pour sa propre quiétude.

[16] Une étude britannique portant sur 167 vétérinaires souligne que 74% des cliniciens interrogés acceptent d'euthanasier un animal sain quand les maîtres le demandent. Une étude similaire oppose un chiffre de 44% de vétérinaires japonais (sur 2500). Aucune enquête française comparable n'a été réalisée.

Une étude sur 14 vétérinaires, ayant déjà fait face à de nombreuses euthanasies, montre qu'un tiers de ceux-ci refuse de tuer un animal en bonne santé quand ils jugent qu'il est adoptable. Ils cherchent alors à lui trouver un nouveau foyer.

Un autre tiers accepte lorsque que l'animal nécessite un traitement très coûteux ; quand les propriétaires déménagent dans une maison n'acceptant pas les animaux ou lorsque les maîtres sont très malades et que l'animal vieux ne pourra être placé ailleurs. Ils refusent cependant lorsque les maîtres n'ont pas de bonnes raisons : changement de location, problèmes comportementaux qui peuvent être résolus ou incompatibilité du milieu de vie du client et de l'animal.

Le dernier tiers accepte toute euthanasie car cela évite que le maître se débarrasse lui-même de son compagnon et qu'il le fasse ainsi souffrir plus.

[2] C. Béata affirme à ce sujet que : «Plus le vétérinaire est engagé au côté du client, plus il s'accorde de liberté de choix à lui-même, moins il porte un regard négatif sur les personnes qu'il côtoie». Ainsi un clinicien qui refuse certaines euthanasies s'oppose au vétérinaire uniquement spectateur dont le jugement moral ne transparaît pas dans les actes.

Cette décision de choisir d'accepter ou de refuser une euthanasie est donc laissée à l'appréciation personnelle de chaque vétérinaire. Nous ne répondrons pas ici à cette question. Une analyse au cas par cas est nécessaire et il est bon que chacun, avec sa sensibilité, apporte sa réponse. Si le vétérinaire ne peut faire une euthanasie de convenance, il ne doit pas la faire. Cependant s'il s'en sent capable, il ne doit pas culpabiliser. Chacun juge du seuil auquel il peut ou non faire une euthanasie.

3.1.3 : Rôle du vétérinaire lors d'un décès à son cabinet autre que par euthanasie.

Une mort «naturelle» peut également survenir au cabinet vétérinaire. Le clinicien se doit alors de la gérer. Cette tâche est délicate puisqu'il faut essayer d'épargner au maximum les maîtres, souvent non préparés à cette épreuve. Ceux-ci ont confié leur animal à la clinique. Ayant une grande confiance en leur vétérinaire, ils sont pour la plupart persuadés qu'il s'en sortira. L'annonce de la mort est alors complexe et les réactions des maîtres dépendront beaucoup de la manière dont ils auront appris le décès.

a) Mort de l'animal durant une opération :

Si un animal décède pendant une opération, le vétérinaire doit toujours informer les maîtres en deux temps.

Un premier appel les prévient que leur animal est au plus mal, que l'équipe fait tout ce qui est en son pouvoir mais que rien n'est garanti. Ce premier temps est indispensable pour que les propriétaires se préparent au pire et que le travail de deuil débute. En effet, ils ont confié un animal en à peu près bonne santé (du moins à leurs yeux) à une équipe en qui ils ont confiance. Inconsciemment, ils sont certains que leur animal va s'en sortir. Il ne faut donc pas leur annoncer brutalement, d'un coup, le décès de leur compagnon.

Un second appel permet d'annoncer la fin de leur animal. Tout a été tenté mais il ne s'en est pas sorti. Il est important de préciser qu'il n'a pas souffert : il n'était pas conscient,...

Il est bon alors de finir l'opération : suturer l'animal, le panser... ; et de le disposer dans une position correcte et apaisée afin que les maîtres puissent passer le voir.

[12] Précisons également, que lorsqu'une tumeur ou une situation abominable est repérée pendant une opération, le vétérinaire doit toujours téléphoner aux propriétaires afin d'avoir un avis avant de prendre une décision d'euthanasie ou autre, du moins lorsqu'il en a le temps.

b) Mort pendant une hospitalisation :

[13] Il est tout d'abord important de tenir les propriétaires au courant de l'évolution précise de la maladie. [12] Il faut les prévenir s'il y a des raisons de s'attendre à une mort brutale. Ensuite, lors de décès, la situation est un peu comparable à la précédente. Il faut avertir en deux temps et disposer l'animal convenablement en attendant les maîtres.

Cependant, lorsque l'animal décède hors d'une opération, c'est souvent parce qu'il est dans un état critique. Les propriétaires sont déjà au courant de la situation et souvent s'attendent au pire. Mais il est vrai que certaines personnes refusent d'accepter que leur animal ne va pas bien. Elles n'écoutent pas les risques possibles ou du moins n'y croient pas. Alors, à moins de parfaitement connaître ses clients et de savoir dans quelles catégories ils sont, il est conseillé au vétérinaire de prévenir également en deux temps.

[12] De plus, lorsqu'une opération est prévue sur un animal hospitalisé, il est souhaitable de laisser les maîtres revoir leur compagnon avant l'acte chirurgical.

Ce rôle du vétérinaire dans les moments précédents la mort de l'animal de compagnie et dans les instants la suivant de près est donc très important. De même, lors d'euthanasie, la maîtrise par le clinicien de certaines attentions et points particuliers aident les maîtres à mieux supporter cet acte difficile.

Cependant, le vétérinaire doit également accomplir de nombreuses tâches après le décès de l'animal.

3.2 Importance du vétérinaire dans les conséquences de la mort :

Les propriétaires attendent beaucoup de leur vétérinaire au moment du décès de leur animal d'un point de vue psychologique autant que matériel.

En effet, une fois l'animal décédé, le vétérinaire a l'obligation de gérer les cadavres. Il doit tout d'abord clairement expliquer aux maîtres les lois et les différents choix possibles. En complément de ces informations, il peut mettre dans sa salle d'attente des brochures sur l'euthanasie et la mort, sur les modalités d'incinération, d'enfouissement, d'inhumation... ou encore donner la liste des cimetières animaliers.

Lorsque les maîtres optent pour une incinération, c'est lui qui fait la liaison entre les entreprises spécialisées et les maîtres.

Dans tous les cas, il est important qu'il n'oublie pas de classer l'animal parmi les décédés.

Quand ces points matériels sont réglés, le clinicien peut se concentrer sur son client. Il est vrai que ce dernier a besoin de son soutien et de son expérience pour supporter cette perte et accomplir son deuil normalement.

3.2.1 : Rôle du vétérinaire dans la prise en charge des corps.

Le vétérinaire doit tout d'abord prendre en charge les cadavres. En effet, il a des obligations particulières dans ce traitement des corps d'un point de vue déontologique et légal. 1/3 des corps sont ainsi confiés au clinicien afin qu'il les transmette aux entreprises adaptées. Cette gestion des cadavres nécessite alors une organisation précise et un matériel spécifique.

a) Obligations réglementaires :

- vis à vis de la déontologie :

[15] L'article 2 du code de déontologie définit les principes généraux de la profession. Il peut s'appliquer au contexte particulier de la mort de l'animal et au service de prise en charge du corps. « Tout vétérinaire est tenu de remplir scrupuleusement les devoirs que lui imposent les lois et règlements (...) »

- vis à vis de la loi :

[15] Quand l'incinération est choisie, le vétérinaire partage avec le centre d'incinération la responsabilité de la conformité du service. Il doit s'assurer que la société choisie réalise bien le service demandé.

De plus, l'arrêté du 4 mai 1992 oblige le vétérinaire à identifier correctement les cadavres et à suivre leur devenir.

b) Conséquences particulières :

Ces réglementations imposent aux cliniques d'avoir du matériel particulier adapté et d'entretenir une relation continue avec les entreprises précédemment citées. Le vétérinaire doit, de plus, prévenir les autorités du décès de l'animal selon la procédure développée ci après.

i Obligation de prendre en charge les corps

Tout d'abord, il faut noter que, lorsqu'un animal est apporté mort ou qu'il meurt à la clinique, il est indispensable de mettre le corps de celui-ci dans une position apaisée, d'apparence normale.

Lors d'euthanasie, des vêtements peuvent être placés sous la tête ; du papier absorbant sur la table pour l'urine. Lorsque la bête a des plaies, une couverture peut être posée dessus afin de les cacher aux yeux des maîtres. Le corps sera ensuite enveloppé dans un linge propre.

Il faut limiter au maximum les traces de sang sur et près de l'animal. Si les propriétaires reprennent le corps : préférer une boîte, un carton ou une serviette à un sac en plastique.

Lorsque les maîtres laissent le cadavre au vétérinaire, il lui est nécessaire de bien identifier les cadavres : nom de l'animal / nom du propriétaire / adresse / option choisie pour le corps. Il doit également noter les devenirs respectifs de ces cadavres. Il faut effectivement bien régler avec les propriétaires le devenir du corps. Une fiche doit alors être signée par les maîtres.

[4] Les centres d'incinérations peuvent enlever les cadavres d'un cabinet vétérinaire uniquement si ceux-ci sont congelés, dans des sacs étanches avec étiquettes et fiches

d'identification précises. Cela impose au vétérinaire des structures adaptées. Il faut ainsi un congélateur, une caisse de transport sur roulettes pour déplacer les corps jusqu'au véhicule de transport (pourtant souvent négligé)... et une organisation rigoureuse.

ii Relation vétérinaire - entreprise mortuaire

Le cabinet doit assurer ce service de gestion des corps et garantir une qualité de réalisation.

En cas d'inhumation, les propriétaires se chargent souvent seuls du corps (que ce soit pour un enterrement dans un jardin ou un cimetière).

Pour l'incinération, le vétérinaire doit s'occuper du transfert des corps. L'incinération est, il est vrai, un service conjoint entre le cabinet et les établissements spécialisés dans un cadre réglementaire précis. Le cabinet vétérinaire doit donc être en relation permanente avec le centre d'incinération.

Une démarche rigoureuse est alors à appliquer. Le vétérinaire a obligation de faire signer aux propriétaires une convention d'incinération en 3 exemplaires :

- une pour le client,
- une pour la société
- et une pour le vétérinaire.

Elle a valeur de contrat. Il doit ensuite téléphoner à l'entreprise pour convenir des dates et horaires d'enlèvement des corps. Le jour J, il vérifie la cohérence des corps identifiés avec les fiches ou conventions.

[15] L'entreprise, elle, établit une fiche d'identification pour chaque animal incinéré à la demande du propriétaire.

Celle-ci comporte :

- La date de réception
- La date d'incinération
- L'espèce, la race, l'âge, le numéro d'identification éventuelle, la cause déclarée de la mort
- Le nom et l'adresse du propriétaire et du vétérinaire

Cette fiche est ensuite envoyée au vétérinaire et/ ou au maître lui-même.

Pour les lots d'animaux dont l'incinération n'est pas demandée expressément par les propriétaires : le même type de fiche est établi. Cependant, le poids du lot et le nombre de carcasses de chaque espèce remplacent les renseignements propres à l'animal. Evidemment, l'adresse des maîtres n'est alors pas justifiée.

Ce travail d'intermédiaire ne doit pas être négligé. Les vétérinaires sont d'ailleurs de plus en plus conscients de l'importance de leur rôle près du client et de ce qu'ils peuvent en tirer : d'un point de vue tant relationnel que financier. En effet, le fait d'être serviable lors de cette passe difficile va profondément et positivement marquer ses clients ; et, d'autre part, les commissions reversées par les sociétés d'incinération sont non négligeables. Comme le montre le tableau des prix ci-joint (Tableau 4), les marges des vétérinaires interrogés sont en moyenne de 3,4 euros par animal lorsqu'ils traitent avec le SIAF et de 6,6 euros avec CREMADOG. Cette étude a été réalisée en comparant les tarifs du SIAF et de CREMADOG avec la moyenne des prix

SIA



demandés par les vétérinaires. Cette dernière a été effectuée sur 15 vétérinaires de toute la France ayant répondu à notre appel téléphonique.

iii Obligation d'information relative à la mort de l'animal

Lorsque l'animal mort a un dossier au cabinet, le vétérinaire doit bien le mettre de côté ou noter le décès sur le fichier pour éviter toute relance vaccinale inappropriée.

De plus, lorsque l'animal est tatoué, la nécessité de prévenir la société centrale canine ou le fichier national félin revient au vétérinaire. Cela dit, ce n'est quasiment jamais fait.

La gestion des cadavres doit ainsi être bien réglée afin que le vétérinaire, par la suite, ne s'occupe plus que des maîtres. Il doit effectivement aider ces derniers à effectuer un deuil normal et les conduire à l'apaisement.

3.2.2 : Rôle du vétérinaire dans l'accompagnement du deuil.

Le vétérinaire est par essence celui qui veille sur le bien-être et la santé de l'animal. Il est ainsi l'interlocuteur privilégié et incontournable du maître éploré. Il ne doit donc surtout pas rejeter ses clients après la mort de l'animal. Bien au contraire. De son habileté à gérer cet événement inévitable dépend souvent la qualité du deuil du propriétaire.

Il est ainsi important que le clinicien aide ses clients afin qu'ils effectuent un deuil normal. [12] Sa stratégie relationnelle doit alors s'adapter à la diversité de ses interlocuteurs. Il doit bien les étudier puis les encadrer pour éviter qu'ils développent un deuil pathologique. Et si tel est le cas, il est bon de leur conseiller une aide psychologique.

a) Aide pour accomplir un deuil normal :

[13-16] Aux Etats-Unis, des groupes de soutien psychologique ont été créés pour aider au travail de deuil des personnes ayant perdu un animal. Il y a ainsi des groupes de parole et des numéros d'assistance. Ces Hot-Lines sont tenues par les étudiants vétérinaires. Cependant, en France, les vétérinaires sont encore peu nombreux à s'intéresser réellement aux conséquences possibles du décès et surtout à s'occuper du rôle du vétérinaire dans l'aide au deuil. Il est pourtant indispensable que l'équipe vétérinaire soutienne ses clients après la perte d'un de leurs compagnons. Elle n'est malheureusement pas toujours consciente des besoins de ses patients.

[13] Le vétérinaire a, il est vrai, un rôle essentiel et complexe auquel il a été malheureusement peu préparé par les écoles françaises.

i Ecoute du client et suivi dans le temps

Après le décès de leur animal, beaucoup de maîtres souhaitent parler de leur compagnon disparu avec quelqu'un qui l'a connu et aimé. Ils pensent alors naturellement au vétérinaire. Pour

eux, il semble être le seul à savoir ce que représente cette perte. De plus, il partage leur douleur, sans les juger. [1] Ainsi, d'après une enquête américaine de 2000, 50% des propriétaires interrogés refoulent leurs sentiments face à leur environnement et pensent que seul le vétérinaire peut comprendre ce qu'ils éprouvent.

Il est important alors que le vétérinaire soit présent pour les écouter. En effet, parler est alors indispensable pour limiter l'angoisse liée au vide laissé par leur animal. Cet effort diminue également la colère et le sentiment de culpabilité. La parole est en effet libératrice. Le clinicien peut donc inciter ses clients à s'exprimer (juste après le décès ou plus tard, s'ils le souhaitent). [8] Il serait bon alors qu'il écoute, avec patience, sans juger.

Il est nécessaire de faire comprendre aux maîtres que leur réaction est normale et qu'il est important qu'ils expriment leur peine. Tous les gens avec un peu de sensibilité réagissent de la même manière. Il est alors souvent bénéfique de leur raconter des cas semblables. Ainsi, ils se sentent moins isolés.

Aucun discours type n'existe pour reconforter ces maîtres. Le plus efficace dans ces moments est d'être sincère et humain. En fait, le propriétaire, même s'il n'y paraît pas, écoute ce qu'on lui dit. Les paroles du vétérinaire seront pour lui ensuite comme un baume. Le clinicien devient alors une référence. [8] Il donne une dimension humaine à la situation. Or c'est ce qui est inconsciemment recherché par le client.

Cependant, pour qu'une discussion s'installe, il faut que client et vétérinaire puissent être en contact. Or, le dialogue n'est pas toujours possible le jour du décès. Il est donc nécessaire qu'ils puissent s'entretenir plus tard. Pour cela, le maître peut revenir à la clinique (dans les jours qui suivent la mort ou plus tard) ou téléphoner. Toute l'équipe doit donc l'inciter à faire cette démarche. Il est conseillé alors de lui faire comprendre qu'il ne dérangera jamais. Si le client n'ose pas venir de lui-même, le vétérinaire peut l'appeler pour prendre des nouvelles ou lui écrire.

Il est donc évident qu'un temps important doit être consacré aux maîtres endeuillés. Cela représente, il est vrai, un coût non négligeable pour le vétérinaire mais il s'agit d'un travail relationnel essentiel. Si un client devient trop insistant et qu'il empêche le clinicien de prendre ses autres consultations, il faut lui donner un rendez-vous téléphonique ou le laisser avec l'ASV. Il est donc important que celle-ci soit bien formée sur ce sujet.

ii Education du client

[8] Le vétérinaire doit apprendre aux propriétaires qu'il existe un deuil de l'animal. Il peut alors surprendre bien des maîtres. Son rôle d'éducateur est donc non négligeable.

Il est là ensuite pour décrire aux maîtres les différentes phases du deuil et ses manifestations normales. Ainsi, il explique à ses clients que leurs réactions sont ordinaires. «Ne vous excusez pas, c'est normal. Je vous comprends très bien. Nous sommes tous pareils face au décès de notre animal. Les gens normalement sensibles réagissent comme vous ! C'est si vous vous comportiez autrement que je serais inquiet !». Il doit expliquer le deuil possible mais toujours se limiter à ce que le client peut entendre.

iii Intervention à chaque étape du deuil

Le vétérinaire doit accompagner son client tout au long de son deuil.

Phase de négation.

[8] Le vétérinaire doit expliquer à ses clients qu'il sait qu'ils ont compris l'état critique de leur animal mais qu'ils ne veulent pas l'admettre. Il faut qu'il se rende compte que nier la vérité ne les aidera pas à long terme.

[8] Les propriétaires doivent bien saisir que l'équipe comprend leurs doutes et inquiétudes, qu'elle est là pour répondre.

Phase de colère.

[8] Le vétérinaire doit tenter de se mettre à la place de ses clients. Il ne doit pas prendre contre lui la colère des maîtres et ne doit pas se braquer contre eux. Parfois, un client peut agresser son clinicien car il projette sur lui la mort de son animal. Mais ce n'est du qu'à la souffrance et le vétérinaire doit bien comprendre ce fait. Il doit accepter la colère. [11] Celle-ci est légitime et il faut qu'il témoigne de la sympathie à son client.

[8] Evidemment, il ne faut surtout pas conforter les maîtres dans leur colère. Le vétérinaire ne doit pas tomber d'accord avec eux sur les motifs et les cibles de la colère. Cela ne permettrait que de les faire basculer dans un deuil pathologique.

Mais le vétérinaire ne doit pas clore le débat. Il est salutaire pour le propriétaire de s'exprimer pendant la crise.

Phase de culpabilité.

L'équipe vétérinaire est là pour déculpabiliser ses clients. Elle doit bien insister sur le fait qu'ils ont fait ce qu'il fallait. En cas d'euthanasie, bien faire comprendre que tout avait été tenté. L'animal souffrait et ne pouvait plus vivre ainsi ; il n'y avait pas d'autres solutions pour «montrer à leur animal» qu'ils l'aimaient vraiment. Le vétérinaire est le garant que tout a été essayé avant l'issue fatale. Il doit dédramatiser la situation afin d'expliquer que la responsabilité du propriétaire n'est pas en cause.

Phase de dépression.

Le vétérinaire doit écouter, donner la permission au deuil de s'exprimer (par des pleurs ou autres,...)

[8] L'idéal serait de prévenir l'entourage de la souffrance du maître afin que ceux-ci surveillent son état et évitent qu'ils tombent dans une profonde dépression. [13] Cependant, si le vétérinaire s'aperçoit que son client (ou une personne de sa famille) déprime réellement, il est de son devoir de lui conseiller une assistance médicale et de l'orienter vers un psychologue ou un psychiatre.

Phase d'acceptation.

Le client a besoin que le vétérinaire lui apprenne à vivre avec ce deuil.

Le vétérinaire doit conduire son client jusqu'à l'apaisement. Cela implique obligatoirement de consacrer un temps différent de celui d'une consultation normale.

iv Réponse aux autres attentes des maîtres

Ecouter ses clients et les soutenir après le décès de leur animal ne suffit souvent pas. En effet, beaucoup de propriétaires comptent sur quelques gestes supplémentaires précis venant de leur vétérinaire. Ceux-ci sont simples mais souvent essentiels à l'avancement du deuil.

Tout d'abord, juste après la mort, la majorité des maîtres désirent que le vétérinaire leur confirme que leur animal a bien vécu. [13] Il est souvent bon que le clinicien leur assure que grâce à eux, il a passé de nombreuses années heureuses dans un merveilleux foyer. Ils lui ont donné tout ce qu'ils avaient : amour, excellents soins...

Par la suite, une lettre de condoléances est souvent bienvenue. Les maîtres sont souvent émus par un tel courrier s'il est envoyé seul (et non avec la facture). Beaucoup espèrent en effet de telles condoléances de la part de leur vétérinaire puisqu'ils n'en auront pas ailleurs. Cela les aide alors puisqu'ils comprennent que leur deuil peut être comparé à celui lié à la perte d'un être humain. [17] Le processus de deuil peut alors être validé. Le cheminement jusqu'à son accomplissement sera alors plus facile pour eux.

Pourtant, cette idée partage encore énormément les personnes intéressées. Les clients tout d'abord. [23] 29% des maîtres interrogés par M. PROTIN estiment qu'une telle démarche est positive contre 37 % qui la considère comme commerciale ou inutile. 34% sont sans avis. Cependant, il apparaît que toutes les personnes recevant une telle carte répondent par écrit ou téléphone et se déclarent touchées par un geste qui les aide à surmonter leur peine. Les personnes interrogées et n'en ayant pas eu le déplorent : «Quelques lignes du vétérinaire après cette perte pourraient apporter beaucoup de réconfort» disent-ils. Les vétérinaires, eux aussi, ont des avis très divers sur la question. Ils sont nombreux à craindre que ce geste semble commercial.

Ils ont alors souvent du mal à la rédiger. Il suffit pourtant que cette lettre résume ce que le clinicien a déjà dit de vive voix. C'est à dire l'assurance qu'ils ont fait le maximum. Il est bon, lorsque l'animal a été euthanasié, que le praticien rappelle que c'était le meilleur choix possible. Cette missive peut également leur redire la possibilité qu'ils ont de venir discuter ou téléphoner. Pour la terminer, il est bienvenu que le vétérinaire affirme qu'il comprend leur chagrin et que leur peine est partagée.

[16] Le vétérinaire et son équipe peuvent conseiller également des livres sur le deuil. En effet, beaucoup de clients éprouvent le besoin de comprendre ce qui leur arrive. Lire des ouvrages sur le sujet peut les aider.

Cet accompagnement du client et la réponse à ses attentes est un des rôles indispensables du vétérinaire. En effet, pour faire son deuil, il est nécessaire d'avoir un soutien. Or, les maîtres, souvent, ne le trouvent pas dans leur entourage ; ils peuvent ainsi être aidés par le clinicien. Les propriétaires, même les plus isolés ont alors la possibilité d'effectuer leur deuil normalement puisqu'ils se sentent entourés et compris. Le vétérinaire doit, il est vrai, tout tenter pour limiter les deuils pathologiques.

b) Assistance pour éviter un deuil pathologique :

Le soutien au moment de la mort et juste après (déjà entrevu plus haut) aide déjà à prévenir un deuil pathologique. Mais en plus de cela, certains points précis sont à étudier pour éviter les complications.

[11] Le chagrin atteignant son apogée dans les quinze jours après le décès, il est possible de téléphoner aux maîtres trois jours puis trois semaines après la mort, afin de constater l'évolution du deuil. Au second appel, les symptômes doivent être moins violents. Si ce n'est pas le cas, il se peut que le deuil soit pathologique. Il ne faut pas alors les négliger.

[2] Une enquête estime que, selon l'ancienneté des vétérinaires, seuls 3,2 à 8,2% des deuils pathologiques sont mis en évidence. Aussi, les praticiens exerçant depuis plus de 2 ans, décèlent deux fois plus de personnes pathologiques que les autres. Pourtant, leurs clients développant des deuils pathologiques sont deux fois moins nombreux. Il semble donc qu'avec l'habitude les vétérinaires parviennent mieux à détecter les personnes à risques et arrivent à les conseiller correctement afin qu'elles ne développent pas un deuil pathologique. C'est très important puisqu'en effet un des rôles des vétérinaires est de limiter ces deuils anormaux.

[8] Le suivi psychologique est par exemple un bon moyen d'éviter les problèmes pour les personnes à la limite du deuil pathologique.

i Evaluation du client

[17] Le travail du vétérinaire est de tenter de prévoir quelle sera la réaction du propriétaire face à la mort de son animal. Il est bon qu'il devine quels maîtres risquent de développer un deuil pathologique. Pour cela, il doit évaluer ses clients.

[8] Au fur et à mesure des consultations, il me semble souhaitable que le vétérinaire étudie le comportement des maîtres vis à vis de leur animal. La façon dont ils parlent à leur compagnon, dont ils le caressent aide ainsi à comprendre le lien qui les unit. De même, en s'intéressant à la composition familiale et en observant qui amène l'animal et qui prend les décisions, il est possible de préciser la place du compagnon dans le foyer.

Le vétérinaire abordera alors la mort de l'animal selon l'idée qu'il s'est faite de sa place dans la famille et de son rôle. Il pourra même adapter son discours et ses conseils à chacun des maîtres selon leur personnalité et leur relation propre avec la bête.

Cette étude prolongée constitue en fait une toile de fond au vétérinaire qui va servir de guide au moment du décès de l'animal. Il saura grâce à elle, comment gérer la période qui précède la mort, le décès lui-même et le deuil.

Il pourra ainsi repérer les maîtres hyperattachés à leur animal qui risquent de tomber dans une dépression aiguë. [8] De même, il détectera les personnes les moins résistantes, sans appui social, avec un passé lourd et difficile, pour lesquelles l'animal est un puissant soutien. Leur deuil sera sans doute prolongé. Il pourra ainsi les orienter tous vers une assistance médicale, prendre son temps pour les préparer à ce moment crucial ou leur conseiller un autre animal...

[11] Après le décès, le vétérinaire doit également évaluer objectivement le mode de vie de ses clients, leur capacité à aimer un autre animal qui aura sa personnalité propre afin d'adapter ses conseils de rachat.

ii Conseils pour le rachat

Lorsque le vétérinaire craint de se trouver face à une personne pouvant potentiellement développer un deuil pathologique, il peut proposer l'achat d'un second animal avant le décès de l'autre. En effet, cela semble diminuer la violence de la perte, l'intensité du vide et évite les bouleversements de l'emploi du temps. Mais cette aide n'est pas démontrée. Sinon, il doit conseiller d'attendre la fin du deuil avant de reprendre un animal.

Si les propriétaires demandent des conseils, l'équipe vétérinaire doit les encourager à changer de race, de sexe... Ils doivent tenir compte de leur lieu d'habitation et de leur disponibilité. Il faut également s'occuper de la constitution de la famille. En effet, chaque race a des caractéristiques physiques et des exigences particulières.

[8] Si les gens rachètent un compagnon trop rapidement (moins de quelques semaines), le clinicien est là pour les mettre en garde : cela risque de retarder le deuil ; et il ne faut pas que le nouveau remplace l'ancien. Aucun animal ne ressemble à un autre. Il doit alors décrire les problèmes du chien de remplacement et les causes afin que les maîtres ne fassent pas ces erreurs.

Mais lorsque ces problèmes se posent, il doit tenter de régler ces deuils pathologiques.

iii Traitement des deuils pathologiques

Comme nous l'avons vu plus haut, le traitement des deuils pathologiques est long et difficile. En cas de deuil anormal installé, il serait bon que le vétérinaire envoie ses clients chez un psychologue afin de les aider.

[3] Pour le chien de remplacement, le vétérinaire doit soigner les chiens et les maîtres. Il faut ainsi médicaliser l'animal avec des antidépresseurs afin de limiter ses troubles et de calmer les propriétaires.

Après cela, son rôle n'est pas de traiter les maîtres mais de les alerter ainsi que leur famille. Il faut les écouter et adapter son attitude à leur cas. S'ajoute à cela la description précise des problèmes et de leurs causes. Le vétérinaire doit faire comprendre à ses clients leur responsabilité dans cette affection sans les heurter. Il est important qu'il leur explique les raisons du comportement anormal de leur chien et les aide à les modifier. Pour cela, il doit agir avec tact et discrétion, tout en étant suffisamment clair pour que les maîtres acceptent de modifier leurs habitudes. Il faut faire évoluer leur vision de leur compagnon. Ils doivent terminer le deuil de leur précédent animal et être cohérents avec leur chien pour que tout rentre dans l'ordre. Des conseils pratiques sur la conduite à tenir face à un chien sont alors indispensables. Le vétérinaire doit décrire les mécanismes de compréhension du chien ainsi que les méthodes d'éducation et de comportement de base.

Quant aux maîtres, il est conseillé de les référer à un psychiatre ou psychologue.

Le vétérinaire se doit donc de soutenir et conseiller ses clients tout au long de leur deuil pour éviter qu'il soit anormal. Si tel était le cas, il doit essayer de remettre les maîtres dans des conditions correctes afin que tout se passe bien. Mais cela peut sembler dépasser les fonctions du vétérinaire puisque l'animal n'est plus là. Pourtant, il est indispensable de ne pas abandonner les propriétaires.

c) Pourquoi aider les clients, une fois l'animal décédé ?

[13] La mort de l'animal est le moment le plus fort de la relation entre propriétaire et vétérinaire. Il ne faut pas négliger ces instants. Il est important que le vétérinaire s'applique et donne de son temps en ces circonstances difficiles.

[12] Être là pour assister son client et l'aider représente une bonne publicité pour la clinique. Ce soutien est en effet le gage de compassion et de compréhension qu'on leur accorde. [13] 61% des clients ayant perdu un animal reste chez leur vétérinaire qui les a bien pris en charge. Un maître satisfait amènera ses animaux futurs. Mais, au contraire, laisser partir un client mécontent par la dernière consultation est néfaste pour la réputation du vétérinaire.

[13] Mais surtout c'est le moins que l'on puisse faire pour quelqu'un qu'on a connu et côtoyé pendant des années et pour un animal qu'on a soigné longtemps et appris à aimer. Hopkins pense ainsi qu'aider un client fidèle à faire le deuil d'un animal dont on s'est occupé est la moindre des courtoisies. De plus, le vétérinaire est peut-être le seul qui puisse comprendre ce qui se passe dans la tête de ses clients à ce moment là. Une indifférence du vétérinaire est vécue comme un abandon.

[11] Notons que, de toutes façons, un vétérinaire, même surchargé de travail, éprouvera une entière satisfaction à venir en aide à ses clients. Il est vrai que la plus part des cliniciens choisissent ce métier en partie pour son sens du relationnel avec les animaux mais aussi avec les humains.

[16] De plus, il faut savoir que souvent les maîtres s'attachent plus au traitement personnel qu'au traitement médical effectué. Se comporter avec respect et les écouter constitue pour eux un des points les plus importants.

Il est ainsi important que le vétérinaire donne beaucoup de lui-même lors de la mort de l'animal car :

- Humainement, c'est positif pour lui.
- Commercialement, cela lui apporte une renommée de la part de ses clients satisfaits.

La mort de l'animal semble donc, par ses aspects tant matériels que psychologiques, être un enjeu majeur pour le vétérinaire et les maîtres. Cependant de nombreux points restent encore à éclaircir. Un questionnaire distribué aux propriétaires d'animaux va nous aider à clarifier ces idées et à actualiser les chiffres indiqués.

4 Enquête sur la mort de l'animal de compagnie réalisée auprès des propriétaires :

Le but de cette enquête est de chercher à répondre aux nombreuses interrogations posées tout au long de cette thèse afin de mieux cerner les profils moyens des maîtres et d'aider les vétérinaires à soutenir leurs patients en ce moment difficile qu'est le décès de leur animal.

Ainsi, nous verrons les options réellement choisies quant au devenir des corps. Sont-elles comparables à celles préférées par les maîtres ? Quels facteurs influencent ces choix ? De même, quels sont les critères qui agissent sur la reprise d'un animal ? Quel est le temps moyen entre le décès et l'acquisition d'un autre compagnon ? De plus, la présence d'un second animal aide-t-elle vraiment les maîtres endeuillés ?

Notre enquête nous permettra également de définir le type d'animal repris et précisera ce que les maîtres attendent de leur clinicien.

4.1 Protocole :

4.1.1 : Principe.

Un questionnaire, dont la copie est jointe en annexe, a été distribué à l'Ecole Vétérinaire d'Alfort aux propriétaires d'animaux, en salle d'attente du service de vaccination, de novembre 2001 à mars 2002. Pour répondre aux nombreuses interrogations restées sans réponses, nous avons choisi quelques thèmes principaux sur lesquels interroger ces clients. Il était en effet nécessaire de limiter les questions afin que le temps de réponse ne soit pas trop long et ne décourage pas les maîtres.

230 propriétaires d'animaux de compagnie ont répondu. Parmi ceux-ci, 64 n'avaient jamais vécu la perte de leur animal. Leurs réponses ne peuvent donc pas être prises en compte. Au total donc, 166 questionnaires sont exploitables.

Les tableaux tirés de cette enquête fournissent le nombre de réponses. Les graphiques, quant à eux, représentent les pourcentages en fonction du total de réponses par type (total de chien, total de parisiens, total de personnes de plus de 60 ans...). Il ne s'agit donc pas d'une simple transposition des tableaux en base 100.

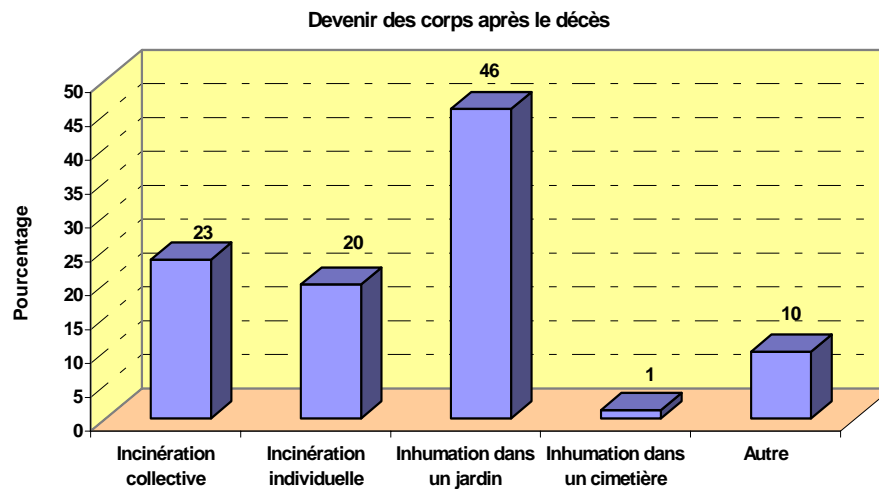
4.1.2 : Biais.

Le protocole idéal pour notre enquête eut été une étude prospective avec recensement des animaux morts dans un échantillon représentatif. Il aurait fallu suivre les clients juste après le décès de leur animal puis régulièrement pendant l'année qui suit cette mort. Ce protocole particulièrement lourd était difficilement réalisable et en tout cas l'enquête n'aurait pas pu être menée dans les délais qui nous étaient impartis.

Tableau 5 : Devenir des corps après le décès

obtenu grâce aux réponses des maîtres au questionnaire distribué à l'ENVA de novembre 2001 à mars 2002.

	Devenir des corps	Pourcentage du devenir des corps
Incinération collective	19	23
Incinération individuelle	16	20
Inhumation dans un jardin	37	46
Inhumation dans un cimetière	1	1
Autre	8	10
Total	81	100



Nous n'avons malheureusement pas pu faire de cette façon. La méthode que nous avons employée est moins rigoureuse et conduit à quelques biais qu'il faut avoir en tête lorsque nous analysons les résultats de notre enquête :

- ✓ Il n'y a pas eu de tirage au sort au sein d'une population de propriétaires d'animaux, mais tous les maîtres présents ont été retenus. Nous ne sommes donc pas vraiment sûr de la représentativité de cet échantillon.
- ✓ Toutes les personnes interrogées fréquentent l'école. Aussi, la plupart habitent Paris ou sa région.
- ✓ Notre échantillon est de faible effectif, surtout lorsqu'il s'agit de croiser les données. Or ceci est susceptible d'entraîner une non-signification statistique voire une absence de liaison pour une association dont la liaison se serait pourtant révélée significative sur un grand échantillon (>1000).
- ✓ Enfin, toutes les personnes interrogées possèdent un animal. Cela limite donc les maîtres ayant été propriétaires d'un animal et qui n'en n'ont pas repris. Cependant, pour notre étude, nous avons donc considéré qu'il n'y avait pas de rachat lorsque les maîtres nous l'indiquaient ou quand le temps d'attente dépassait 25 ans. Ce choix est donc arbitraire.

4.2 Devenir du corps :

Nous avons constaté plus haut qu'il était possible de chiffrer les techniques préférées des maîtres quant au devenir des corps. Mais quelles sont réellement celles les plus employées par les propriétaires ? Et quels sont alors les principaux critères influençant ces choix ?

Il semble qu'il existe de grandes différences entre les propriétaires choisissant l'équarrissage et ceux préférant l'inhumation dans un cimetière ou une incinération individuelle tant dans leur relation avec leur animal que dans leur caractère propre. Mais quelles sont donc ces principales dissimilitudes ? Des points communs peuvent-ils se retrouver dans chaque catégorie ?

4.2.1 : Cas général.

Tableau 5

a) Résultats :

- L'inhumation dans un jardin regroupe 46% des animaux décédés.
- L'incinération collective correspond à 23% des devenirs des corps.
- 20% des animaux sont concernés par l'incinération individuelle.
- 10% des animaux morts vont à l'équarrissage ou sont naturalisés.
- Le reste des corps (1%) se retrouve dans des cimetières animaliers.

b) Interprétation :

La tendance générale est à l'inhumation dans un jardin qui regroupe 46% des personnes interrogées. Est-ce une question de prix puisque cette méthode permet d'éviter des dépenses inutiles ? Est-ce plutôt par commodité ? Ou est-ce pour que les maîtres restent proches de leur

Tableau 6 : Devenir des corps selon l'espèce du défunt

obtenu grâce aux réponses des maîtres au questionnaire distribué à l'E Tm(on)Tj0.9913 0 0 31es



compagnon même après la mort ? Il est difficile de répondre à cela. Il s'agit certainement d'un mélange de ces 3 raisons.

Remarquons que les animaux incinérés représentent au total 43%. Cette option s'est donc fortement développée puisque nous savons qu'il y a quelques dizaines d'années cette technique n'existait qu'à peine. L'évolution des méthodes et des mentalités explique donc la forte importance de cette option. Les études bibliographiques affirment que 36% des maîtres préfèrent cette solution. Le pourcentage de préférence avancé plus haut est donc bien du même ordre de grandeur que le pourcentage réel constaté.

En subdivisant cette tranche en incinération collective et incinération individuelle, nous pouvons voir que malgré le prix beaucoup plus élevé de la crémation individuelle, près de la moitié des maîtres choisissant l'incinération (20/43 soit 46,5 %) sont près à ce sacrifice afin de garder les cendres de leur animal ou du moins afin d'être certains que le corps de leur compagnon a été éliminé seul. Les liens très forts entre le maître et l'animal s'illustrent clairement par ces chiffres.

[15] En 1999, les compagnies d'incinération soulignent un taux de 92% pour l'incinération collective et 8% pour l'individuelle. Il semble donc que les mentalités ont fortement évolué ces dernières années.

Les autres techniques comme taxidermie et équarrissage sont très faibles comparées aux précédentes options : 10% des propriétaires seulement choisissent celles-ci. Pourtant, ces techniques assez déroutantes, même actuellement, restent plus courantes que l'inhumation dans un cimetière.

Ce dernier choix reste en effet encore minime (1%). Cependant cette technique a tout de même ses adeptes ; ce qui est assez intéressant. Notons que dans les ouvrages 14% des maîtres affirment préférer l'inhumation dans un cimetière. Là, une nette différence est observable entre ce qui est préféré et ce qui est réellement effectué. Différentes raisons pourraient expliquer cela :

- Les prix qui rebutent les propriétaires.
- La réaction de leur entourage : dissuasion ou honte du maître d'agir avec son animal comme avec un humain.
- Le faible nombre de cimetières.
- La non-information sur cette solution.

4.2.2 : Influence de l'espèce du défunt.

Tableau 6

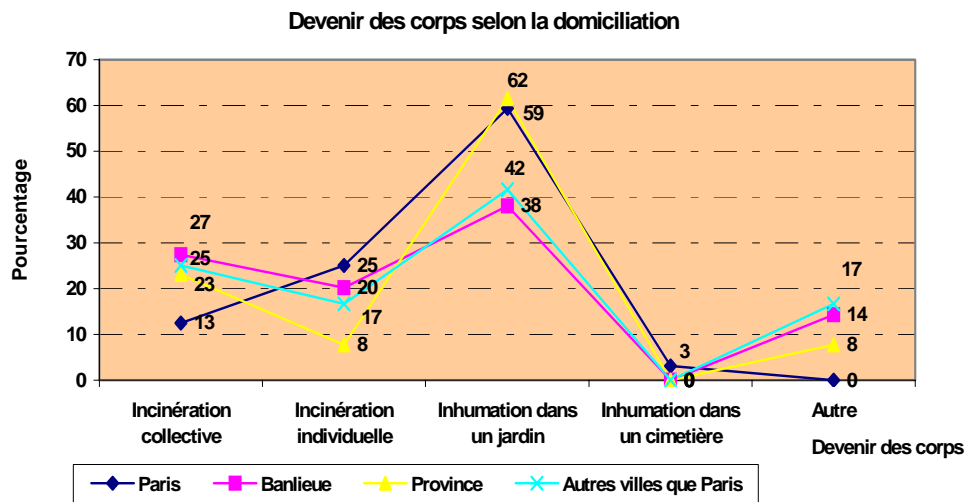
a) Résultats :

- 44% des corps des chiens et 48% des chats sont inhumés dans un jardin.
- L'incinération collective représente 29% des devenir des corps des chiens et 18% des chats.
- L'incinération individuelle : 15% des corps des chiens et 25% des chats.
- L'équarrissage et la taxidermie correspondent à 10% des chiens et des chats.
- L'inhumation dans un cimetière représente : 2% des devenir des corps des chiens et 0% des chats. (dans mon enquête uniquement)

Tableau 7 : Devenir des corps selon la domiciliation

obtenus grâce aux réponses des maîtres au questionnaire distribué à l'ENVA de novembre 2001 à mars 2002.

	Devenir des corps selon la domiciliation des maîtres			
	Paris	Banlieue	Province	Autres villes
Incinération collective	4	23	3	9
Incinération individuelle	8	17	1	6
Inhumation dans un jardin	19	32	8	15
Inhumation dans un cimetière	1	0	0	0
Autre	0	12	1	6



b) Interprétation :

Ces résultats permettent de calculer un Chi2 qui montre qu'il n'y a pas de différence significative. L'espèce du défunt n'influence donc pas le devenir du corps d'un point de vue purement statistique. Le choix de l'avenir du cadavre ne semble donc pas différer selon l'espèce.

Notons tout de même que lors d'incinération, les chats sont plutôt en crémation individuelle et les chiens en collective. On peut penser que cela est dû au coût. En effet, l'incinération individuelle d'un chat a encore un prix abordable alors que pour des chiens, souvent plus lourds, celle-ci devient extrêmement cher.

4.2.3 : Influence de la domiciliation des propriétaires.

Tableau 7

a) Résultats :

- L'incinération collective représente 13% des parisiens et 27% des banlieusards. 23% des provinciaux et 25% des urbains autres que les parisiens incinèrent collectivement leurs animaux.
- En revanche, 25% des parisiens, 20% des banlieusards, 8% des provinciaux et 17% des habitants d'autres villes que Paris incinèrent leurs compagnons individuellement.
- L'inhumation dans un jardin représente 59% des parisiens, 38% des banlieusards, 62% des provinciaux et 42% des habitants d'autres villes que la capitale.
- L'inhumation dans un cimetière, dans notre étude ne concerne que les parisiens et uniquement 3% de ceux-ci.
- Le reste (taxidermie, équarrissage...) correspond à 14% des banlieusards, 8% des provinciaux et 17% des habitants d'autres villes que Paris. Aucun parisien ne fait cela.

b) Interprétation :

Nous voyons donc que les parisiens utilisent peu l'incinération collective par rapport aux autres (13% contre 23% en moyenne). En revanche, l'incinération individuelle est majoritairement choisie par ces parisiens (25% alors que la moyenne est de 20%). Cette technique est par contre très peu courante chez les autres citadins.

Il apparaît ainsi que, contrairement aux autres, les parisiens préfèrent fortement l'incinération individuelle à la collective. Cela peut être dû à :

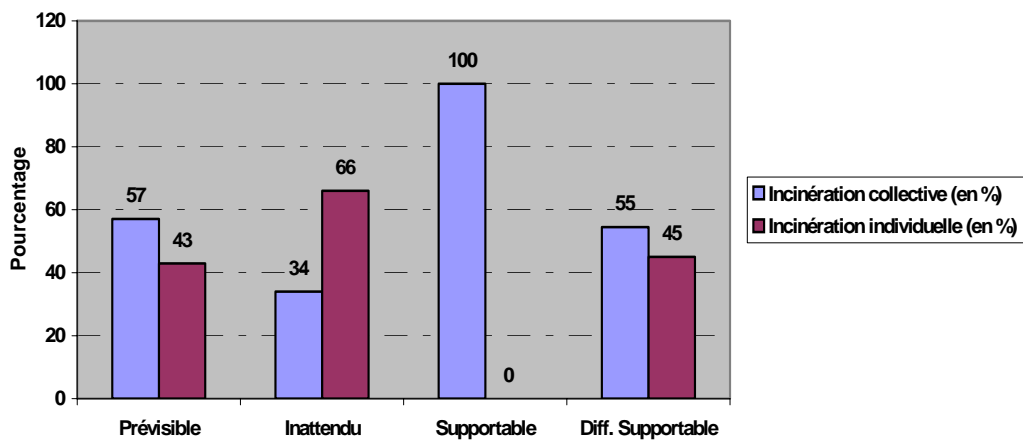
- Un attachement plus intense des maîtres.
- Un niveau de vie supérieur de ceux-ci.
- Une vie plus stressante et plus riche en difficultés sociales (il y a effectivement plus de divorces... à Paris qu'ailleurs) qui rend les maîtres plus fragiles face aux décès.

L'inhumation dans un jardin, représentant en moyenne 46% des personnes interrogées, est préférée par une grande majorité de provinciaux (62%) et beaucoup de Parisiens (59%). En revanche, les banlieusards sont peu enclins à cette technique. Peut-être est-ce dû au peu de jardins

Tableau 8 : Type d'incinération choisie selon la perception du décès par les propriétaires
 obtenu grâce aux réponses des maîtres au questionnaire distribué à l'ENVA de novembre 2001 à mars 2002.

	Décès			
	Prévisible	Inattendu	Supportable	Diff. Supportable
Incinération collective (en %)	57	34	100	55
Incinération individuelle (en %)	43	66	0	45

Type d'incinération choisie selon la perception du décès par les propriétaires



privatifs en banlieue par rapport à la province et au fait que contrairement aux parisiens au sens strict, les banlieusards possèdent peu de maisons de campagne ?

L'inhumation dans un cimetière n'est représentée que par des parisiens dans notre enquête mais il est difficile de conclure vu le faible effectif d'enterrement dans un cimetière dans notre enquête.

Pour le reste (équarrissage, naturalisation...), tandis que la moyenne est de 10% des interrogées, une nette différence se fait sentir entre les banlieusards et les citadins non parisiens (14% et 17%) qui l'utilisent beaucoup plus que les parisiens et provinciaux (0 et 8 %).

4.2.4 : Influence de la perception du décès par les maîtres.

Tableau 8

a) Résultats :

Toutes les personnes n'ont pas répondu à ces questions donc ce résultat ne devra être pris que comme une tendance générale. Il ne reflète pas la réalité absolue, mais un aperçu.

- Lors de décès prévisibles, 57% des corps sont incinérés collectivement contre 43% individuellement.
- Lors de décès inattendus, l'incinération collective concerne 34% des corps et l'individuelle 66%.
- Lors de décès considérés comme supportable par les maîtres, tous les animaux sont incinérés collectivement.
- Lors de décès considérés comme insupportables, 55% des animaux morts sont brûlés collectivement contre 45% individuellement.

b) Interprétation :

En cas de décès prévisibles, le choix du type d'incinération peut être perçu comme variable même si la tendance générale est plutôt à l'incinération collective. En revanche, le décès inattendu semble influencer plus nettement les maîtres à incinérer individuellement leur compagnon. Deux tiers choisissent ainsi la technique la plus respectueuse à leurs yeux.

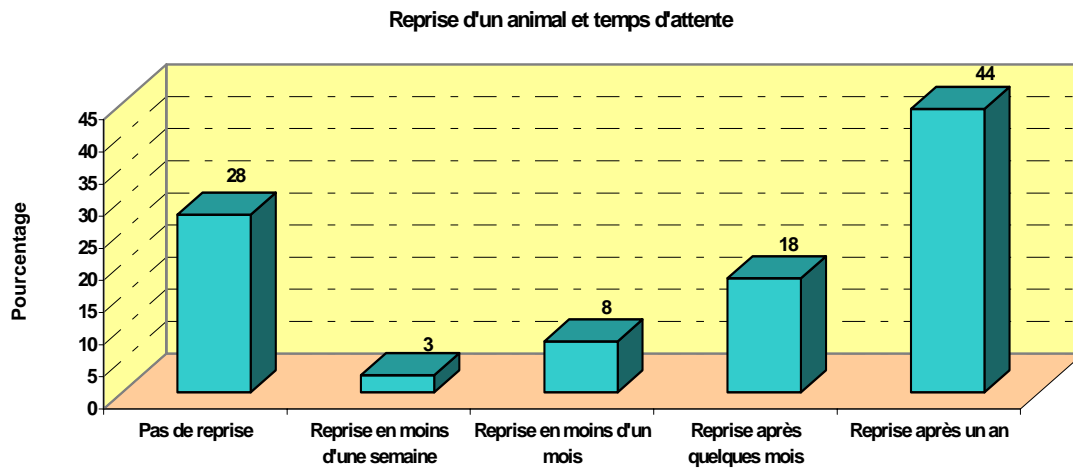
La question du « supportable ou non » est très révélatrice. En effet, lors d'un décès considéré comme supportable, 100% des maîtres choisissent l'incinération collective. En revanche, lorsqu'il est vécu comme insupportable, près de la moitié d'entre eux basculent alors vers le choix de l'incinération individuelle (45%).

Il semble donc que plus le décès est imprévu et douloureux, plus les maîtres ont tendance à choisir l'incinération individuelle pour respecter leur animal et garder un souvenir intact. Lorsqu'ils s'y attendent, peut-être ont-ils eu plus de temps pour s'habituer à l'idée de la mort et alors attachent-ils moins d'importance au devenir du corps ?

Tableau 9 : Reprise d'un animal et temps d'attente

obtenue grâce aux réponses des maîtres au questionnaire distribué à l'ENVA de novembre 2001 à mars 2002.

	Pas de reprise	Reprise après plus d'un an	Reprise après quelques mois	Reprise en moins d'un mois	Reprise en moins d'une semaine
Nombre de cas	42	67	27	12	4
Pourcentage	27,6	44,1	17,8	7,9	2,6



4.3 Reprise d'un animal :

Il s'agit d'étudier l'acquisition ou non d'un autre compagnon après le décès de l'animal de compagnie et, lors de reprise, de tenter de chiffrer le temps d'attente moyen entre la mort de la bête et l'acquisition du second animal.

Il serait intéressant également de savoir comment les maîtres expliquent ce délai nécessaire à leurs yeux et quels sont semble-t-il les principaux éléments influençant ce temps d'attente et l'existence d'une reprise ? L'espèce du défunt et le contexte de sa mort influent-ils ? La présence d'un autre animal lors du décès aide-t-elle les propriétaires comme nous pourrions le supposer ? Les caractéristiques des maîtres jouent-elles réellement sur la reprise d'un animal ? Nous allons essayer d'y répondre.

4.3.1 : Cas général.

Tableau 9

a) **Résultats :**

- Il y a reprise d'un animal après un an dans 44% des cas.
- 28% des maîtres ne reprennent pas d'animaux après le décès du leur.
- Pour 18% d'entre eux, ils reprennent un animal après quelques mois.
- Les maîtres reprennent un animal en moins d'un mois dans 8% des cas.
- 3% des propriétaires reprennent un animal dans les jours suivant le décès du leur.

b) **Interprétation :**

La principale information de cette étude sur la reprise semble être que plus de 2/3 des propriétaires d'un animal décédé rachètent un animal. En effet, seulement 28% des personnes interrogées ne reprennent pas de compagnon. La présence d'un animal semble donc indispensable à la grande majorité des propriétaires. Mais attention, ceci provient peut-être de notre échantillon comme nous l'avions souligné dans les biais possibles.

Lorsqu'il y a reprise, celle-ci a lieu majoritairement après 1 an. On peut noter d'ailleurs que le nombre de reprise augmente quasi – proportionnellement avec le temps : les réponses sont plus importantes au fur et à mesure que le temps passe.

Ainsi, seulement 3% des propriétaires rachètent un animal avant la fin de la semaine suivant le décès de son animal. Ce chiffre est compatible avec les 3% de deuils pathologiques recensés dans l'enquête citée dans le paragraphe correspondant. Il est vrai qu'un rachat dans les quelques jours suivant le décès d'un animal signe principalement les deuils anormaux.

Il ressort donc de cette étude que le plus souvent les maîtres reprennent un animal mais qu'ils ont besoin d'un certain temps. D'après ces questionnaires, le temps d'attente est en moyenne de 3 ans et demi.

Ce délai entre le décès du précédent animal et la reprise du nouveau pourrait représenter la durée nécessaire du deuil. Cependant ce n'est qu'une supposition ; diverses causes pouvant expliquer ce délai. Nous avons par conséquent demandé aux maîtres leurs raisons.

4.3.2 : Raisons données par les maîtres pour expliquer le temps d'attente.

Lors d'absence de rachat, les propriétaires donnent des explications diverses :

- ✓ 10 des personnes interrogées se contentent des animaux qu'elles avaient déjà lors du décès :
 - 9 pensent qu'un seul animal suffit.
 - un maître a encore un vieux chien et préfère attendre le décès de celui-ci pour ne pas le troubler.
- ✓ 3 propriétaires estiment n'avoir plus le temps de s'occuper d'une bête et profitent donc du décès de celui-ci puisqu'ils ne veulent plus d'animaux. Un d'eux parle même de profiter de l'absence d'animal pour faire des voyages.
- ✓ Un des maîtres pense qu'un animal n'est pas une nécessité immédiate sans fournir d'explications.
- ✓ 5 trouvent trop difficile de perdre un animal et donc n'en veulent plus.
 - un d'eux affirme avoir besoin de faire le deuil.
 - un autre a même consulté un psychologue pendant 17 ans !
 - une personne affirme que son animal était irremplaçable.
 - 2 ont préféré attendre un peu avant de recommencer et au moment de l'enquête, ils n'avaient toujours pas repris d'animal.
- ✓ Une personne s'est retrouvée confrontée à sa famille opposée au rachat d'un animal.

Nous voyons qu'en majorité, deux principales causes d'attente se détachent : la présence d'autres animaux et la souffrance suite au décès qui semble trop importante aux maîtres pour qu'ils recommencent une expérience semblable.

Lors de rachat après plusieurs années :

- ✓ 8, trop malheureux après le décès de leur compagnon, pensent qu'il est impossible de remplacer tout de suite leur animal :
 - ainsi un maître a attendu 15 ans avant de se procurer un autre animal ;
 - un autre est resté 7 ans sans reprendre une bête.
Au début le chagrin est en effet trop important, d'après eux, puis un animal s'impose.
 - 4 estiment qu'un temps de réflexion est nécessaire : de 2 à 6 ans.
 - un propriétaire pense également qu'après une mort inattendue, l'absence est très importante et qu'il faut attendre.
 - une des personnes interrogées parlait de chien irremplaçable et a attendu 1 an pour pouvoir aimer à nouveau.
- ✓ Un propriétaire parle clairement de deuil à accomplir. Il n'a repris un compagnon qu'après 2 ans.
- ✓ Une femme nous raconte qu'elle considérait son animal comme son enfant et qu'une véritable dépression avec hallucinations a suivi le décès de celui-ci.
- ✓ Un des maîtres avait un chien et celui-ci lui a suffi pendant 3 ans.
- ✓ 5 des personnes interrogées avaient des raisons diverses de différer le rachat de l'animal : certaines étaient très occupées quelques temps : déménagement, enfant handicapé, naissance d'un bébé ; d'autres vivant encore chez leurs parents ont attendu d'être seules (5 ans en moyenne)...

Là encore, la souffrance liée au deuil représente une part importante des raisons données.

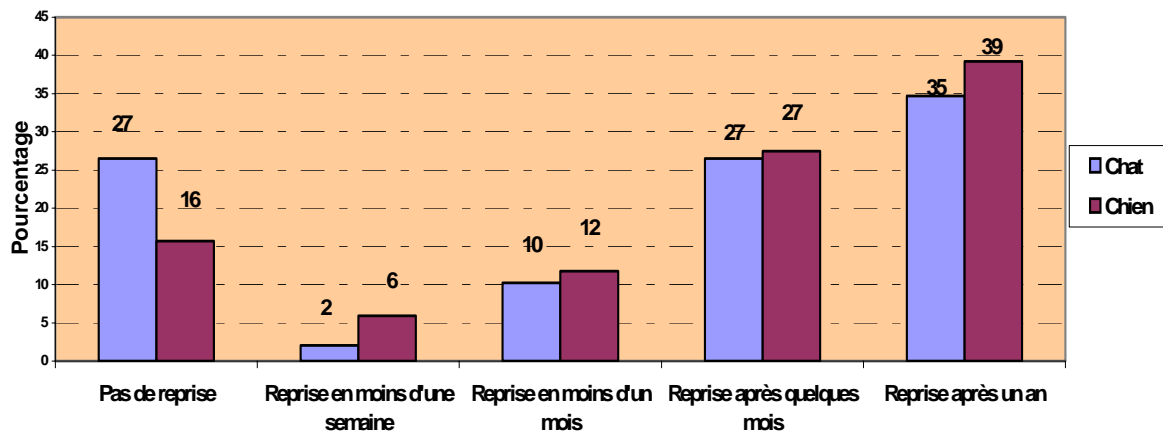
Les propriétaires ayant moins attendu pour reprendre une bête n'ont pas donné d'explication sauf un, désirant être débarrassé de son deuil avant un autre rachat, a attendu 6 mois.

Tableau 10 : Reprise d'un animal et temps d'attente selon l'espèce du défunt

obtenue grâce aux réponses des maîtres au questionnaire distribué à l'ENVA de novembre 2001 à mars 2002.

	Pas de reprise	Reprise après plus d'un an	Reprise après quelques mois	Reprise en moins d'un mois	Reprise en moins d'une semaine
Chien décédé	13	17	13	5	1
Chat décédé	8	20	14	6	3

Reprise d'un animal et temps d'attente selon l'espèce du défunt



4.3.3 : Influence de l'espèce du défunt.

Tableau 10

a) Résultats :

- Il n'y a pas de reprise pour 27% des chats décédés et 16% des chiens.
- Il y a reprise d'un animal en moins d'une semaine pour 2% des maîtres de chats décédés et 6% des propriétaires de chiens.
- Le reprise en moins d'un mois a lieu dans 10% des cas pour les propriétaires de chats et 12% pour les chiens.
- La reprise d'un animal après quelques mois concerne environ 27% des propriétaires de chats décédés ou de chiens.
- Les maîtres reprennent un animal après un an pour 35% des chats décédés et 39% des chiens.

b) Interprétation :

L'espèce semble peu influencer le délai d'attente. Le Chi2 effectué sur les critères : absence de reprise, reprise après un an et reprise avant un an donne un résultat inférieur au Chi2 pour 5% ce qui prouve que la différence entre les espèces n'est pas significative.

Il est possible de noter cependant que les propriétaires de chiens décédés ont l'air de reprendre plus souvent un animal que les maîtres de chats. De même, les cas de non reprise semblent concerner d'avantage les propriétaires de chats.

4.3.4 : Influence du contexte du décès.

a) Circonstances de la mort :

Tableau 11

La reprise d'un animal dépend fortement de la mort du précédent. Le fait que la mort soit naturelle ou provoquée semble influencer beaucoup la suite des événements. Ainsi, le rachat d'un animal diffère-t-il suivant que la mort soit due à une maladie, à la vieillesse, à un accident ou à une euthanasie ?

i Résultats

La mort de vieillesse entraîne :

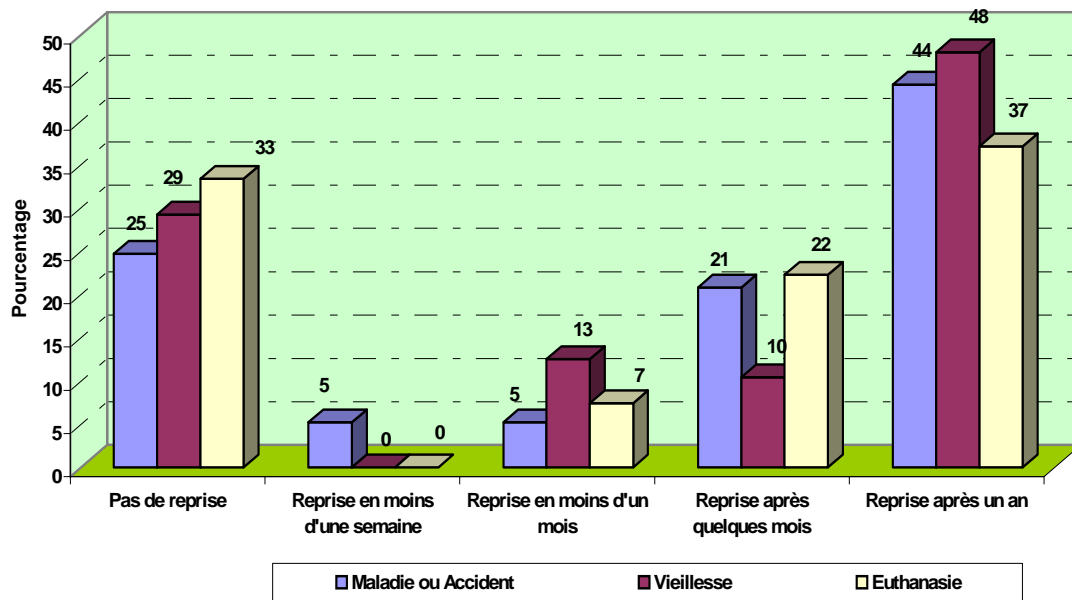
- 1- Une reprise après un an pour 48% des personnes interrogées.
- 2- Une absence de reprise dans 29% des cas.
- 3- Une reprise en moins d'un mois dans 13% des cas.
- 4- Une reprise après quelques mois dans 10% des cas.
- 5- Une reprise après moins d'une semaine dans 0% des cas.

Tableau 11 : Reprise d'un animal et temps d'attente selon les circonstances du décès

obtenue grâce aux réponses des maîtres au questionnaire distribué à l'ENVA de novembre 2001 à mars 2002.

	Pas de reprise	Reprise après plus d'un an	Reprise après quelques mois	Reprise en moins d'un mois	Reprise en moins d'une
Mort par vieillesse	14	23	5	6	0
Mort suite à une maladie ou un accident	19	34	16	4	4
Mort par euthanasie	9	10	6	2	0

Reprise d'un animal et temps d'attente selon les circonstances du décès



Lorsque la mort est due à une maladie ou à un accident,

- 1- Une reprise après un an pour 44% des personnes interrogées.
- 2- Une absence de reprise dans 25% des cas.
- 3- Une reprise après quelques mois dans 21% des cas.
- 4- Une reprise en moins d'un mois dans 5% des cas.
- 4- Une reprise après moins d'une semaine dans 5% des cas.

Quand le décès survient par euthanasie,

- 1- Une reprise après un an pour 37% des personnes interrogées.
- 2- Une absence de reprise dans 33% des cas.
- 3- Une reprise après quelques mois dans 22% des cas.
- 4- Une reprise en moins d'un mois dans 7% des cas.
- 5- Une reprise après moins d'une semaine dans 0% des cas.

ii Interprétation

Des différences de pourcentages existent mais restent modérées.

Un délai d'attente de plus d'un an semble être nécessaire principalement lors de décès par vieillesse (48% contre 44 lors de décès par maladie et 37% seulement lors d'euthanasie).

L'absence de reprise semble être principalement liée à l'euthanasie (33% contre 29% lors de mort par vieillesse et 25% par maladie ou accident). Cela confirme à priori le caractère traumatisant de cette expérience et peut être expliqué par le choc ou plus vraisemblablement par le sentiment de culpabilité.

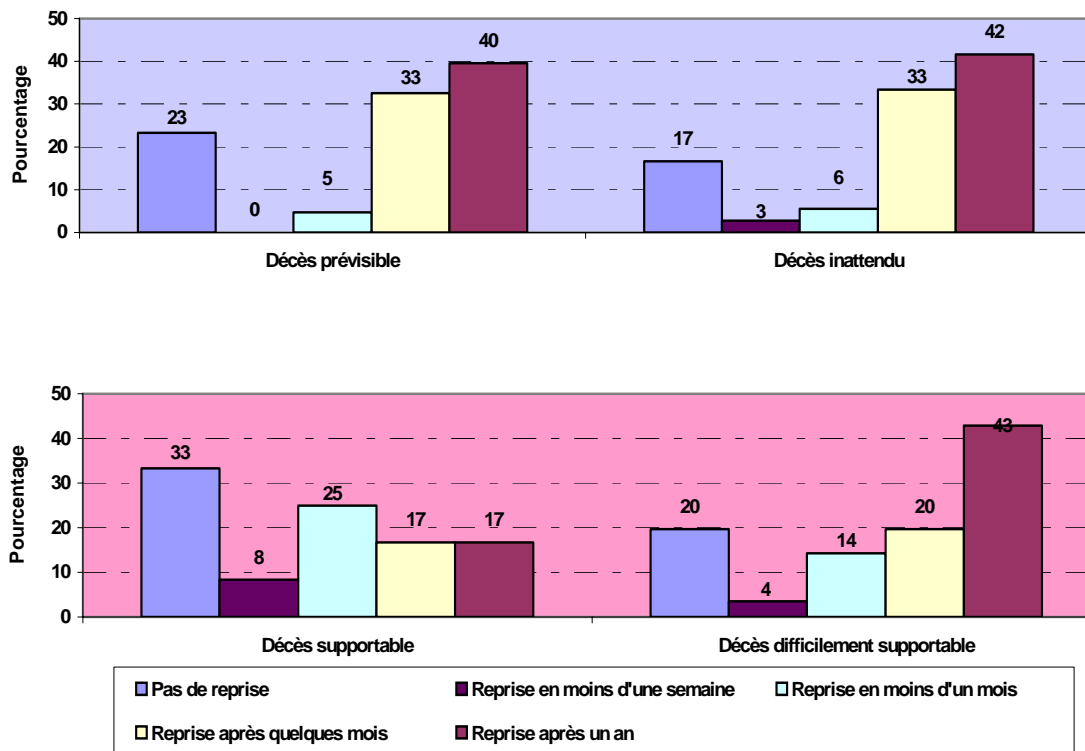
Ce qui semble le plus frappant est le contraste entre la reprise d'un animal en moins d'un mois et celle après quelques mois. Ces 2 diagrammes sont effectivement totalement complémentaires. Dans le premier cas, la mort par vieillesse est la cause principale avec un taux quasiment double des autres raisons de décès. Dans le second cas, c'est l'inverse : la mort par vieillesse n'engendre que peu de rachat après quelques mois et son pourcentage est la moitié de celui lié au décès par maladie, accident ou euthanasie. Il semble donc que la période de deuil soit plus courte chez les maîtres ayant perdu un animal de vieillesse que chez ceux ayant fait face à une euthanasie, un accident ou à une maladie. L'acceptation paraît donc être plus facile lorsque la mort est naturelle et qu'elle touche un compagnon âgé : ce qui semble normal.

De même, les acquisitions d'animaux dans les jours qui suivent le décès ne concernent que les maladies ou accidents (5% des morts par maladie). Peut-être l'euthanasie choque-t-elle trop pour une reprise si tôt ? Et lorsque le décès est du à un vieil animal, les maîtres, trop attachés à leur bête, se sentent-ils peut-être coupables de racheter un compagnon si rapidement ? Les deuils pathologiques sembleraient selon cette étude faire suite uniquement à des maladies ou des accidents. Les symptômes de chiens de remplacement pourraient donc suivre principalement ces types de décès. Ceci semble s'opposer aux renseignements apportés par la bibliographie qui pensaient que l'euthanasie était la plus mise en cause.

Tableau 12 : Reprise d'un animal et temps d'attente selon la perception du décès par les propriétaires obtenue grâce aux réponses des maîtres au questionnaire distribué à l'ENVA de novembre 2001 à mars 2002.

	Pas de reprise	Reprise après plus d'un an	Reprise après quelques mois	Reprise en moins d'un mois	Reprise en moins d'une
Décès prévisible	10	17	14	2	0
Décès supportable	4	2	2	3	1
Décès difficilement supportable	11	24	11	8	2
Décès inattendu	6	15	12	2	1

Reprise d'un animal et temps d'attente selon la perception du décès par les propriétaires



b) Perception du décès par les propriétaires :

Tableau 12

La mort de l'animal peut être considérée par les maîtres comme prévisible ou non, supportable ou difficilement. Cela influence-t-il sur le rachat d'un animal ?

i Résultats

Il n'y a pas de reprise :

- pour 23 % des maîtres considérant le décès comme prévisible.
- pour 17 % de ceux le considérant comme inattendu.
- pour 33 % des propriétaires trouvant le décès supportable.
- pour 20 % de ceux le considérant comme insupportable.

Il y a reprise d'un animal en moins d'une semaine :

- pour 0 % des maîtres considérant le décès comme prévisible.
- pour 3 % de ceux le considérant comme inattendu.
- pour 8 % des propriétaires trouvant le décès supportable.
- pour 4 % de ceux le considérant comme insupportable.

Il y a reprise d'un animal en moins d'un mois :

- pour 5 % des maîtres considérant le décès comme prévisible.
- pour 6 % de ceux le considérant comme inattendu.
- pour 25 % des propriétaires trouvant le décès supportable.
- pour 14 % de ceux le considérant comme insupportable.

Il y a reprise d'un animal après quelques mois :

- pour 33 % des maîtres considérant le décès comme prévisible.
- pour 33% de ceux le considérant comme inattendu.
- pour 17 % des propriétaires trouvant le décès supportable.
- pour 20 % de ceux le considérant comme insupportable.

Il y a reprise d'un animal après un an :

- pour 40 % des maîtres considérant le décès comme prévisible.
- pour 42 % de ceux le considérant comme inattendu.
- pour 33 % des propriétaires trouvant le décès supportable.
- pour 43 % de ceux le considérant comme insupportable.

ii Interprétation

Le fait que le décès soit prévisible ou inattendu semble peu influencer la reprise d'un animal et le temps d'attente pour cette reprise. Les taux sont sensiblement identiques. L'absence de rachat a tendance, tout de même, à être plus marquée lors de décès prévisible (23% contre 17 pour une mort inattendue). Nous pouvons également noter qu'il n'y a pas de reprise rapide (moins d'une semaine) dans les cas de décès prévisible.

Tableau 13: Influence d'un second animal sur une reprise éventuelle

obtenue grâce aux réponses des maîtres au questionnaire distribué à l'ENVA de novembre 2001 à mars 2002

	Total
Propriétaires possédant un autre animal lors du décès	50
Propriétaires considérant que la présence du 2ème animal les a aidé	38
Pourcentage des maîtres considérant que le 2ème animal les a aidé	76

	Pas de reprise	Reprise après plus d'un an	Reprise après quelques mois	Reprise en moins d'un mois	Reprise en moins d'une semaine
Propriétaires possédant un autre animal lors du décès	20	15	9	5	1
Propriétaires considérant que la présence du 2ème animal les a aidé	17	12	5	4	0
Pourcentage des maîtres considérant que le 2ème animal les a aidé	85	80	56	80	0

Au contraire, le fait que le décès soit supportable ou insupportable influence plus nettement la reprise d'un animal.

En effet, seul le diagramme du décès supportable s'oppose clairement aux autres. Il est vrai qu'alors, le taux de maîtres ne reprenant pas d'animal est plus élevé que dans les autres situations (33%) et celui des acquisitions après un an, nettement plus faible (17%). Peut-être est-ce lié à un attachement peu important. Les maîtres considèrent leur animal uniquement comme un objet. Ainsi, la mort de celui-ci ne les touche pas trop et l'absence d'un animal n'est pas un problème pour eux et n'impose pas une nouvelle acquisition. Ils peuvent alors s'en passer (totalement ou assez longtemps) et n'éprouvent pas alors le besoin de reprendre un compagnon rapidement.

Le plus fort taux de reprise en moins d'un mois est également comptabilisé chez les maîtres ayant vécu la mort comme supportable.

Cela semble contradictoire avec les résultats précédents. Cependant, il est facile de comprendre que lors d'attachement peu intense envers l'animal, les maîtres peuvent soit ne plus vouloir d'animaux, soit au contraire avoir besoin d'une bête quel quelle soit et ainsi remplacer le décédé assez tôt puisque le travail de deuil est alors très rapide.

4.3.5 : Influence de la présence d'un second animal lors du décès.

Tableau 13

a) Résultats :

Lorsqu'un autre animal a été présent lors du décès :

- 85% des personnes n'ayant pas repris d'animal,
- 80% de ceux ayant mis plus d'un an à reprendre une bête,
- 56% de ceux reprenant un animal dans les quelques mois à venir,
- 80% de ceux reprenant un animal en moins d'1 mois,
- 0% de ceux ayant repris un animal en moins d'une semaine,

considèrent avoir été aidé par cette présence.

b) Interprétation :

En moyenne, 76% des animaux présents lors du décès du second compagnon représentent un soutien pour leurs maîtres lors de la perte de la première bête.

Cela accentue notre idée de conseiller aux propriétaires l'acquisition d'un second animal avant le décès du premier. Il y aurait alors 2 chances sur 3 pour que cela aide le maître à effectuer son deuil correctement et à moins souffrir.

Tableau 14 : Reprise d'un animal et temps d'attente selon l'âge des propriétaires

obtenue grâce aux réponses des maîtres au questionnaire distribué à l'ENVA de novembre 2001 à mars 2002.

Age des maîtres	Pas de reprise	Reprise après plus d'un an	Reprise après quelques mois	Reprise en moins d'un mois	Reprise en moins d'une semaine
Plus de 60 ans	4	7	8	2	1
De 40 à 60 ans	12	24	19	4	2
De 20 à 40 ans	16	21	18	7	1
Moins de 20 ans	0	3	3	1	0

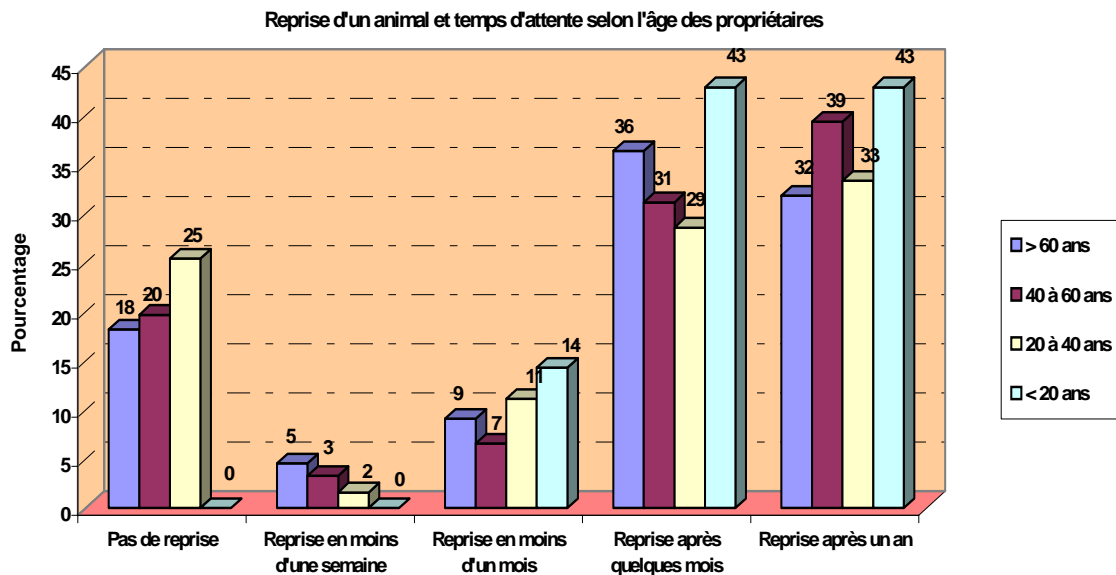
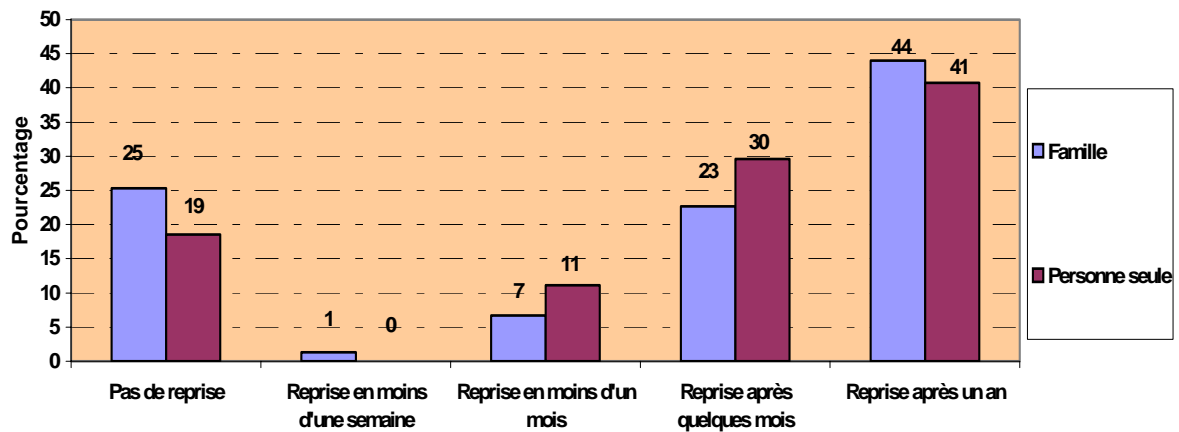


Tableau 15 : Reprise d'un animal et temps d'attente selon la situation familiale des propriétaires
 obtenue grâce aux réponses des maîtres au questionnaire distribué à l'ENVA de novembre 2001 à mars 2002.

	Pas de reprise	Reprise après plus d'un an	Reprise après quelques mois	Reprise en moins d'un mois	Reprise en moins d'une semaine
Personnes seules	15	33	21	12	2
Couples ou familles	19	33	17	5	1

Reprise d'un animal et temps d'attente selon la situation familiale des propriétaires



b) Interprétation :

Nous pouvons noter qu'il n'existe pas en moyenne de forte différence entre les classes d'âge.

Il apparaît donc que même pour les personnes âgées, l'âge ne les dissuade pas trop de reprendre un animal. La majorité d'entre eux ne craint pas de mourir avant lui ou ne s'en inquiète pas. Ceci s'oppose fortement au chiffre indiqué dans la bibliographie. En effet, il était précisé que 60% des maîtres de plus de 75 ans renoncent à reprendre un animal vu leur âge.

Nous voyons ici que la plus part des maîtres de plus de 60 ans n'attendent que quelques mois pour reprendre un animal. Peut-être ont-ils tout de même peur de leur mort et ne veulent-ils donc pas attendre trop longtemps avant d'acquérir un nouveau compagnon.

Pour les propriétaires âgés de 20 à 60 ans, la reprise suit la moyenne vue dans le cas général. Ils attendent plus d'un an. Ces chiffres nous renvoient donc aux conclusions de la partie 4.3.1.

Quant aux moins de 20 ans, ils sont partagés principalement entre une reprise après un an et une acquisition après quelques mois. Ce dernier résultat souligne sans doute que les enfants ont besoin de cette présence animal qui ne critique pas et correspond à un compagnon de tous les jours. Une fois le chagrin passé, ils désirent acquérir un nouvel animal rapidement.

4.3.7 : Influence de la situation familiale des propriétaires.

Tableau 15

a) Résultats :

Il n'y a pas de reprise pour	25% des familles ; 19% des personnes seules.
Il y a reprise en quelques jours pour	1% des familles ; 0% des personnes seules.
Il y a reprise en moins d'un mois pour	7% des familles ; 11% des personnes seules.
Il y a un reprise en quelques mois pour	23% des familles ; 30% des personnes seules.
Il y a reprise après plus d'un an pour	44% des familles ; 41% des personnes seules.

b) Interprétation :

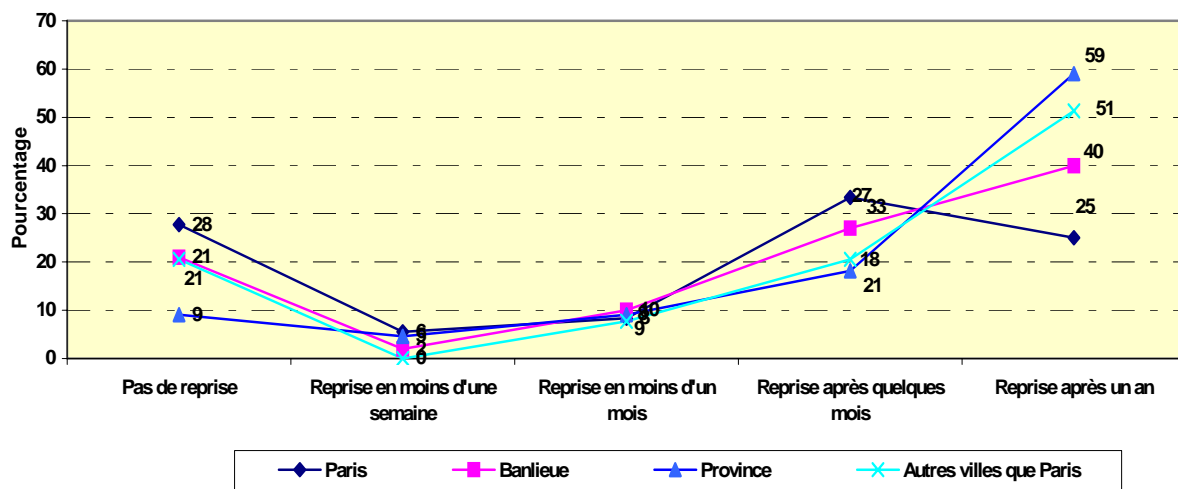
Il n'existe pas de différence réellement significative quant à la situation familiale. Notons tout de même qu'en cas d'absence de rachat, les familles sont majoritaires. Peut-être est-ce lié à l'attachement faible des parents pour leur animal en comparaison de celui pour leurs enfants. L'animal a pu par exemple être pris juste pour faire plaisir à ces derniers et son renouvellement

Tableau 16 : Reprise d'un animal et temps d'attente selon la domiciliation

obtenue grâce aux réponses des maîtres au questionnaire distribué à l'ENVA de novembre 2001 à mars 2002.

	Pas de reprise	Reprise après plus d'un an	Reprise après quelques mois	Reprise en moins d'un mois	Reprise en moins d'une semaine
Paris	10	9	12	3	2
Banlieue	21	40	27	10	2
Province	2	13	4	2	1
Autres villes que Paris	8	20	8	3	0

Reprise d'un animal et temps d'attente selon la domiciliation



ne leur semble pas nécessaire. En cas de reprise en moins d'un mois et en quelques mois, les personnes seules sont au contraire plus nombreuses à être concernées. L'impression qui en ressort est qu'en raison de leur attachement fort, leur deuil est important.

4.3.8 : Influence de la domiciliation des propriétaires.

Tableau 16

a) Résultats :

Il n'y a pas de reprise pour

- 28% des parisiens ;
- 21% des banlieusards ;
- 21% des habitants d'une ville autre que Paris.
- 9% des provinciaux.

Il y a reprise en quelques jours pour

- 6% des parisiens ;
- 5% des provinciaux ;
- 2% des banlieusards ;
- 0% des habitants d'une ville autre que Paris.

Il y a reprise en moins d'un mois pour

- 10% des banlieusards ;
- 9% des provinciaux ;
- 8% des habitants d'une ville autre que Paris ;
- 8% des parisiens.

Il y a un reprise en quelques mois pour

- 33% des parisiens ;
- 27% des banlieusards ;
- 21% des habitants d'une ville autre que Paris ;
- 18% des provinciaux.

Il y a reprise après plus d'un an pour

- 59% des provinciaux ;
- 51% des habitants d'une ville autre que Paris ;
- 40% des banlieusards ;
- 25% des parisiens.

b) Interprétation :

Alors que pour les autres, la tendance principale est assez nettement à la reprise après un an (de 40 à 59%), un profil de courbe inversé fait que les parisiens sont assez mitigés : entre 25 et 28% pour absence de reprise, reprise après un an et reprise en quelques mois.

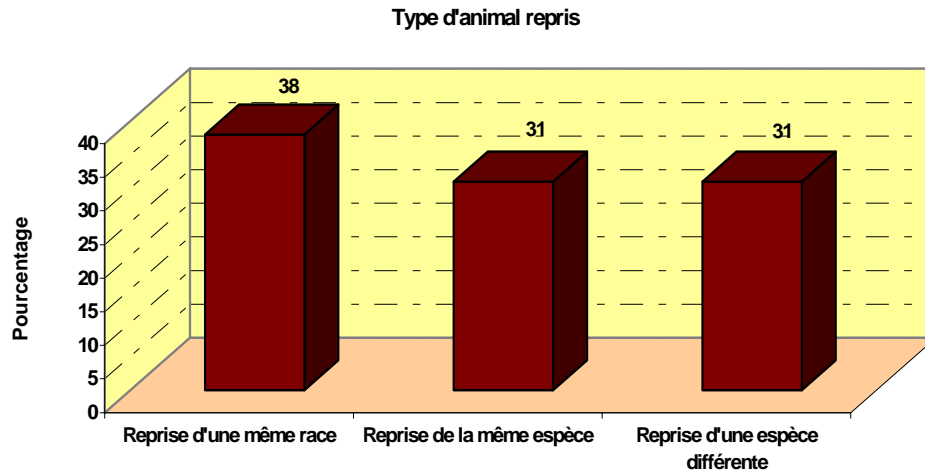
Il semble donc que lorsque ces derniers reprennent un animal, ils le font globalement plus rapidement.

Le taux le plus faible de non reprise se retrouve chez les provinciaux. La présence de jardins facilite-t-elle plus la reprise d'un animal ?

Tableau 17 : Type d'animal repris

obtenu grâce aux réponses des maîtres au questionnaire distribué à l'ENVA de novembre 2001 à mars 2002.

	Reprise de la même espèce		Reprise d'une autre espèce
	Race identique	Race différente	
Total des décédés	27	22	22



4.4 Type d'animal repris :

Lors de reprise d'un animal, il est intéressant de savoir si les maîtres rachètent plutôt une autre espèce que le défunt ou la même espèce voire une race identique. Et alors, selon la catégorie reprise, quels sont les facteurs influençant ce choix. Mais d'ailleurs, est-ce vraiment un choix ?

4.4.1 : Cas général.

Tableau 17

a) Résultats :

38% des maîtres reprennent un animal de même espèce et de race identique au décédé.

31% des nouveaux animaux appartiennent à la même espèce que le défunt mais à une race différente.

Une espèce différente est prise dans 31% des cas.

b) Interprétation :

Il apparaît qu'une petite majorité de maîtres reprennent un animal identique.

Près d'un tiers des personnes interrogées change d'espèce après la mort de leur compagnon (31%). Ce fait est très étrange. Pour un tiers des gens, un chien ou un chat ou autres semblent donc être équivalents. Les maîtres agissent-ils de la même manière face à un chien et à un chat ? Ne s'intéressent-ils donc pas aux façons de vivre et besoins différents des deux espèces ? Ce chiffre important est plutôt inquiétant. Mais peut-être est-ce uniquement pour changer complètement d'habitudes et oublier l'animal mort ?

Les deux tiers restant ne changent pas d'espèce. Parmi ces derniers, plus de la moitié reprennent même la même race que l'animal décédé (38% du total des propriétaires ayant répondu au questionnaire).

4.4.2 : Influence de l'espèce du défunt.

Tableau 18

a) Résultats :

Il y a reprise de la même espèce et de la même race que le défunt pour 36% des propriétaires de chiens et 39% de chats.

Il y a reprise de la même espèce que l'ancien animal mais une race différente pour 30% des maîtres de chiens et 32% de ceux de chats.

Tableau 18 : Type d'animal repris selon l'espèce du défunt

obtenu grâce aux réponses des maîtres au questionnaire distribué à l'ENVA de novembre 2001 à mars 2002.

	Reprise de la même espèce		Reprise d'une autre espèce
	Race identique	Race différente	
Chien décédé	12	10	11
Chat décédé	15	12	11

Type d'animal repris selon l'espèce du défunt

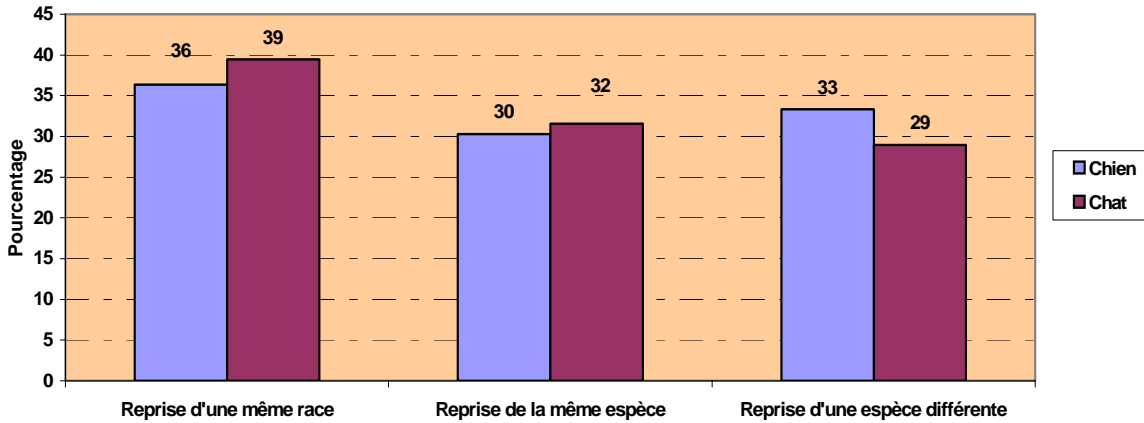
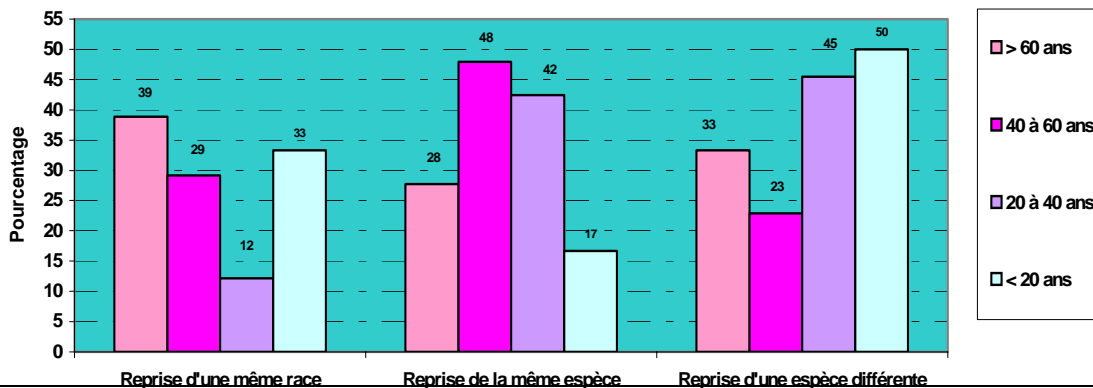


Tableau 19 : Type d'animal repris selon l'âge des propriétaires

obtenu grâce aux réponses des maîtres au questionnaire distribué à l'ENVA de novembre 2001 à mars 2002.

	Reprise de la même espèce		Reprise d'une autre espèce
	Race identique	Race différente	
Plus de 60 ans	7	5	6
De 40 à 60 ans	14	23	11
De 20 à 40 ans	4	14	15
Moins de 20 ans	2	1	3

Type d'animal repris selon l'âge des propriétaires



Il y a reprise d'une espèce différente : donc acquisition d'un chat pour 33% des chiens défunts et reprise d'un chien pour 29% des chats décédés.

b) Interprétation :

Une légère tendance se dégage. Après le décès d'un chat, les propriétaires reprennent plutôt la même race puis la même espèce mais de race différente. Les maîtres de chiens, eux, préfèrent prendre un animal identique ou carrément changer d'espèce.

Cependant cette influence est faible. Il apparaît donc que l'espèce ne joue que peu sur le type d'animal choisi.

4.4.3 : Influence de l'âge des propriétaires.

Tableau 19

a) Résultats :

Les maîtres de plus de 60 ans reprennent un animal de la même race à 39%. Tandis que 28% prennent un animal de la même espèce mais une race différente et 33% une espèce différente.

Pour les propriétaires âgés de 40 à 60 ans, 29% reprennent la même race, 48% la même espèce uniquement et 23% une espèce différente.

12% des maîtres âgés de 20 à 40 ans choisissent la même espèce et la même race. 42% prennent la même espèce mais une race différente et 45% un chien après un chat et réciproquement.

Les jeunes de moins de 20 ans reprennent la même race à 33%. 17% préfèrent une race différente et 50% une espèce différente.

b) Interprétation :

Les réponses des plus de 60 ans sont globalement réparties assez régulièrement dans les 3 catégories ; ce qui signifierait qu'ils ne semblent pas préférer un type de reprise plutôt qu'un autre. Toutefois une majorité d'entre eux choisissent non seulement la même espèce mais la même race.

Les moins de 20 ans changent beaucoup d'espèce (50% : ce qui est bien supérieur au 31% en moyenne vu dans le cas général). Peut-être ne connaissent-ils pas encore les caractéristiques particulières de chaque espèce et choisissent-ils sur un coup de tête ?

Les 20-40 ans, eux, prennent très peu d'animaux de même race. Les taux de reprise d'animaux de même espèce uniquement et d'espèce différente sont donc plus importants. Le changement d'espèce se retrouve donc principalement chez les moins de 40 ans.

En effet, les 40-60 ans choisissent essentiellement la même espèce (48% +29%). Peut-être l'habitude et la connaissance d'une espèce particulière poussent-elles les maîtres à ne pas la changer ?

Tableau 20 : Type d'animal repris selon la situation familiale des propriétaires

obtenu grâce aux réponses des maîtres au questionnaire distribué à l'ENVA de novembre 2001 à mars 2002.

Tableau 20 a : Familles ou célibataires.

	Reprise de la même espèce		Reprise d'une autre espèce
	Race identique	Race différente	
Couples ou familles	18	19	18
Célibataires	17	26	22

Type d'animal repris selon la situation familiale des propriétaires :
familles ou célibataires

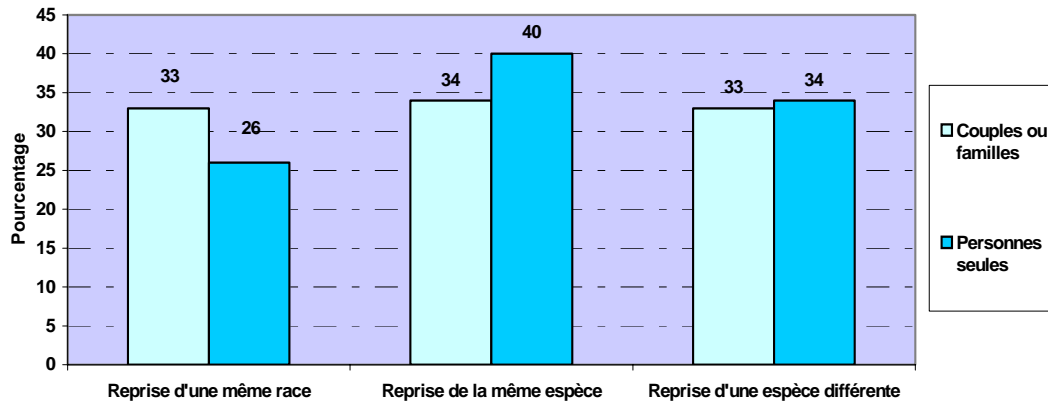


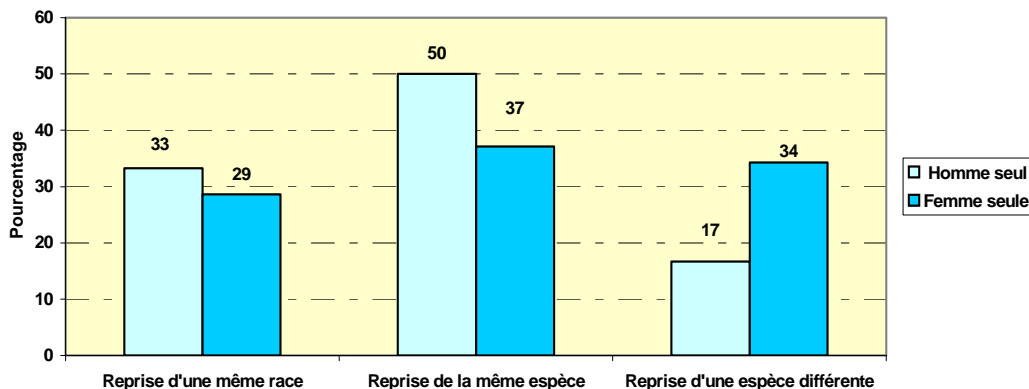
Tableau 20 : Type d'animal repris selon la situation familiale des propriétaires

obtenu grâce aux réponses des maîtres au questionnaire distribué à l'ENVA de novembre 2001 à mars 2002.

Tableau 20 b : Célibataires hommes ou femmes.

	Reprise de la même espèce		Reprise d'une autre espèce
	Race identique	Race différente	
Hommes seuls	2	3	1
Femmes seules	10	13	12

Type d'animal repris selon la situation familiale des propriétaires :
célibataires hommes ou femmes



4.4.4 : Influence de la situation familiale des propriétaires.

a) Familles ou personnes seules :

Tableau 20a

i Résultats

Il y a reprise de la même race pour 33% des couples ou familles et 26% des personnes seules.

34% des familles reprennent la même espèce mais une race différente alors que c'est le cas pour 40% des personnes seules.

Il y a reprise d'une autre espèce après le décès de leur animal chez 33% des couples ou famille et 34% des personnes seules.

ii Interprétation

Pour les couples et familles, le diagramme est lissé par rapport à la moyenne.

Chez les personnes célibataires, des variations se font sentir ; montrant une tendance à reprendre la même espèce mais pas la même race (40%). Seulement 26% reprennent une race identique. Il est intéressant alors de voir les différences entre les hommes et les femmes célibataires.

b) Célibataires hommes ou femmes :

Tableau 20b

i Résultats

Notons tout d'abord que certains célibataires n'ayant pas précisé s'ils étaient des hommes ou des femmes, les totaux sont différents de ceux du paragraphe précédent.

Chez les personnes seules, les hommes reprennent la même race à 33% et les femmes à 29%.

Une race différente de la même espèce est acquise chez 50% des hommes seuls et 37% des femmes seules.

17% des hommes et 34% des femmes reprennent une espèce différente.

ii Interprétation

Les hommes seuls ont tendance à préférer la même espèce mais une race différente (50%). Ils semblent donc attachés à une espèce et ne veulent pas changer leurs habitudes.

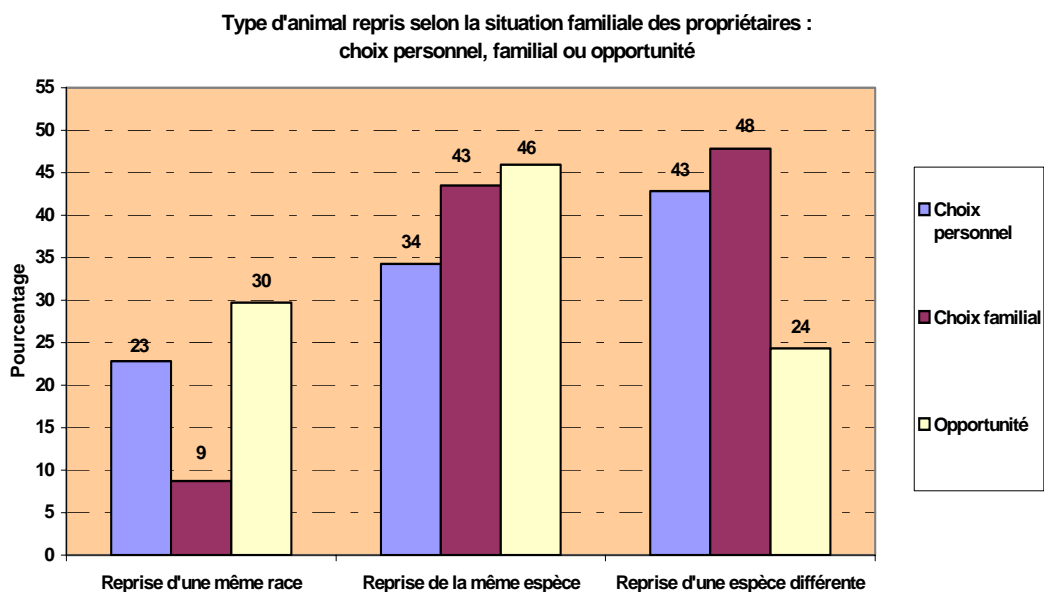
Au contraire, les femmes seules sont assez partagées mais il est difficile de savoir pourquoi. Plus sensibles, peut-être souffrent-elles plus du décès et essayent-elles de tourner la page ?

Tableau 20 : Type d'animal repris selon la situation familiale des propriétaires

obtenue grâce aux réponses des maîtres au questionnaire distribué à l'ENVA de novembre 2001 à mars 2002.

Tableau 20 c : Choix personnel, familial ou opportunité.

	Reprise de la même espèce		Reprise d'une autre espèce
	Race identique	Race différente	
Choix personnel	8	12	15
Choix familial	2	10	11
Opportunité	11	17	9



c) Choix personnel, familial ou opportunité :

Tableau 20c

i Résultats

La reprise d'un animal suite à un choix personnel correspond pour 23% à un animal de même race, pour 34% à un de même espèce mais de race différente et 43% à un d'espèce différente.

L'acquisition suite à un choix familial correspond pour 9% à un animal de même race, pour 43% à un de même espèce mais de race différente et 48% à un d'espèce différente.

La reprise d'un animal suite à une opportunité correspond pour 30% à un animal de même race, pour 46% à un de même espèce mais de race différente et 24% à un d'espèce différente.

ii Interprétation

L'acquisition suite à un choix personnel consiste principalement à la reprise d'un animal d'espèce différente (43%).

Lors de choix familiaux, très peu de maîtres reprennent un compagnon de même race (9%). Ils sont partagés entre une espèce différente (48%) et la même espèce que le défunt mais d'une race autre (43%). Est-ce du à l'influence des enfants ? Ou plutôt à la volonté des parents de leur faire comprendre que le nouvel animal n'est pas le précédent ?

Suite à une opportunité, 46% des maîtres reprennent la même espèce mais une race différente. Cela est compréhensible. En effet, si les maîtres prennent un animal dans un refuge ou autres, ils ont souvent le choix de l'espèce mais pas forcément de la race.

Il apparaît donc que la majorité des gens cherche plutôt le changement et ne semble pas très attaché à reprendre une race particulière.

Ces résultats sont très étranges. Il semble que les propriétaires reprennent principalement un animal de même espèce que le défunt lors d'une opportunité. Au contraire, lorsqu'ils choisissent le nouveau venu, ils préfèrent apparemment changer d'espèce. Comment expliquer cela ? Ne comprennent-ils pas qu'un chien n'a pas du tout le même mode de vie qu'un chat ? Pour eux, l'animal n'est-il donc qu'un objet acheté pour se faire plaisir ? Ou peut-être est-ce au contraire un besoin de changement pour bien différencier les 2 animaux et éviter toute comparaison, comme nous l'avons recommandé plus haut ?

4.5 Qu'attendent les propriétaires du vétérinaire au moment du décès de leur animal ?

Pour compléter ces statistiques, notre enquête laisse la parole aux maîtres à l'aide d'une question ouverte. Cela nous permet de comprendre l'attitude que la plupart des propriétaires désirent que leur vétérinaire adopte au moment du décès de leur animal, en particulier lors de l'euthanasie.

4.5.1 : Aide et soutien moral.

D'après les réponses aux questionnaires, la grande majorité des gens attend avant tout du vétérinaire une aide et un soutien moral.

- Dans cette catégorie, 24% des gens interrogés veulent de la compréhension.
- 15% attendent un soutien moral et pour 15 autres pour cent un réconfort ou une consolation.
- 9% veulent de l'écoute, du temps, une absence de jugement.
- 9% de la gentillesse.
- 5%, un peu plus de compassion et de sentiments. Ils veulent que le vétérinaire considère comme eux leur fidèle compagnon comme un être humain (un enfant).
- 5% attendent une aide psychologique même pendant plusieurs mois.
- 3% des maîtres attendent de la sympathie.
- 3% également, de l'humanité.
- 3% désirent que le vétérinaire les rassure en leur disant qu'il n'y avait rien à faire et qu'il n'a pas souffert.
- 3% encore attendent un accompagnement moral et que le praticien soit un guide pour les démarches administratives.
- 2% des propriétaires parlent d'assistance.
- Pour 1%, il faut que le vétérinaire comprenne leur peine même pour un vieux chien.
- 1% également attend qu'il leur donne le sentiment qu'il a tout essayé pour le sauver.
- 1% souhaite qu'il reste à sa place et qu'il les déculpabilise.
- 1% attend simplement de l'attention.

4.5.2 : Explications de la situation.

Ils espèrent également que le vétérinaire explique clairement la situation de leur animal. Ils attendent de la franchise dans le diagnostic et le pronostic : en fait, 18% attendent la vérité.

Etant donné que 26% ne veulent pas d'acharnement thérapeutique et ne souhaitent pas faire souffrir l'animal et que 3% désirent que leur chien puisse vieillir dans de bonnes conditions physiques, ils doivent savoir ce qui les attend et avoir tous les éléments en main pour bien décider.

Pourtant 3% attendent du vétérinaire qu'il les prépare à l'issue. 3% également veulent qu'il leur dise qu'elle est la meilleure solution. Le même nombre attend de lui qu'il soit un guide. 9% des maîtres parlent d'attendre des conseils, des suggestions et 3% des informations. 3% affirment espérer que le vétérinaire leur dise : « Attendons un peu. Il lui reste encore du temps. »

29% des propriétaires veulent cependant des explications claires sur la cause des décès.

4.5.3 : Euthanasie respectueuse de l'animal.

Ils attendent du clinicien du tact, du respect pour l'animal lors de l'euthanasie. En effet, à leurs yeux, rien n'est plus important que de respecter ce moment si particulier.

Ils espèrent une euthanasie facile, «propre», une aide pour l'animal et un accompagnement de ce dernier lors de son décès avec un allègement maximal de ses souffrances. Ils veulent que la mort soit la plus douce possible.

4.5.4 : Prise en charge correcte du cadavre.

Ils souhaitent également des explications sur ce qu'ils peuvent faire du corps. Ils attendent ensuite une prise en charge du cadavre dans de bonnes conditions. Mais ils désirent de la discrétion et du tact quant à la «destination» de l'animal.

Certains mentionnent qu'ils veulent que le vétérinaire rende le corps.

4.5.5 : Informations complémentaires.

Ils attendent du vétérinaire qu'éventuellement il fournisse les coordonnées de chenils ou les mette en relation avec des éleveurs qu'il recommande.

Certains veulent qu'il informe les enfants sur le devenir de leur animal mort et d'autres qu'il reste le même si un autre compagnon vient par la suite (aussi proche et qu'il ne juge pas).

4.5.6 : Compétences particulières du vétérinaire.

Naturellement, ils attendent aussi du vétérinaire de la compétence et une certaine assurance.

Parfois, ils espèrent qu'il ne fasse pas payer lorsqu'il faut mettre fin à la vie de l'animal.

De plus, une personne affirme : «Une fois que mon animal est mort, je n'attends plus rien du vétérinaire. »

Pour résumer cette enquête, nous pouvons souligner les points principaux :

- Après le décès de leur compagnon, les maîtres choisissent principalement l'inhumation dans un jardin (quelle que soit l'espèce concernée).
- Lorsque l'incinération est choisie, plus le décès paraît imprévu et douloureux aux propriétaires, plus ceux-ci préfèrent la crémation individuelle à la collective.
- La présence d'un second animal semble aider les maîtres à surmonter la mort de leur compagnon.

- Après le décès de leur animal, les plus part des maîtres semblent éprouver le besoin d'attendre un certain temps (en moyenne 3,5 ans) avant de reprendre un autre compagnon ; et ceci quelles que soient les catégories concernées.
- Lors de nouvelle acquisition, 2/3 des propriétaires choisissent de reprendre la même espèce que le défunt. Notons que le changement d'espèce se retrouve principalement chez les moins de 40 ans.
- Pourtant, lorsque la reprise est un choix personnel, près de la moitié des personnes interrogées préfèrent changer d'espèce.
- Lors du décès de leur animal, la majorité des maîtres attendent de leur vétérinaire un soutien, des explications claires de la situation et une bonne gestion des cadavres. Lorsque l'euthanasie est choisie, ils souhaitent qu'elle soit non douloureuse et respectueuse de l'animal.

CONCLUSION :

L'attachement intense et sans cesse croissant des maîtres pour leur animal de compagnie rend très difficile la mort de ce dernier. D'une part, désemparés et peu habitués à faire face à une telle situation, ils ne savent pas comment agir concrètement. D'autre part, leur souffrance est réelle et, comme lors de décès d'un humain, ils devront effectuer un travail de deuil complet et structuré avant de retrouver un équilibre psychologique et de se réhabituer à vivre sans leur compagnon.

Il ressort de notre analyse et du questionnaire que les gens n'attendent plus seulement du vétérinaire qu'il soigne leur animal. En effet, il doit également assurer divers services. Entre autre, il se doit d'accompagner les maîtres durant toute la période entourant le décès. Il faut tout d'abord qu'il les informe et les conseille sur divers points techniques, dont le choix du devenir du corps, afin de rendre moins pénible pour les propriétaires souvent attachés au sentimental cet aspect peu plaisant. Il est ensuite essentiel qu'il les soutienne et les aide en ces pénibles moments afin de faciliter l'élaboration et l'accomplissement d'un deuil. Le praticien doit permettre aux maîtres de trouver la stabilité nécessaire à reconstruire une vie normale après ce décès. Pour cela, cerner correctement ses clients lui est nécessaire afin d'adapter son attitude à chacun. Il ne peut agir toujours selon une méthode prédéfinie mais doit suivre ses sentiments et s'impliquer personnellement.

Notons simplement que cette thèse repose sur les animaux de compagnie dits «classiques» et qu'il serait intéressant de savoir si les conditions sont identiques pour les nouveaux animaux de compagnie.

Ces conseils fournis sur le décès de l'animal sont importants mais ne sont que rarement présentés aux cliniciens. Ceux-ci ne savent souvent pas comment agir. Peut-être serait-il intéressant d'introduire un cours sur ce sujet dans le cursus vétérinaire ? Il est vrai qu'actuellement les écoles françaises ne prépare guère à cette épreuve.

BIBLIOGRAPHIE :

- [1] BARLERIN L. (2000) Un seul être vous manque. *L'action vétérinaire*, **1541**, 3.
- [2] BEATA C. (1990) Autour de la mort : les aspects vétérinaires. In : *Congrès annuel de CNVSPA Paris*. 20-27.
- [3] BEATA C *et Al.* (1995) Le chien de remplacement. *Le point vétérinaire*, **26** (165), 1021-1026.
- [4] BUCHE *et al.* (2001) *En 2001, quelle place pour le chien citoyen ?* Société Centrale Canine, 43p.
- [5] COMBES C et GUITTON C. (1996) L'homme protégeant l'animal. In : *L'homme et l'animal : De Lascaux à la vache folle*. Ed. Pour la science. 148-153.
- [6] CYRULNICK B. (1990) Autour de la mort : le deuil de son chien. In : *Congrès annuel de CNVSPA Paris*. 28-31.
- [7] DE TILLY J.N. (1992) Bereavement after the Death of a Pet. *Veterinary Technician*, **13** (3), 185-188.
- [8] DUBREUIL Y. (1995) *Attitude du vétérinaire face à l'euthanasie de l'animal de compagnie*. Thèse Méd. Vét., Alfort, n°38, 107p.
- [9] EDNEY ATB. (1998) Reasons for euthanasia of dogs and cats. *Veterinary Record*, **143** (4), 114.
- [10] ESPERONNIER M. (1990) *La destruction des cadavres de chiens et chats : étude particulière en Ile de France*. Thèse Méd. Vét., Alfort, n°92, 78p.
- [11] FUDIN C.E. (1992) La mort d'un animal de compagnie : comprendre et aider les clients. *Waltham International Focus*. **2** (3), 24-27.
- [12] GAGNON A.C. (1999) La mort de l'animal familial. Rôle de l'ASV au sein de l'équipe vétérinaire et auprès du propriétaire. *PMCAC**. *Personnel soignant*, **1-99** (Supp. au n°2-1999 de PMCAC), 17-23.
- [13] GAGNON A.C. et SALOMON A. (2001) La mort des animaux familiaux : résultats d'une enquête menée auprès de 473 vétérinaires et 115 propriétaires. *PMCAC*, **36**, 695-705.
- [14] GUY A. (1997) *Mon chien, c'est quelqu'un*. Panoramiques, **31**, 177p.

- [15] HANNOTTE G. (1999) L'incinération des animaux familiers. *PMCAC**. *Personnel soignant*, **2-99** (Supp. au n°4-1999 de PMCAC), 17-23.
- [16] HART L.A, HART B.L, MADER B. (1990) Humane euthanasia and companion animal death : Caring for the animal, the client, and the veterinarian. *Journal of the American Veterinary Medical Association*, **197** (10), 1292-1299.
- [17] HETTS S. et LAGONI L. (1990) The owner of the pet with cancer. *Veterinary Clinics of North America : Small Animal Practice*. **20** (4), 879-896.
- [18] LESNE L. (1988) *L'île aux chiens. Le cimetière des chiens. Asnières, 1899. Naissance et histoire*. Ed. Val-Arno. Collection Terre des Animaux, 125p.
- [19] MARGUENAUD J.P. (1992) L'animal en droit privé. Thèse Droit, Clermont-Ferrand.
- [20] MOREAU D. (2001) *La mortalité des carnivores domestiques : information épidémiologique et incinération des cadavres*. Thèse Méd. Vét., Lyon, n°25, 7-19 et 53-69.
- [21] MOSNIER C.C. (1989) *Enquête sur l'intégration du chien dans la vie quotidienne. Conséquences économiques*. Thèse Méd. Vét., Alfort n°31, 111-117.
- [22] PAGEAT P. (1999) Le chien âgé. In : *L'homme et le chien*. Ed. Odile Jacob, 297-310.
- [23] PROTIN M. (1999) *Le vétérinaire et l'euthanasie : comprendre et aider le client*. Thèse Méd. Vét., Lyon, n°25, 92p.
- [24] THEOBALD F. (1988) La mort du chien. Le droit à une dernière demeure. *30 Millions d'amis*, **21**, 27-30.
- [25] (1995) Le guide du bon maître. Spécial chien et chat. En cas de décès : inhumation ou incinération. *60 Millions de Consommateurs*, **Hors série 70**, 64-65.

**Pratique médicale et chirurgicale de l'animal de compagnie*

ANNEXES :

TEXTES REGLEMENTAIRES

Loi du 2 février 1942 : [6]

Article 1 : Les arrêtés préfectoraux portant autorisation d'exploiter un nouvel atelier d'équarissage fixeront pour chaque établissement les conditions propres à assurer le fonctionnement hygiénique et une production convenable de ces établissements. Ces conditions devront être conformes aux dispositions générales figurant aux articles ci-après. Les mêmes dispositions sont applicables aux arrêtés préfectoraux portant révision d'une autorisation préalablement accordée. Toutefois dans ce dernier cas, les préfets pourront déroger temporairement à une ou plusieurs de ces dispositions.

Article 2 : L'établissement devra être clos de toutes parts. Toutes les opérations devront être soustraites à la vue du public. Les bâtiments devront être orientés de manière à garantir la salle d'abattage et de dépeçage contre les rayons solaires. Toutes les constructions seront établies en matériaux durs incombustibles. Les dispositions nécessaires seront prises pour assurer une aération et un éclairage convenable des locaux. Les angles formés par la rencontre des murs entre eux et avec le sol seront arrondis. Les revêtements intérieurs des murs devront être imperméables, lisses et faciles à nettoyer. Les sols seront pourvus d'un revêtement imperméable et auront une pente suffisante pour assurer l'écoulement des liquides vers les amorces siphonnées et grillagées des canalisations souterraines et étanches aménagées pour leur évacuation. Toutes dispositions seront prises pour empêcher la pullulation des mouches.

Article 3 : L'établissement devra comprendre un secteur dit infecté et un secteur dit non infecté qui devront être complètement séparés. Le secteur dit infecté comprendra tous les locaux dans lesquels seront déposés, travaillés, transportés les cadavres ou parties de cadavres n'ayant pas encore subi le traitement assurant selon la catégorie des produits, leur stérilisation ou leur désinfection. Dans le secteur dit non infecté, des locaux spéciaux devront être réservés d'une part aux produits traités provenant des appareils d'extraction et d'autre part, aux produits simplement désinfectés visés par l'article X.

Article 4 : L'établissement sera pourvu d'eau sous pression ; des prises d'eau devront être aménagées partout où les besoins l'exigeront...

Loi n°96-1139 du 26 décembre 1996 :

Cette loi, prise devant l'emprise du phénomène E.S.B. et devant les nombreux scandales qui en ont découlé, modifie le code rural. Désormais «la collecte et l'élimination des cadavres d'animaux ainsi que celles des viandes et abats saisis à l'abattoir reconnus impropres à la consommation humaine et animale constituent une mission de service public qui relève de la compétence de l'état.» Il n'y a plus de monopole de l'équarissage sur un secteur donné. Une taxe a été instituée pour «toute personne qui réalise des ventes au détail des viandes» et divers produits dérivés (article 302 bis) qui sert à financer ce service public de collecte et d'élimination des cadavres. Donc, en résumé, cette loi indique que seuls les cadavres et saisies d'abattoir impropre à la consommation entrent dans le cadre du service public et donc sont des prestations gratuites financées par la taxe. Le reste des déchets (par exemple les déchets d'abattoirs) sera éliminé à la charge du propriétaire.

Arrêté du 7 juin 1992 :

Cet arrêté est constitué de 16 articles dont voici les principaux :

Article 1 : Les dispositions applicables au titre de la protection de l'environnement aux centres d'incinération des cadavres d'animaux de compagnie sont définies dans le présent arrêté. Elles s'appliquent de plein droit aux installations faisant l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation délivré postérieurement à la date de parution du présent arrêté du *Journal officiel*.

Article 2 : Les animaux dits familiers ou de compagnie admis à la crémation sont les animaux qui habituellement partagent la vie domestique humaine. Sont exclus les animaux de rente et les animaux élevés individuellement pour la consommation alimentaire humaine ou animale et dont la cause de la mort les rendrait impropres à cet usage ainsi que les animaux de laboratoire. La liste des catégories d'animaux admises à la crémation est fixée à l'annexe de cet arrêté.

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent sans préjudice de celles du chapitre II du titre IV du Code Rural relatives à l'équarrissage des animaux.

Article 4 : Les centres d'incinération sont implantés à une distance minimale de 200 mètres des maisons d'habitation, des établissements recevant du public et des zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposables aux tiers.

L'installation doit être entourée d'une clôture doublée d'une haie à feuillage persistant ou de tout autre aménagement constituant un écran visuel efficace.

Ces dispositions ne s'appliquent pas pour les centres d'incinération installés en zone industrielle à plus de 200 mètres des limites périphériques de celle-ci.

Article 5 : Chaque appareil d'incinération est pourvu d'une chambre de combustion principale et d'une chambre de postcombustion, chacune équipée de brûleurs et d'installations de soufflage d'air.

La chambre de combustion principale doit atteindre une température minimale de 500°C avant le dépôt du cadavre.

Le brûleur de la chambre de postcombustion se met automatiquement en marche dès que la température des gaz issus de la chambre de combustion principale est inférieure à 850°C. Les gaz de combustion sont brûlés à une température minimale de 850°C pendant au moins deux secondes et en présence d'au moins 6% d'oxygène. (...)

Article 8 : La teneur maximale en imbrûlés des cendres et mâchefers doit être inférieure à 6% sur produit sec.

Le stockage des cendres non rendues à leur propriétaire doit s'effectuer sur une aire ou dans un réceptacle étanche. Elles doivent être protégées de la pluie et des envols.

Article 9 : L'élimination des cendres non rendues aux propriétaires doit se faire dans des conditions n'entraînant pas de pollution pour l'environnement (épandage sur des champs autorisés par le préfet, mise en décharge autorisée, dispersion en mer, etc...)

En cas d'épandage des cendres, il convient d'appliquer les règles suivantes :

- l'épandage est interdit sur des terres qui ne sont pas régulièrement cultivées ;
- l'apport en phosphate ne doit pas dépasser 50 kg/ha/an ;
- il faut apporter régulièrement un supplément d'engrais à base de potassium et d'azote pour garder un pH correct du sol ;
- la terre doit être labourée au moins une fois par an et remise en culture ; dans le cas de pelouses, il faut associer des cultures d'arbustes, d'arbres ou de fleurs,
- à la mise en service de l'installation, puis tous les cinq ans, l'exploitant effectue à ses frais une analyse du sol pour rechercher une éventuelle accumulation de métaux

lourds (zinc, cuivre). Le résultat de cette analyse est envoyé à l'inspecteur des installations classées.

Article 10: Sans préjudice des dispositions prévues dans le Code rural pour la police sanitaire des animaux, tout cadavre d'animal, dès son arrivée au centre d'incinération, doit être incinéré ou stocké en chambre froide positive ou négative.

La mort de l'animal de compagnie.

LE BAIL Laure :

Résumé :

Cette thèse tente de résumer dans un premier temps toutes les possibilités matérielles offertes lors de décès de l'animal, puis s'intéresse aux aspects psychologiques liés au deuil. De nombreux facteurs influencent la perspective émotionnelle : des circonstances de la mort, de la situation familiale et sociale des maîtres, de leur relation avec leur animal dépendent leur réaction face au décès, leur stabilité ainsi que l'éventuel remplacement du compagnon. Le deuil obligatoire pour une bonne réparation psychologique peut de ce fait être parfois absent ou pathologique et troubler ainsi l'équilibre des maîtres et le bon développement des nouveaux animaux introduits.

Enfin, des recommandations sont faites à l'attention du vétérinaire afin de l'aider à soulager ses clients dans ces moments difficiles. En effet, alors que la notion de service évolue, il ne doit plus aujourd'hui se limiter à apporter des soins, mais accomplir une prestation beaucoup plus complète prenant en compte tous les aspects connexes liés au décès de l'animal.

Pour l'orienter dans cette tâche, un questionnaire a été distribué aux propriétaires d'animaux de compagnie et analysé.

Mots clés :

« Relation homme-animal » ; « Mort » ; « Deuil » ; « Cadavre » ;
« Aide du vétérinaire » ; « Animal de compagnie » ; « Chien » ; « Chat »

Jury :

Président : Pr.
Directeur : M. Michaux
Assesseur : M. Deputte

Adresse de l'auteur :

15 avenue Félix Faure. 75015 Paris

The death of the pet.

LE BAIL Laure :

Summary :

This thesis attempts first to summarise all the material possibilities in case of a pet's death then to deal with psychological aspects regarding the bereavement. A lot of factors act upon the emotional field : death circumstances, marital and social status of the owners, relation between the animal and its owners have an influence on people's reaction with regard to the death, people's mental stability and possibility of buying an other animal. Consequently, the bereavement which is necessary to recover a good mental health can sometimes not happen or be pathological and break the owners' equilibrium or/and the development of a new pet.

Finally, it makes recommendations to veterinaries in order to help them to relieve clients during such a hard period. Indeed, whilst the notion of service evolves, he must not only treat but also provide a full service and take into account all the aspects related to the pet's death.

To assist him in this task, a questionnaire was distribute to pet's owners and analyse.

Keywords :

« Relationship men-pet » ; « Death » ; « Bereavement » ; « Body » ;
« Veterinary's support » ; « Pet » ; « Dog » ; « Cat ».

Jury :

Président : Pr.
Director : M. Michaux
Assesor : M. Deputte

Author's address :

15 avenue Félix Faure. 75015 Paris